

Jean Ratel

ÉTUDE
HISTORIQUE
SUR
MARLES-LES-MINES

Ouvrage couronné
par l'Académie d'Arras
1942

ÉTUDE HISTORIQUE SUR MARLES-LES-MINES

AVANT PROPOS	3
CHAPITRE PREMIER	5
LES ORIGINES	6
ÉTYMOLOGIE DU NOM DE CETTE COMMUNE	8
LES PREMIERS TEMPS	9
CHAPITRE DEUX	11
LA SEIGNEURIE	12
LA SEIGNEURIE PRINCIPALE DE MARLES	14
FAMILLE DE NOYELLES	15
GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DE MARLES DE LA FAMILLE DE BEAULAINCOURT	17
SEIGNEURIE DU WEZ-À-MARLES	20
SEIGNEURIE DE ROUGEVILLE	23
CHAPITRE TROIS	25
MARLES A TRAVERS LES TEMPS	26
CHAPITRE QUATRE	30
MARLES SOUS L'ANCIEN RÉGIME	31
CHAPITRE CINQ	37
PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE	38
CHAPITRE SIX	45
MARLES AU XIX ^e SIÈCLE	46
CHAPITRE SEPT	54
LES MINES	55
CHAPITRE HUIT	60
ORGANISATION MUNICIPALE	61
CHAPITRE NEUF	63
CULTES	64
CULTE CATHOLIQUE	64
CULTE PROTESTANT	66
L'ÉGLISE	67
LES CLOCHES	70
CHAPITRE DIX	72
MARLES MODERNE	73
CARDON, MARIE FRANÇOIS EUGÈNE JOSEPH	81

AVANT PROPOS

“Tous les pays sont beaux, du moment qu’ils sont nôtres, et il est bon que chacun fasse estime particulière de celui qui le nourrit”

-- George Sand.

Dans tout domaine, la recherche est animée par une sainte curiosité dont les investigations poussent, parfois à côté du point tout d’abord fixé et amènent le chercheur à des découvertes qui n’intéressent pas en premier chef, le but de ses travaux mais lui ouvrent d’autres voies, ou lui laissent entrevoir d’autres horizons.

En écrivant un monographie locale, l’on se propose de s’intéresser uniquement à un seul lieu, mais la vie du centre choisi est tellement en corrélation, en union même, avec celle des centres voisins que l’on découvre, suite aux recherches d’archives et de bibliographie, des faits qui, sans intéresser vos travaux primitifs, méritent d’être retenus. Avec la manie paperassière des gens qui fréquentent les grimoires, l’on classe, avec méthode, les papiers s’y rapportant, dans des cartons qui s’enflent, s’enflent si bien, qu’un jour ils attirent plus fortement votre attention et, se penchant sur le plus ventru, l’on s’aperçoit qu’il renferme assez d’éléments pour instruire la question dont il contient déjà la plupart des fondements.

C’est ainsi que le carton de Marles-les-Mines attira nos regards et dès 1937 nous résolûmes de consacrer nos recherches à une étude approfondie sur le passé de cette commune.

L’Etranger que les nécessités de la vie fixent dans nos régions les trouve, en général, dépourvues de toute beauté. Nous est-il possible d’être d’accord avec lui? Sans chauvinisme de clocher, nous répondrons par un NON formel. De nombreuses raisons militent dans notre esprit pour que nous les apercevions avec d’autres yeux que les siens. Tout d’abord elles sont nôtres et cela signifie que nous les connaissons, non pas de façon superficielle, mais profonde, dans leur moindres détails. Combien de fois les avons-nous parcourues durant notre prime jeunesse et avons-nous découvert de multiples particularités qui leur sont propres, échappant à première vue, et qui nous les ont fait mieux aimer. De plus, les souvenirs de nos grands parents aidant, des sites et des faits, aujourd’hui disparus, donnent pour nous à tel coin de nos paysages une figure auréolée d’effluves de la terre ancestrale que l’Etranger ne peut voir ni sentir. Certes l’industrie dévorante a bouleversé la physionomie de nos villages et les besoins, toujours plus nombreux, de l’énorme activité minière que les englobe ne peuvent, hélas, tenir compte de leur aspect, de leur figure. L’installation des sièges miniers et des grouillantes cités, a tôt fait de faire disparaître la poésie terrienne de nos communes qui, les documents anciens nous le prouvent, devaient posséder autrement ce visage champêtre que l’on rencontre encore, de nos jours, à de nombreux villages de l’arrondissement St-Pol demeurés à la physionomie agreste et primitive. Il est certain que Marles, non encore Marles-les-Mines, avec les bois qui verdissaient sur ses coteaux, ses prés, ses cultures, ses viviers, ses moulins chantant dans la riante vallée de la Clarence était, elle aussi, entourée d’une symphonie pastorale que l’Etranger aurait certainement su admirer et entendre. Aujourd’hui demandons-lui simplement, comme le recommande George Sand, qu’il fasse estime particulière de la terre qui le nourrit et en nourrit tant d’autres avec lui. Nous, et c’est avec une tendresse filiale que nous les vénérons et nous serions heureux et payé de nos peines si cette modeste étude avait pour don de raffermir chez le lecteur l’amour de sa terre natale en lui rappelant que l’amour de son clocher est le commencement de l’amour de notre cher pays.

Sous ce titre: “Etude historique sur Marles-les-Mines”, est présentée l’histoire d’une commune artésienne qu’au début du XIX^e siècle, ne comptait encore que 442 habitants alors qu’aujourd’hui, en plein XX^e, ce chiffre est passé à 11.249.

Cette augmentation considérable démontre, éloquentement, que l’acte capital de la vie de cette agglomération, de ses origines à nos jours, s’est déroulé, durant les deux siècles précités. Mais avant cette époque, elle avait déjà quelques centaines d’années d’existence et le rôle efface qu’elle joua pendant ces temps n’avait tenté, jusqu’à l’heure présente, la plume d’historiens locaux.

Des auteurs provinciaux, dans des ouvrages intéressant l’Artois, la mentionnent ou la citent: HARBAVILLE dans son MÉMORIAL HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PAS-DE-CALAIS lui consacrent quelques lignes; le DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PAS-DE-CALAIS lui consacrent quelques pages, les plus sérieuses qui existent; un texte manuscrit anonyme, que possède le desservant de la paroisse, et qui fut reproduit dans le bulletin paroissial intitulé: “L’écho de Marles-les-Mines” numéros de Novembre, Décembre 1911 et Janvier 1912, en est la copie quelque peu augmentée; enfin un ouvrage d’une valeur exceptionnelle: Les ARCHIVES DE LA MAISON DE BEAULAINCOURT, par MM. RODIÈRE et LA CHARIE, ouvrage qui a servi

de base à plusieurs chapitres de notre travail, nous donne des renseignements solides pour l'étude de la seigneurie principale de Marles qui appartient à cette famille dès le XVII^e siècle. Pour la période moderne, les nombreuses études consacrées au bassin minier, nous parlent, de façon générale de la découverte de la houille. Mais, aucun ouvrage complet n'existait sur Marles et, en somme, l'histoire de cette commune était encore à écrire. Grâce aux ouvrages mentionnés plus haut, et que l'on a mis à profit, des pistes furent indiquées au chercheur et lui facilitèrent la tâche. Toutes les sources n'avaient pas été épuisées et il en existaient d'autres, tant dans les archives départementales, que communales.

Cette étude est le résultat de nos recherches. Nous n'avons pas l'ambition d'avoir ressoudé tous les maillons de la chaîne du passé mais nous espérons avoir fait revivre, en divers temps, divers aspects de la vie marlésienne.

Tous les documents qui ont servi à la rédaction de cet ouvrage ne sont pas tous relatifs à Marles même, des emprunts, parfois assez larges, à l'histoire du comté d'Artois ont été faits. L'on a voulu faire comprendre au lecteur la répercussion sur nos villages de l'histoire de la province, dont les faits principaux, ayant pour lieu de théâtre, les limites étroites de notre province faisaient ressentir, assez profondément, leurs contrecoups à nos régions. D'autre part, le souci que possèdent à l'heure actuelle les autorités académiques, d'initier les enfants à l'histoire locale nous a incité à écrire aussi pour que les jeunes cerveaux soient captivés par sa lecture, d'où la présentation de ce travail sous la forme d'un récit qui, débarrassé de nos notions abstraites et philosophiques, sera assimilable, nous l'espérons, par grands et petits.

Voilà donc le travail qu'aujourd'hui nous vous présentons, ouvrage intitulé étude et que l'on aurait pu aussi qualifier d'essai, car en histoire, comme d'en bien d'autres domaines rien ne déclaré parfait et notre seule ambition est d'avoir défriché plus profondément qu'il ne l'avait été jusqu'à ce jour, un terrain presque vierge; la charrue qui nous a servi, offre ses mancherons à qui veut les prendre

On se rend compte à l'heure présente que le moindre village a droit au souvenir et l'on peut croire que toutes les études comme celle-ci, d'intérêt purement local, ont une valeur nationale que leur acquièrent, les liens qu'elles renouent entre les aïeux et leurs descendants et là, où la "terre se meurt", elles deviennent des attaches puissantes au rôle important. Grâce à Dieu, ce n'est pas le cas pour l'Artois où les histoires locales rappellent que cette terre riche et féconde fut bien des fois meurtrie et que les sacrifices et la sueur de nos pères nous la rendent très chère.

En conclusion, comme un historien provincial (1) termine la présentation de son travail, nous vous répéterons avec lui: "Ignorer l'histoire du lieu qu'on habite, où l'on a un toit, où l'on exerce des droits, c'est ne jouir qu'imparfaitement de ce lieu. L'ignorance du passé n'ôte pas seulement un prix à ce qui ne subsiste matériellement des siècles, elle en détache la plus simple vénération; elle n'est pas seulement misérable, elle peut être funeste."(2)

Jean Ratel
de la Commission Départementale
des Monuments historiques

(1) Prarond: *Abbeville avant la Guerre de Cent ans.*

(2) *Je devais, ici, remercier feu M. Félix Destoppeleire, Secrétaire général de la Mairie de Marles-les-Mines pour l'obligeance qu'il avait eue à mon égard lorsque je fus dans l'obligation de compulsier les archives communales. J'étais à mille lieux de songer qu'un jour, assez proche, je lui succéderaï au Secrétariat de la Mairie. Je veux donc aujourd'hui, adresser à sa mémoire, un hommage mérité.*

CHAPITRE PREMIER

1. - LES ORIGINES
2. - ÉTYMOLOGIE DU NOM
3. - LES PREMIERS TEMPS

LES ORIGINES

Affirmer connaître les origines, le fait historique qui détermina l'existence de Marles serait faire preuve de présomption. Chacun sait que les temps très reculés n'ont pas laissé beaucoup de traces. Néanmoins il est certain que durant la période préhistorique la vallée de la Clarence fut habitée ainsi qu'en témoignent diverses découvertes, faites le long de son cours, d'outils de silex des premiers âges.

En se basant sur l'histoire générale de notre province ainsi que sur la forme gallo-romaine des noms des villages de notre région, on ne remonte pas trop loin à travers les temps en déclarant que le point de départ de Marles date de l'époque de la conquête et de l'occupation de la Gaule par les Romains.

Avant leur arrivée, le Nord de la France, appelé Gaule-Belgique, était peuplé de tribus de race celtique, venant de Germanie et habitant la forêt immense --- que les Romains désigneront sous le nom de "*Vastus Saltus*" --- qui descendait des Ardennes à la mer et couvrait toutes nos régions.

Plusieurs branches de la grande famille celte avaient déjà envahi la Gaule. Le groupe ethnique belge étant le dernier à venir s'installer dans les nouvelles contrées, avait dû occuper ce qui restait de territoire disponible, d'où son installation dans le Nord du Pays.

Dans les limites actuelles du Pas-de-Calais, plusieurs peuplades de cette race s'étaient partagé la région: au Sud-Est, se trouvaient les Atrébates dont le pays, l'*Atrébatie*, avait pour capitale ce que les Romains baptiseront du nom de *Nemecatium* ou *Atrébatum*, la future ARRAS; au Nord-Ouest, c'est-à-dire de nos régions jusqu'au littoral, s'étendait le pays des Morins: la *Morinie*, dont le centre était l'infortunée Théroouanne, l'antique *Tarvonna* ou *Morinie*; puis au Nord de Saint-Omer, des bords de l'Aa jusqu'en Belgique actuelle, se trouvaient les *Ménapes*, ancêtres des Flamands.

Il est assez difficile de donner les limites exactes qui séparaient la Morinie de l'Atrébatie; limites qui n'existaient pas politiquement et que géographiquement l'on peut placer entre la vallée de la Lawe et celle de la Clarence.

La plupart des historiens provinciaux situent nos villages en Morinie. Cette assertion est appuyée sur les dires de deux auteurs anciens concernant deux communes très proches de Marles: Allouagne et Ferfay. Le Père Malbranques (1) dans son livre sur la Morinie parle d'Allouagne à propos de la Sainte Larme; on y lit notamment: "*Allouaine, sur le territoire de la Morinie*"(2). Quant à Ferfay, on trouve dans le légendaire de la Morinie le récit de la mort des Saints Lugle et Luglien "*assassinés vers 700 dans la vallée de Syrandael à Ferfay en Morinie*".

(1) *Malbranque Jacques: Père Jésuite né à Aires en 1578, historique de la Morinie: De Morinis et Morinacum rebus sylvio palladibus oppidis etc ... 3 volumes 1629-1654.*

(2) *La vie des Saints Lugle et Luglien a été faite d'après un très ancien manuscrit de l'église de Lillers qui est imprimé dans le sixième volume des Acta sanctorum Belgie de Ghesquières.*

D'après ces citations, l'on pourrait affirmer que les villages de nos régions sont situés en Morinie et pour Marles, le simple fait qu'au point de vue religieux, comme annexe de la paroisse de Calonne-Ricouart, elle fit partie, avec cette dernière commune, du diocèse de Théroouanne, nous permet de la comprendre dans le territoire du pays des Morins; de même que la démarcation entre les deux pays gaulois était la région comprise entre les vallées de la Lawe et de la Clarence puisqu'au Sud de la Lawe le pays était réputé être l'Atrébatie.

Des Morins, que sait-on? ... fort peu de chose, faute de documents. De leur temps, on écrivait peu; les faits se transmettaient oralement (1). Ils possédaient, nous disent les chroniqueurs, les qualités et défauts de la race gauloise: belliqueux, fiers, braves, et César leur rendra justice qu'il eut bien du mal à les vaincre.

(1) *De la Roncière: Histoire de la découverte de la terre.*

Les renseignements que l'on possède sur eux, on les doit à César lui-même qui les narre dans ses Commentaires, monuments bien précieux pour l'histoire de ces temps. Il nous apprend que, venant de la Germanie en Morinie, il trouva une série de bois qui s'étendaient des Ardennes jusqu'à la mer. Il serait hasardeux d'émettre une hypothèse sur une légende, l'on sait que les légendes n'ont pas de fondements solides, il en existe cependant une qui a trait au baptême, par César en personne, de la nonchalante rivière aux bords desquels Marles a vu le jour, et ce petit cours d'eau est tellement mêlé à la vie de notre cité, que l'on ne peut pas la laisser passer sous silence: "*César, arrivant au pays des Morins, venant de celui des Atrébates, salua la rivière de "fluviolus clarens": le fleuve aux eaux*

claires. Or l'on sait qu'à cette époque, la seule voie de communication existant à travers la forêt était une suite de sentiers gaulois qui unissait Arras à Théroüanne et que les Romains, au fur et à mesure de leur conquête, transformèrent, afin de faciliter la rapidité des mouvements de leurs troupes, en une large, solide et directe Chaussée, appelée aujourd'hui **Chaussée Brunehaut** (1). Cela prouverait que César vint dans notre région et quand il baptisa "la Clarence" comme il n'existait que la Chaussée pour pénétrer dans notre pays, l'on peut présumer, avec fantaisie, qu'il passa entre Calonne et Camblain à l'intersection de la rivière et de la Chaussée. Mais rappelons-le, ce récit n'est que légendaire.

(1) *Ce nom lui fut donné, disent les uns, par la postérité reconnaissante envers cette reine qui avait fait rétablir, au VI^e siècle, cette chaussée que les invasions barbares avaient complètement détruite. D'autres, parce qu'elle fut le lieu de martyre de l'infortunée souveraine. (La légende de la Chaussée Brunehaut ne date que du XV^e siècle.)*

Il est à noter que son commencement démarque bien la limite entre les deux pays gaulois: César arrivant au pays des Morins, venant de celui des Atrébates ... etc. assertion qui renforce l'hypothèse émise plus haut sur les frontières naturelles de ces antiques lieux.

La conquête de la Morinie ne se fit pas sans heurts: les Morins luttèrent énergiquement contre l'envahisseur et même quand la Gaule fut pacifiée, ils demeurèrent toujours un peuple frondeur.

Pour bien installer leur domination et afin de pénétrer la nouvelle province, les Romains construisirent des fortins et des camps retranchés le long de la chaussée: **Calcia** (Calonne), **Camblium** (Camblain), **Auchella** (Auchel), **Fracfagium** (Ferfay), **Alciacum in Nemore** (Auchy-au-bois) (1) etc Ils remontèrent en amont et en aval de la Clarence et furent les fondateurs des points de départ de la majorité de nos villages d'aujourd'hui. Ce qui le prouve est la découverte faite à Camblain-Châtelain, en 1850, par M. Ternick de fondations romaines et de plusieurs squelettes remontant au IV^e siècle et, plus près de nous, la trouvaille faite, quelques années avant la guerre 1914-18, sur le terrain de la briqueterie installée près du lavoir, à Marles-les-Mines, de plusieurs vases et poteries gallo-romains. (2)

(1) *D'après HARBAVILLE: Méorial historique et archéologique de la Picardie et de l'Artois (Il est certain aujourd'hui que Calcia a donné Cauchy et non Calonne).*

(2) *Ces vases et poteries qui se trouvaient, il y a encore quelques temps dans la collection de M. Elby, sénateur du Pas-de-Calais, président du Conseil d'Administration des Mines de Bruay, ont été présentés et décrits par M. Pentel, de la Commission des Monuments Historiques, dans la séance du 3 Novembre 1927 de cette docte compagnie. Ils sont tous en terre rouge très fine et comprennent:*

- a) *Un vase décoré à son sommet d'une tête de femme assez finement modelée. L'extérieur du vase présente des traces de couverte pelliculaire brune, Pas de marque de potier: hauteur: 0,228*
- b) *Une jatte terre cuite sans couverte, Au fond marque rectangulaire composée de deux lignes presque illisibles, dont la seconde semble commencer par les lettres V I V. Hauteur: 0,45. Largeur: 0,84.*
- c) *Une jatte terre cuite rouge sans couverte. Au fond marque rectangulaire trois caractères presque illisibles semblant former le mot ANA. Hauteur: 0,50; Largeur: 0,93.*
- d) *Une jatte terre cuite rouge avec couverte pelliculaire, couleur brique rouge, marque du Potier LIBERTUS. Hauteur: 0,54; Largeur: 0,55. Noter que le musée de Boulogne possède un vase trouvé au Vieil Atre en 1907 et marqué aussi LIBERTUS.*
- e) *Une jatte en terre cuite sans couverte. Au fond marque rectangulaire oblongue, peu lisible, se terminant par les lettres VIR. S'agirait-il de la marque du potier gallo-romain ARSITIVIR? Hauteur: 0,63; Largeur: 0,50. (Bulletin de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, Tome V, 1 livraison, page 271).*

ÉTYMOLOGIE DU NOM DE CETTE COMMUNE

Un historien de notre province: Monsieur Achmet d'Héricourt, l'auteur d'une remarquable notice historique sur Béthune, met en garde, dans son intéressant travail, le lecteur contre la plupart des étymologies des noms de lieux dont les explications relèvent en général du domaine de la fantaisie et l'on est parfois étonné des conjonctures étranges de nos imaginatifs devanciers du XIX^e siècle car là, plus qu'ailleurs devant le manque de fondements et de sources, l'imagination peut se donner libre cours.

Historiquement, aux X^e et XI^e siècles, les chartes latines, qui, à plusieurs reprises, confirmèrent à l'abbaye de Chocques, la possession de l'autel de Marles, désignent ce village sous le nom de: Malenes, Molenes, Malnes. A plusieurs reprises des latinistes ont recherché la signification de ce nom en pensant qu'il était le dérivatif d'un mot latin. Mais aucune explication satisfaisante n'a pu être donnée et l'on se demande si l'on ne se trouve pas face à des latinisations populaires ou fantaisistes du mot qui est devenu Marles.

L'on a prétendu que les noms de lieux étaient en rapport, soit avec le rôle historique qu'ils avaient joué, ex.: *Atrébatum* (Arras) pays des Atrébatés, soit avec leur position géographique, ex.: *Insula – Isle – l'Isle* -- enfin *Lille* (île formée par deux branches de la Deûle); soit avec leur position stratégique, ex.: *Castellum --- Morinorum*, pour Cassel – Château fort, place fortifiée; soit avec leur constitution géologique et il semble que l'on peut faire entrer Marles dans ce groupe.

Afin de pouvoir étayer cette supposition, il est intéressant de connaître le sens étymologique donné par divers auteurs sur les villes et villages homonymes de Marles: Marles-sur-Canche, Marles-par-Fontenay et Marle dans l'Aisne. Cette dernière ville, Chef-Lieu de canton important du département de l'Aisne, dont l'histoire a été écrite par MM. E. COET et C. LEFEBVRE (1) est également d'origine romaine, son nom provient, nous disent-ils: “ *du sol sur lequel elle repose, elle est désignée sous le nom de Marla Castellum: Marla c'est à dire Marle. La colline sur laquelle est bâtie la ville appartient au terrain secondaire qui se compose de craie ou de marne appelée aussi marle.* “

(1) *Histoire de la ville de Marle (Aisne) et de ses environs (Compiègne 1897) archives départementales de l'Aisne.*

Si l'on étudie géologiquement la constitution du sol de Marles-les-Mines, l'on constate qu'il est formé en majorité de calcaire recouvert d'une couche d'argile; c'est à dire qu'il est constitué de marne, comme celui de Marle dans l'Aisne et cette étonnante analogie de constitution géologique et de nom semble prouver que, suivant les règles générales, dont il est fait mention plus haut, et qui ont présidé aux baptêmes des lieux, les mêmes causes produisent les mêmes noms dans le Pas-de-Calais comme dans l'Aisne.

La forme ancienne du mot marne est marle, du vieux latin “ *margula* “. De nos jours encore, les vieilles gens disent de la marle pour de la marne: autrefois une marlière était le lieu où l'on trouvait de la marne pour marler les champs. Il serait donc assez logique de prétendre que Marles tire son nom de la constitution géologique de son sol.

Tout le monde sait pourquoi, le 27 Mars 1905, vint s'ajouter l'additif: “ *les Mines* ” à la suite de Marles, afin de la distinguer des autres communes portant la même dénomination et de faire connaître la nouvelle importance industrielle du lieu. Depuis ce temps le nom du village obscur des siècles passés a acquis une renommée qui l'a transformé en synonyme de labeur et de richesse. Il résonne tous les jours, plusieurs fois, autour des corbeilles de la Bourse, dans le temple de l'Argent, où il évoque le pays noir.

LES PREMIERS TEMPS

Dès que la Gaule fut conquise par César, au milieu du premier siècle avant notre ère, grâce à la chaussée romaine, la pénétration de la Morinie s'effectua plus facilement que celle de la Ménapie. Les conquérants donnèrent au pays des Morins le titre de cité avec Théroouanne pour le Chef-lieu. A cette époque notre province était couverte de bois et fourrés, seuls les sentiers et pistes permettaient de la parcourir. Pour maintenir et fortifier leur emprise sur les nouvelles terres conquises, les Romains établirent le long des voies de pénétration, ici un camp retranché, là un fortin militaire. Autour de ces travaux, se groupèrent les indigènes et ainsi prirent naissance la majeure partie des villages d'Artois d'origine celto-latine. Les légions y apportèrent la civilisation romaine et la Morinie connut une remarquable prospérité, ce fut l'époque où la Gaule s'imprégna si fortement de l'esprit romain, esprit qui fit de notre pays une nation à caractère latin.

Après avoir vécu pendant quelques siècles dans la gloire de l'empire, la Gaule fut, vers le V siècle, envahie par des peuplades venues de Germanie. L'invasion revêtit d'abord une forme pacifique, es Empereurs ayant pris l'habitude aux IIIe et IVe siècles de concéder des terres en friches de la Gaule septentrionale à des familles, parfois des tribus entières, venues d'outre Rhin. Ces concessions occasionnèrent un premier mélange de races (1)

(1) *P. Héliot - Article sur les origines ethniques de la population flamande (Février - Mars 1937)*

Le processus de ce que l'histoire a appelé les Grandes invasions, n'est pas connu de façon parfaite, du moins pour la Morinie; quelques brefs et rares chroniqueurs y ont fait allusion et l'on en est réduit sur cette question aux généralités.

On a beaucoup épilugué sur les grandes invasions des germains et surtout celles qui intéressent nos régions. On s'est demandé si la dernière, celle des Francs, qui s'installèrent dans nos contrées et occupèrent la Belgique seconde n'a pas été précédée par d'autres venues également de Germanie. Plusieurs auteurs le supposent. (2)

(2) *Notamment E. Van Drival: de quelques noms de lieux à forme étrangère que se rencontrent dans le Pas-de-Calais.*

On a invoqué de nombreux arguments pour prouver l'établissement des Saxons en Morinie, sans parvenir cependant à forcer l'adhésion unanime. L'on prétend que, vers la fin du IVe siècle, les pirates saxons et frisons se mirent à dévaster le littoral de la Mer du Nord et de la Manche. En 407, l'immense cohorte germanique qui envahit la Gaule se mit en branle et déferla vers le sud, pillant, incendiant et massacrant tout ce qu'elle pouvait atteindre. Le torrent écoulé, les Francs se mirent en route à leur tour et élurent domicile dans la Belgique seconde; leur domination s'étendait à la fin du Ve siècle, jusqu'à la Somme.

Cette assez passionnante question de l'invasion a été reprise, il y a peu de temps par un érudit de notre département (1) qui, l'étudiant de beaucoup plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'à ces temps apporte un nouveau jour sur la toponymie de nombreux lieux de Belgique flamande et de la partie septentrionale des départements du Nord et du Pas-de-Calais où se trouvent de nombreuses communes dont les dénominations sont incontestablement à caractère germanique. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la carte pour remarquer ce caractère dans les noms aux suffixes en: laer (Oxelaere, St Martin-en-Laërt), loo (Loon, Looberghe, Loos, Hardelot), holt ou howdt (Wormhoudt, Avrout), berg (Berguettes, Reberges, Fauquembergue, Bergueneuse), bronne (Acquembronne, Theimbronne), beke (Robecq, Guarbecque), voorde (Steenvoorde), hove (Bavinchove, Polincove, etc.), hem (Lozinghem, Floringhem), zeele (Strazelle, Floringuezelle, Estrasselle), etc. Ces trois derniers genres d'appellation se terminant par hove, hem et zeele, écrit l'auteur, sus mentionné: "sont le souvenir des modalités même suivant lesquelles les envahisseurs se sont fixés au sol dans le pays. Chacune de ces appellations est celle même d'un de leurs établissements autour duquel une population s'est agglomérée dans la suite des temps. Le plus souvent le suffixe y est uni à un préfixe qui est le nom même du fondateur de l'établissement".

(1) *H. Claerebout.*

En Flandres, Artois et Boulonnais le vocable *ing* s'est intercalé d'habitude entre le nom d'homme et le suffixe (Lozinghem, Floringhem, Turringhem - premier nom de Cauchy-à-la-Tour). En Lorraine les finales en *inghem* se sont altérées en *ange* (Hayange), en Angleterre, en *ingham* (Buckingham). On les retrouve aussi dans certains noms de dynasties (Mérovingiens, Carolingiens) et même de peuple (Lotharingiens, Thuringiens). Il semble que le sens du suffixe *ing* implique une idée de filiation, de sujétion et de possession.

Le voisinage près de Marles, de Lozingham (1) et près d'Auchel, de Thurringhem et Floringhem, prouve que notre région a vécu les temps reculés cités plus haut, et que les villages d'origine gallo-romaine situés dans la vallée de la Clarence furent, en Morinie, entourés de tribus germaniques, qui, par la suite, s'amalgamèrent avec les populations autochtones pour former la race de nos pays.

(1) *Lozingham s'écrivait autrefois Lothinghem, le th rendant en bas-allemand comme en Anglais, le sonze, l'on peut présumer que la prononciation a transformé Lothinghem en Lozingham.*

Cette race celtique d'origine (les celtes venaient de Germanie) mitigée de romains se trempa à nouveau avec les divers envahisseurs dans le sang germain qui est resté marquant dans nos régions et prédominant chez nos voisins flamands. Seule la culture latine de notre pays a fait disparaître le caractère racial dans la formation intellectuelle et morale du peuple du Nord mais n'a pas pu, bien entendu, lui effacer ses traits physiques et, forte est chez nous, la proportion des *dolychoblonds*, les hommes aux cheveux blonds et aux yeux bleux.

C'est durant ces époques que se place l'action courageuse et charitable de la première église en face des envahisseurs.

La Morinie venait d'être évangélisée par Saint Fuscien, Saint Bertin, Saint Omer, etc. ... ; les forêts de ce pays s'étaient remplies de monastères qui servaient de refuges au pauvre peuple devant les éternels envahisseurs du Nord. Ces maisons de prières opposaient à la barbarie de ces temps un christianisme des plus purs et des plus actifs dans son grand rôle d'amour et de paix. Les évêques, élus par leurs fidèles, acquirent un assez grand ascendant moral pour pouvoir imposer la paix et défendre leur province – tel Saint Loup sauvant Troye de la colère d'Attila. A cette époque se fondent en Artois, les puissantes abbayes Saint Bertin à Saint Omer, et Saint Vaast à Arras.

Sous le descendants de Clovis, le royaume franc fut divisé en deux pays: la Neustrie et l'Austrasie dont faisait partie la Morinie qui fut le théâtre de la fameuse rivalité des deux célèbres reines Frédégonde (1) et Brunehaut. Rivalité qui se termina par la fin tragique de cette dernière souveraine. La légende veut que son supplice eut lieu sur la chaussée romaine voisine de Marles. Souvenons-nous que l'origine de cette histoire légendaire ne date que du XV^e siècle.

(1) *Les deux s'enchevêtraient en bien des endroits, l'un dans l'autre et A. THIERRY dans ses remarquables: Récits des temps Mérovingiens, nous apprend qu'à Thérouanne se trouvaient les fanatiques partisans de Frédégonde.*

Charlemagne assura une paix intérieure à son empire mais, sous ses descendants, les Normands firent leur apparition. La Morinie connut-elle leurs ravages? Certains le prétendent et, près de nous, l'historien de l'Abbaye de Chocques (2) signale que les deux prêtres, fondateurs de cette maison de prières, Eurémar et Arnoult, connurent les invasions.

(2) *Histoire de l'Abbaye de Chocques, par l'abbé Robert.*

La déségrégation de l'empire, l'effritement du pouvoir central, la carence des rois qui ne peuvent assurer la paix du pays, vont permettre aux grands dignitaires et aux fonctionnaires, institués par Charlemagne d'usurper l'héritage de leurs fonctions et de se rendre maîtres des coins de province qu'ils administraient et, en cas de besoin, de la défendre, constituant ainsi une sorte de gendarmerie. De cet état de chose devait sortir pour la France un régime nouveau: le régime féodal.

CHAPITRE DEUX

LA SEIGNEURIE

LA SEIGNEURIE PRINCIPALE DE MARLES

FAMILLE DE NOYELLES

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DE MARLES DE LA FAMILLE DE BEAULAINCOURT

SEIGNEURIE DE WEZ-A-MARLES

SEIGNEURIE DE ROUGEVILLE

LA SEIGNEURIE

Deux faits avaient marqué la fin des Carolingiens: 1) L'invasion de la France par les Normands, 2) la naissance d'un nouveau régime social, le régime féodal.

A la suite des perpétuelles invasions normandes, auxquelles le pouvoir royal, en plein désagrégation, ne peut opposer une résistance efficace, les grands fonctionnaires, institués par Charlemagne pour protéger les marches de l'empire et pour administrer le vaste territoire, prennent l'initiative de défendre eux mêmes leur coin de province. Petit à petit ils se rendent indépendants du pouvoir central et deviennent les maîtres tout-puissants de régions entières. Pour récompenser leurs hommes d'armes, ils distribuent villages et bourgs qui deviennent des fiefs ou seigneuries et, fait caractéristique, comme l'a fait remarquer le distingué archéologue Jules Quicherat, "La France se hérissent de châteaux.", c'est le morcellement à l'infini du pays. Il arrive, et cela se multipliera par la suite, que dans le même village il existe plusieurs seigneuries; M. Loriquet fait observer dans son livre sur: Les Cahiers de Doléances du Pas-de-Calais, que la commune de Aix-en-Issart, arrondissement de Montreuil-sur-Mer, possédait en 1725, 15 seigneurs sans qu'on ait pu dire quel en était le seigneur primitif.

Au fur et à mesure des temps, les nouvelles règles que ce nouveau régime avait fait naître se codifièrent et, par la suite, d'une seigneurie reposait sur une cérémonie par laquelle un puissant seigneur, appelé Suzerain, faisait concession d'un fief à une autre personne dite vassal; à cette occasion, que le code féodal désigne sous le nom d'Homage, il jure Foi à son Suzerain, c'est à dire fidélité, et devient seigneur du lieu concédé. Quarante jours après l'acte de foi et hommage, le vassal lui donne l'aveu et dénombrement; cet acte est une pièce qui contient la description des droits et devoirs qui découlent de la propriété de sa seigneurie.

Cette qualité de seigneur lui confère nombre droits féodaux et honorifiques, au début du régime, de faire la guerre, de battre monnaie, de percevoir diverses taxes parmi lesquelles pour les plus courantes: les *Aides*, sortes d'impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses exceptionnelles, le *Carrouage* droit prélevé sur chaque charrue, le *Champart* sorte de dîme laïque sur les récoltes, le *relief* droit de mutations des propriétés, la *taille* redevance sur les biens et les personnes qui ne sont pas privilégiés, le *terrage* droit identique au champart, etc....

Il a aussi le pouvoir d'imposer à ses serfs des *corvées* qui étaient de services manuels consistant surtout en transports de fardeaux, des *banalités* droit du Seigneur de posséder un four, un moulin, un pressoir, et de contraindre les habitants de sa seigneurie à y cuire, moudre, presser, en payant une taxe pour ses services obligés et, enfin, un tas de droits de chasse, de pêche, des colombiers, etc.... Dans un autre ordre, il possédait des pouvoirs de justice: au temps moyenâgeux le Suzerain réunissait ses vassaux feudataires pour rendre, en des plaids, la grande justice... Les seigneurs vicomtes d'Artois avaient connaissance, judicature et punition de sang jusqu'à 60 sols exclusivement et du larron jusqu'à la mort.

Nous étudierons, plus loin, les droits et règles régissant les seigneuries de Marles.

Chaque seigneurie avait son régime particulier avec les différents droits s'y trouvant attachés si bien que, dans certains villages partagés entre plusieurs seigneurs, tels droits et coutumes existaient ici et non là, ce qui créait pour une même paroisse des administrations différentes, et Marles donnait un exemple frappant de cet état de chose.

Deux habitants de cette commune, l'un demeurant au village et l'autre au Wetz-à-Marles, n'obéissaient pas aux mêmes us et coutumes. On y voit là l'une des figures les plus typiques de l'enchevêtrement administratif de l'ancien régime et, si l'on ajoute à cela les différentes administrations et coutumes de chaque province, l'on se rend compte tout de suite des complications sans nombre de cette perplexe réglementation. Il est vrai que de nos temps l'administration n'est pas des plus simples et que bien des droits anciens existent encore sous de nouvelles dénominations.

Ce régime des privilèges seigneuriaux se transforma quelque peu au fur et à mesure de la consolidation du pouvoir royal qui leur enleva leur force et caractère politique, surtout avec Richelieu et Louis XIV, mais l'ensemble du code féodal subsista jusqu'à la Révolution.

Quant à l'administration des seigneuries elle était copiée sur les baillages judiciaires. Le seigneur, propriétaire de plusieurs seigneuries, titulaire de charges et dignités, ne pouvait résider dans toutes ses terres. Il y était représenté par un bailli, chargé des attributions du maître, assisté d'un "*lieutenant*" pour le seconder et ayant sous ses ordres des hommes de fiefs pour les affaires nobles et des hommes cottiers pour les affaires roturières. (1)

(1) *Dans bon nombre de seigneuries, le seigneur, souvent par besoin d'argent, avait été amené à concéder aux habitants de ses terres diverses libertés et franchises et dans les villes le pouvoir seigneurial était souvent freiné par les échevinages, les hommes de fiefs ou les hommes cottier.*

Marles était divisée, avant la Révolution, en trois seigneuries desquelles dépendaient de nombreux fiefs possédés par différents seigneurs. On distinguait en premier lieu la Seigneurie Principale de Marles, dite principale parce qu'elle avait dans sa juridiction le territoire de l'église paroissiale. Seul son propriétaire avait le droit de se qualifier de seigneur de Marles – ce qu'un jour fit remarquer un Beaulaincourt. En deuxième, la seigneurie du Wetz-à-Marles presque aussi importante que la première, et en troisième: la seigneurie de Rougeville comprenant les terres situées entre le bas de l'église et Vis-à-Marles.

Cette division du territoire de Marles en plusieurs seigneuries, semble remonter au début de l'époque féodale où certainement plusieurs fiefs furent concédés, à différentes époques, à différentes personnes.

Les plus vieux documents nous apprennent que Simon de Marles vendit en 1202 la dîme de Marles à l'abbaye de Chocques. En 1254, on trouve Jean seigneur de Marles et sa femme Péronne, dont un fils Jean seigneur de Marles. Avant 1399, Marguerite de Marles, mariée à Guillaume de Heuchin, avait un fief à Marles qu'elle laissa à sa fille de Marie de Heuchin. Celle-ci était en 1407 mariée à Mathieu Boquet et possédait "*la Motte d'Aucoche*" à Marles. Mais bien avant cette date la seigneurie était sortie de la famille de Marles. C'est certainement à cette époque que le territoire de Marles s'est divisé en plusieurs seigneuries. Jean de Rebecques servit le dénombrement de la seigneurie de Marles en 1385. En 1438, Pierre de Liestre servit à Robert de Lens, chevalier, seigneur de Rebecques, le dénombrement d'un fief de Marles, tenu de lui à cause de son fief mouvant de Lens. La seigneurie de Marles passa ensuite aux Noyelles mais dès 1340 un sire de Noyelles avait acquit de Collart de Récourt un fief à Marles tenu du château de Rebecques. Peut-être s'agit-il du fief de Grancourt, tenu de Robecq. On a quelque fois fait confusion entre Rebecques et Robecq (1)

(1) *Dictionnaire Historique et Archéologique du Pas-de-Calais*

LA SEIGNEURIE PRINCIPALE DE MARLES

Avant d'entreprendre l'étude généalogique des propriétaires de la seigneurie principale de Marles, il est utile de connaître en quoi consistaient les droits honorifiques qui s'y trouvaient attachés; en premier lieu le droit de clocher qui donnait droit à son propriétaire de se dire seigneur principal de Marles et aux droits de préséances dans l'église et aux processions; deuxièmement, le droit de pêche et de chasse, ce dernier le plus jalousement conservé par la noblesse, si dommageable aux pauvres gens et si humiliant à la roture; troisièmement, le droit de *plantis* (planter) dans les chemins, rues, flots, flégards, de la seigneurie principale de Marles et pour terminer, de nombreuses rentes foncières et seigneuriales représentées par nombre de droits seigneuriaux sur les terres (aides, champart, terrage, etc.) un droit de relief, des droits casuels (droits attachés au culte) et quantité de bénéfices de second ordre.

Sa composition territoriale se trouvait constituée au XVI^e siècle:

1. Du fief de Grancourt, tenu de Robecq
2. Du fief de Liette ou Liestre, tenu du fief de Lens sis à Marles et mouvant lui même du Château de Lens. (Il est à croire que le fief de Lens à Marles fut acquis par les Noyelles car il faisait partie de la Seigneurie de Marles en 1692.)
3. Du fief de la haute justice de Marles au fief de Liestre tenu au château de Lestre en Lestrem (qui appartient à Jean de Rebecques au XVI^e siècle; au XVII^e et au XVIII^e, aux d'Ennetières marquis des Mottes, seigneur de Mazinghem en partie et ensuite aux Fléchin marquis de Wamin).

C'est donc vers la fin du XV^e siècle que la seigneurie principale de Marles passa dans les mains de la famille de Noyelles.

FAMILLE DE NOYELLES

La famille de Noyelles (de Noyelles sous Lens) est une des plus importantes du nobiliaire artésien, non seulement par ses alliances, mais aussi par les hautes charges et hauts emplois qu'occupèrent les membres de cette maison auprès des Ducs de Bourgogne, comtes d'Artois, ainsi qu'auprès des empereurs d'Allemagne et des archiducs, leurs représentants aux Pays-Bas.

Une branche s'installe à Calonne-Ricouart et obtint le titre de Comte de Calonne, comme celle de Marles, nous le verrons plus loin, obtint aussi celui de Comte de Marles.

L'auteur de la branche de Marles, qui fut le premier seigneur de cette terre de la famille de Noyelles, fut PHILIPPE de Noyelles sous Lens (XVe siècle).

Voici l'arbre généalogique de cette maison depuis Philippe de Noyelles jusqu'au dernier comte de Marles de cette famille. (1):

(1) *Généalogie d'après DOUAY: "Histoire de la maison de Béthune".*

1. Philippe de Noyelles sous Lens, vicomte de Langle, Maître d'Hôtel et général des troupes du Duc de Bourgogne; il mourut en 1474, il avait épousé en 1442 Antoinette de Mailly dame de la Cliqueterie, morte en 1489, dont:
2. Jean IV de Noyelles, seigneur de Marles, du Plouich, de la Cliqueterie, mort en 1525, épousa en 1489, Marie Quieret, dame d'Oftreville dont:
3. Adrien 1er de Noyelles, seigneur de Marles et autres lieux, baron du Rossignol, Chevalier d'honneur du Conseil d'Artois, mort en 1553, épousa le 17 Juin 1532 Walburge de Boetzelaert, morte en 1575 dont:
4. Adrien II de Noyelles, comte de Marles, seigneur du Plouich etc. chef des Finances des Pays-Bas, Maître d'Hôtel des archiducs, gouverneur d'Arras, mort en 1623, avait épousé le 3 Mai 1578 dame Marie de Lierre-Immersel et en secondes noces Anne de Hormes. Adrien II de Noyelles obtint en 1621 une ordonnance des archiducs réunissant en un seul fief, sous le nom de Comté de Marles, les terres de Fléchin et de Marles. De son second mariage, il eut:
5. Florent de Noyelles, comte de Marles, baron du Rossignol, gouverneur d'Arras, gentilhomme de la Chambre des Archiducs, Grand Bailli du Comté de Hainaut, mort à Mons en 1625, allié le 17 Janvier 1611, à Françoise de Noyelles-Croix dont:
6. Eugène de Noyelles, comte de Marles et de Croix, marquis de Lisbourg, vicomte de Nielles, baron du Rossignol, député général de l'Etat noble d'Artois, gouverneur de la Motte-au-Bois, mort en 1685, il avait épousé Louise Comtesse de Noyelles sous Lens, dame de la Befre en 1629; de ce mariage naquit une fille: Adrienne Thérèse Marie Eléonore de Noyelles épouse en secondes noces de François Joseph Fabrice de Piétra-Santa, comte de Cantu à la requête de qui la terre de Marles fut mise en vente en 1692 pour payer les dettes de son père Eugène de Noyelles. Marquis de Lisbourg. C'est ainsi que la seigneurie des terres quitta la maison de Noyelles.

Voici l'affiche imprimée de la vente par décret et mise en criée de la terre et comté de Marles, à la requête de Fabrice de Piétra-Santa, comte de Cantu et d'Adrienne de Noyelles, dame héritière de Marles, fille de feu Eugène de Noyelles, marquis de Lisbourg, comte de Marles:

"Asça voir: la terre et sgrie de Marles, se consistante en un belle et ample ferme amazé de maison ... entourez de fosséz avec les manoirs et jardins y joindans ... tenante ... vers soleil à la rivière en tout 145 mesures de terres, prés et bois, un droit de terrage sur toute la sgrie, le fief de Grancourt tenu de Robecq; le fief de Liette tenu de Madame Desmottes; le fief de Lens. Mise à prix pour deniers principaux: 4000 l."

Elle fut achetée par Nicolas Placide de la Forge, au nom de Jean Georges de Beaulaincourt qui descendant de Noyelles par Madeleine des Planques-Béthune, mariée en 1630 à Georges de Beaulaincourt, put exercer le "retrait lignager" et éviter ainsi que Louis Joseph de Brias, marquis de Royon, ne l'exerça sur lui. Dans le code féodal, le retrait lignager était une procédure permettant aux parents d'un vendeur de racheter à l'acquéreur le bien aliéné.

La famille de Beaulaincourt, qui porte comme armes: *“d’azur à deux lions léopardés d’or assis et accolés, les queues en sautoir à la couronne d’or en chef”* est très ancienne. Originnaire de la région de Cambrai elle se répandit en Artois au XVe siècle. Les deux personnages les plus célèbres de cette maison, ascendants des comtes de Marles furent:

1. Enguerrand de Beaulaincourt qui assista à la prise de Jehan le Bon roi de France. En récompense le roi Edouard d’Angleterre, lui permit de placer dans ses armes, en chef, entre les deux léopards, une des couronnes anciennes armes d’Angleterre. Voici la relation que donne un vieux manuscrit de la remise par le roi d’Angleterre, de cette marque particulière: (C’est Enguerrand qui parle au roi Edouard III d’Angleterre vers 1356).

“Très chier Sire puisqu’il le vous plaist sçavoir, je le vous diray. Mes armes, dist-il, sont d’asur à deux lions d’or assis dos à dos, à testes de lupardz leurs 2 queuews croisées ensamble. Et le cry: Busnes tous assis. Et quant le dit roy Edouard oy nommer les lupardz qui sont es nouvelles armes d’Angleterre et qu’il avoit esté à conquesté du Roy, luy qui aussi estoit Roy augmentoit et enrichissoit ses dittes armes de une couronne d’or en chief entre les dits lions, la ditte couronne prinse es anciennes armes d’Angleterre”.

C’est depuis ce temps que les Beaulaincourt portent un couronne d’Angleterre dans leurs armes.

2. Beaucoup plus tard Antoine de Beaulaincourt occupa, le premier, la haute charge de Roy-d’armes de la Toison d’Or, pour l’empereur Charles-Quint qui était le souverain de notre province. Il fut chargé de hautes missions notamment de la translation des restes de Charles-le-Téméraire de Nancy à Luxembourg et lorsque Charles-Quint se brouilla avec la couronne de France, il fut chargé de reporter à Henri, l’ordre de France de Saint-Michel dont l’Empereur d’Allemagne avait été décoré. (1)

(1) Archives de la famille de Beaulaincourt par Rodière et La Charie.

GÉNÉALOGIE DES SEIGNEURS DE MARLES DE LA FAMILLE DE BEULAINCOURT

1. Jean Georges de Beaulaincourt † 1699, chevalier, seigneur de Bellenville, La Beuvrière, obtint en 1696, du roi Louis XIV (l'Artois étant devenu français depuis 1659) un renouvellement d'érédiction en Comté, des terres de Marles et La Beuvrière. Il se maria, par contrat du 20 Juillet 1675, à Marie Thérèse Joseph de Marieux qui lui donna onze enfants. Voici, extrait des registres de l'Election d'Artois l'arrêt de Louis XIV confirmant l'érection en comté de la terre de Marles (1676 -1714 f° 400).

1696 Février – Versailles

Confirmation d'érection en comté de la terre de Marles en Artois.

“Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présent et à venir salut. Notre cher et bien aimé Jean Georges de Beaulaincourt, Sr de Bellenville, Baillelet, La Beuvrière et Marles, nous a fait remontrer que la terre, seigneurie et comté de Marles, située dans notre pays d'Artois, ayant été saisie réellement sur la succession de Sr Eugène de Noyelles, marquis de Lisbourg, l'exposant pour ne pas laisser passer dans une famille étrangère une terre de cette qualité laquelle fut érigée en Comté en l'année 1621 en faveur d'Adrien de Noyelles, chevalier seigneur de Marles l'un de ses parents collatéraux s'en seroit rendu adjudicataire en l'année 1692 depuis lequel temps il en a joui, paisiblement; et quoique par les lettres d'érection de la dite seigneurie de Marles en comté faite par Isabelle Clara Eugénia infante d'Espagne, archiduc d'Autriche, il ne soit pas dit que led.. Comté de Marles retournera en son premier état de simple seigneurie en cas de mutation néanmoins l'exposant pour prévenir toute difficulté nous a très humblement fait supplier de vouloir continuer et confirmer led.. titre nom et dignité de comté à ladite terre et seigneurie de Marles, et d'y unir pour la rendre d'un revenu plus considérable, celle de la Beuvrière avec les fiefs et seigneuries en dépendans, appartenant à l'exposant et relevant de nous à cause de notre château de Béthune; il espère que lui nous accorderons cette grâce, tant en considération des services rendus à notre couronne, tant par ses ancêtres en différentes occasions que par Georges Philippe de Beaulaincourt, Sr de la Motte, lieutenant dans le régiment de Bassigny:

Charles François de Beaulaincourt Sgr de Freintiers (sig, -- lisez Fréwillers) officier au régiment de Beauvois tué au siège de Mayence et Albert de Beaulaincourt Sgr de Bayeux, lieutenant au régiment Royal Wallon décédé à Nice ayant été blessé d'un coup de fusil combattant contre les Barletz dans les montagnes de Piedmont, tous trois frères de l'exposant et par lui entretenus pendant la présente guerre et précédentes, comme aussi en considération de sa noblesse ancienne et distinguée dans le pays d'Artois, ses prédécesseurs de même nom ayant depuis plus de quatre cens ans en des charges considérables et honorés de différens emplois par leurs princes souverains et entr'autres Antoine de Beaulaincourt, bisayeul de l'exposant, premier lieutenant au gouvernement de Lisle, Douay et Orchies, lequel fut créé et couronné en 1550 par l'Empereur Charles-Quint son conseiller et premier Roi d'Armes de l'ordre de la Toison d'Or; lequel en ces deux qualités fut chargé de commissions importantes et honorables, tant par led.. Empereur le roi Philippe second que Marie Reine douairière de Bohême, régente de Hongrie et particulièrement pour la célébration de l'ordre de la Toison d'or en la ville de Gand, et pour apporter en France au roi Henri trois (sic) de la part dud.. Empereur Charles-Quint le colier de l'ordre de Saint-Michel et pour venir à Nancy y prendre et faire porter à Luxembourg le corps de Charles, duc de Bourgogne, sesd. Prédécesseurs ayant en outre été appelés dans toutes les actions remarquables pour y assister, soit lors des ratifications des traités de paix ou arrivée des archiducs dans le pays Tournaisis, et qu'enfin l'exposant est allié aux plus illustres familles, tant de la province d'Artois que circonvoisines et notamment de celle de Hamel, de Clermont, d'Hormes, de Colans, de Mailly, de Béthune, de Monts, de Saily, d'Esclaibes, de Lançon, de Moeurs, Wancourt, Nédonchelle, Noyelles, de Solaismes, de Canivet, de Monstrelet, de Bussy, de Pritches, de Saveuse, de Hondescourt, de Robecq, de St-Omer et autres; en sorte qu'il est en état par tout ce que dessus de porter avec honneur et approbation publique, le nom titre et qualité de Comte. A quoi inclinant favorablement et voulant reconnaître par quelque marque de distinction le zèle et l'attachement que l'exposant a toujours eu pour notre service et laisser à la postérité des marques de la satisfaction qu'il nous en reste, nous avons de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, continué et confirmé, continuons et confirmons par ces présentes signées de notre main, led. titre, nom, dignité et prééminence de comté à lad. Terre et Sgie de Marles, et autres grâces et concessions portées par lesd. Lettres patentes du 12 Janvier 1681 cÿ attachée sous le contre-scel de notre chancellerie, à laquelle nous avons uni et unissons par cesd. Présentes lad. Terre et Sgrie de La

Beuvrière, fiefs et sgrïes en dépendans, pour en jouir au nom, titre et dignité de comté par led. Sr Jean Georges de Beaulaincourt, ses hoirs et successeurs mâles de légitime mariage aux mêmes honneurs droits, autorités, privilèges, prérogatives, prééminences, tout ainsi que les autres comtés de notre royaume. Voulons qu'il puisse sesd. Successeurs se dire, nommer et qualifier du nom de comte en tous actes tant en jugement que dehors, et jouir du contenu ausd. Lettres d'érection de même qu'en a joui ou dû jouir le feu Sgr de Noyelles; sans qu'à défaut d'hoirs mâles en loyal mariage nous puissions ni nos successeurs rois en conséquence des ordonnances de l'année 1566 et autres sus ce intervenues, prétendre droit de réunion de lad. Terre et dépendances à notre domaine, à quoi nous avons pour ce regard seulement dérogé et dérogeons par cesd. Présentes, ainsi lesd. Terres retournerons en leur premier état de simple seigneurie. Si donnons en mandement à nos et féaux conseillers les gens tenans notre conseil provincial d'Artois, et autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que nos présentes lettres de confirmation de comté et union desd. Terres et sgrïes de Marles et La Beuvrière et dépendances, ils fassent lire publier et enregistrer et du contenu en icelles faire jouir et user pleinement et paisiblement et à toujours led. Sr de Beaulaincourt, ses hoirs et successeurs mâles, sans souffrir être fait et donné aucun trouble ni empêchement au contraire, directement ni indirectement, pour quelque cause et occasion que ce soit, nonobstant toutes ordonnances, statuts, loix coutumes, arrêts et autres choses à ce contraire, ausquelles nous avons dérogé et dérogeons seulement, sans tirer à conséquence. Et affin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesd. Présentes, auf en autre chose, notre droit et l'autrui en toutes. Donné à Versailles, au mois de février, l'an de grâce mil six cent quatre vingt seize et de notre règne le cinquante troisième. --- Signé: LOUIS; par le Roi, Le Thellier, et à côté visa: BOUCHERAT, pour lettres de confirmation d'érection de la terre de Marles en comté et scellé en cire verte (1)

(1) Archives du Pas-de-Calais, registre de l'élection d'Artois 1676-1714, f°400 - Copie Textuelle.

PHOTO

I – Alexandre Auguste Joseph de BEAULAINCOURT, Comte de Marles, 1716-1782. Rodière et La Charie, Archives de la Famille de Beaulaincourt.

A Jean Georges de Beaulaincourt, premier comte de Marles de cette famille, succéda son fils:

2. Philippe Alexandre de Beaulaincourt, chevalier, comte de Marles, né le 7 Mai 1687, membre des Etats d'Artois à cause de sa terre de Marles, député aux comptes de la Noblesse de 1750 à 1753, décédé le 26 Janvier 1754 à La Beuvrière, et inhumé dans l'église de Marles, marié par contrat à Marie Catherine Thérèse Françoise Le Vaillant du Châtelet, baptisée le 28 Juin 1680, morte le 19 Novembre 1763, dont:
3. Alexandre Auguste Joseph de Beaulaincourt, chevalier, chevalier, comte de La Beuvrière et de Marles, (voir hors-texte I), né le 19 Février 1716, mort le 3 Mai 1782 à Pont-Sainte-Maxence, député aux comptes (1750-53), député ordinaire (1779-1781) enfin député en cour (1781), Mayor de Béthune, marié par contrat, le 4 Septembre 1739; à Thérèse Henriette Védastine Henry dame de Vaudricourt Sévilingue etc., (voir hors-texte II) dont il eut 10 enfants, dont:
4. Ange Guislain Joseph Alexandre de Beaulaincourt né le 25 Juillet 1744 à La Beuvrière, chevalier, comte de Marles, Sr de Vaudricourt, capitaine au Royal Dragons, chevalier de Saint-Louis (Voir hors-texte III), épousa par contrat du 23 Juin 1770, Albertine Françoise Alexandrine de Genevières dame de Wavans Beauvoir Rivière. Il fut le dernier propriétaire de la seigneurie de Marles, la Révolution ayant supprimé le régime féodal lui enleva tous ses droits seigneuriaux; il fut guillotiné sur la place d'Arras, le 5 Avril 1794. On trouvera relaté plus loin les faits qui intéressèrent cette famille pendant l'époque révolutionnaire. Voici, pour terminer ce tableau généalogique, les derniers descendants directs des comtes de Marles:
5. Ange Philippe Auguste Joseph de Beaulaincourt, né le 23 Juin 1772, comte de Marles, officier au Gardes Wallonnes, chevalier de Saint-Louis, mort le 30 Juin 1842, marié en 1802 à Barcelone, à Raymunda Bonaventura de Garcia y Ardevol, et en secondes noces à Albertine Félicité Aubron; il eut du premier lit;
6. Joseph Augustin Ange, comte de Marles, né à Barcelone le 7 Août 1805, mort sans postérité au château de Beauvoir le 4 Septembre 1871 ayant épousé le 24 Novembre 1840 Laure Adélaïde d'Ostrel de Flers.
7. Joseph Augustin Ange, comte de Marles, Beaulaincourt, de Marles, frère du précédent, né à Barcelone en 1807, officier d'infanterie, décédé le 9 Janvier 1852 à St-Austreberthe, marié à Hesdin le 4 Septembre 1843 à Marie Clothilde le Merchier de Renaucourt.

A la mort du premier de ces deux frères, le titre de comte de Marles passa dans les branches collatérales dont les descendants existent encore aujourd'hui et doivent être fixés au Canada. La famille de Beaulaincourt a suscité de nombreux rejetons qui formèrent de nombreuses branches cadettes (1), multipliées par de nombreuses alliances et, de ces faits, cette maison est considérable. Les tableaux généalogiques de toutes ces branches ont été étudiées par MM. RODIÈRE et LA CHARIE dans leurs travaux sur les archives de la Maison de Beaulaincourt. Les plus importantes sont les: de Genevières, de Marcottes, de Nouvelles, d'Hannedouche, de Maillet et Pépin, Jolly de la Viéville, de St-Vaast, Segon, du Val de Moncheaux, du Hays, de la Charie etc.

(1) *Une de ces branches cadettes fut propriétaire jusqu'en 1890 de la gentilhommière marlésienne laissée en héritage par les comtes de Marles. Les chefs de cette branche portaient le titre de Comte de Beaulaincourt, l'un deux, le comte Ange de Beaulaincourt fut maire de Marles de 1826 à 1827.*

SEIGNEURIE DU WEZ-à-MARLES

La seigneurie du Wez-à-Marles, qui se trouvait à l'Est de la Seigneurie principale, vers les limites de Marles et Lapugnoy, lieu appelé aujourd'hui Vis-à-Marles, Vis déformation de Wez (1) semble à ses débuts avoir appartenu divers propriétaires. En 1400 on cite un Jean de Wez, en 1403, un Desramé de la Folie, seigneur en partie du Wez, cette partie demeura dans cette famille qui légua aux seigneurs de Marles-lez-Monteuil (1499). Certainement revendue on trouve en 1446, un contrat qui lègue à Jean d'Ohlain escuier, Sgr de Ferfay, Auchel, Cauchy-à-la-Tour, etc. le fief du Wez-à-Marles, en voici la copie. Il est daté de Théroouanne le 5 Mai 1446:

“Noble personne Louis Bournel, Chlr sgr de Thienbronne et de Heuchin, balle à rente héritable à Jean d'Ohlain escuier, sgr de Frefay (sic) la maison, mannoir, amazements, tennements, terres labourables et non labourables, prais, pastures, pastis, jardins, bois, aulnoys et autres appartenances de l'hostel et cense qu'avoit led. chevalier paravant le présent bail, en la ville et terroir de Marles, avec tous les tennements que ad cause de lad. Cense at tenu et que de présent tient encore Marcq Grébendon, zet toutes les corrowées deubes aud. Chevalier en lad. Ville; ouquel hostel iceluy escuier ou ses hoirs ou aians cause peut et pourront avoir s'il leur plaist four pour les gens, familiers et maisnie de son hostel tant seulement; et si porra ou pourront sesd. hoirs ou aians cause sur led. lieu mannoir et appartenances vendre et acheter franchement, sans pour lesd. Ventes ou achapt par lui ou ses aians cause paier aucun droit de tonlieue ne issues, sauf de beuvrage. Suit la déclaration des héritages baillés: Primes un mannoir amazé de maison de pierre, contenant tant en amazement comme autrement 5 mesures de terres ou environ, tenant de lez aval aux prais dud. Jean d'Ohlain et du lez d'amont à la rivière dud. Marles; duquel mannoir et tennement dessus déclarez led. chevalier et sgr des flégards et de ceux au plus près de luy. Plus de nombreuses pièces de terres, dont certaines tenant au bois dud. Jean d'Ohlain; au quiefleu dessusdict. Plus un terrage en la ville et terroir de Marles consistant en 8 du cent de jarbes, bottes et warats. Moyennant 22 livres parisis de rente annuelle et 10 livres seulement de relief, nonobstant l'usage ou coutume à ce contraire. Suivent diverses clauses relatives au terrage, aux amendes, etc, etc. (2)

(1) *Le Moulin de Vis-à-Marles appartenant à Monsieur Debureau est tout ce qui reste aujourd'hui de la Seigneurie de Wetz-à-Marles. Quant à la ferme de Wez, elle a été démolie. Le dernier de ces occupants fut Louis Berroyez.*

(2) *Rodière et la Charie: Archives de la famille Beaulaincourt.*

Cette pièce montre l'origine et les principaux droits seigneuriaux de la seigneurie du Wez-à-Marles. Désormais, les membres de la famille d'Ohlain, Ferfay porteront le titre de seigneur du Wez-à-Marles.

La famille d'Ohlain, qui descendait des comtes de Boulogne, porte comme eux, sur leurs armes, “*d'Argent à trois tourteaux de gueules*”. Elle est originaire d'un hameau de Fresnicourt-le-Dolmen: Ohlain, où l'on voit encore de nos jours leur château fort datant du XV^e siècle (1). C'est un des rares spécimens de l'architecture moyenâgeuse, le mieux conservé de l'Artois: d'une allure imposante avec ses grosses tours, son pont-levis, il offre cette particularité d'être construit au milieu d'un petit lac formé par la Lawe.

(1) *Roger Rodière: Une des dernières forteresses féodales du Nord de la France (1926).*

La branche, dont on s'occupe, possédait les seigneuries d'Auchel, Cauchy-à-la-Tour, Ferfay, où se trouvait leur château. Voici par ordre généalogique la liste des seigneurs du Wez-à-Marles, des Ohlain et de leurs héritiers jusqu'à la Révolution.

Le premier dont parle le contrat ci-dessus:

1) Jan d'Ohlain; dont:

2) Jacques d'Ohlain sgr de Frefay (2) Auchel et Wez-à-Marles etc ... épousa Marie de Barencourt dit de Bouchavesnes; dont: Philippe d'Ohlain, sgr de Frefay, Auchel, Cauchy-à-la-Tour, Wez-à-Marles etc... marié en 1521, à Péronne de Bonnière-Souastre. C'est ce seigneur qui fit construire les églises d'Auchel et Ferfay où l'on retrouve ses armes aux frontons des porches principaux de ces édifices. De son mariage naquit une fille Marie d'Ohlain qui épousa, le 30 Mars 1544, Jehan d'Ostrel de Lières et lui apporta en dot les seigneuries de son père.

(2) *Forme ancienne de Ferfay*

- 3) Jehan d'Ostrel de Lières par ce mariage seigneur de Wez-à-Marles appartient à la maison de Lières qui porte, "d'Argent à deux bandes d'azur", fondée en 1490 par un chevalier originaire du Luxembourg Philippe d'Ostrel.
- 4) De l'union de Jehan de Lières et de Marie d'Ohlain naquit Jacques de Lières seigneur du Wez-à-Marles, il épousa Marguerite de Mailly dont il eut une nombreuse progéniture à qui il partagea les seigneuries en sa maison:
 - a) Gilles de Lières conserva Lières, Liérette, Auchel, Nédon et quelques terres de Marles (1)

(1) *C'est pour cette raison que les chefs de la maison de Lières qui deviendront plus tard comtes de Saint-Venant et dont les droits passeront dans la maison de Béthune par le mariage de Marie Madeleine Gilles d'Ostrel de Lières avec Adrien François de Béthune, se qualifieront, sur divers papiers, Seigneurs du Wez-à-Marles en partie.*

- b) Antoine de Lières qui eut: Frefay, Cauchy-à-la-Tour, Marles en partie;
- c) Jacques de Lières, chanoine Grand Doyen de St-Omer, nommé par Louis XIV, en 1678, à l'évêché d'Ypres, qui eut dans son lot, la seigneurie du Wez-à-Marles. A sa mort, il la laissa en héritage à son petit neveu, Jean d'Hinnisdaël, descendant d'Antoine de Lières frère de l'évêque d'Ypres.

Antoine de Lières, seigneur de Frefay, Cauchy-à-la-Tour et Marles en partie (quelques terres détachées du Wez) eut une fille, Barbe d'Ostrel de Lières, qu'épousa en 1637 le descendant d'une antique famille de Liège et Namur, Philippe Herman de Hinnisdaël. Ce dernier seigneur fut le fondateur de la branche artésienne de cette famille qui porte armes: "De sable au chef d'Argent chargé de trois merlettes de sables".

Il s'installa au château de Frefay qui existe encore de nos jours. De son mariage il eut:

Philippe Herman d'Hinnisdaël, baron de Fumal, colonel d'infanterie, puis brigadier des armées du roi, époux de Marie Carnin de Lillers. C'est à ce dernier que Jacques de Lières, évêque d'Ypres, laissa la seigneurie du Wez-à-Marles. C'est aussi lui qui mit fin, par une transaction avec Philippe de Beaulaincourt, aux prétentions des comtes de Marles sur la seigneurie du Wez-à-Marles.

La contestation entre les auteurs de M. d'Hinnisdaël et ceux des comtes de Marles datait de très loin; en 1563, Philippe d'Ohlain, Sgr de Marles en partie, possédait des terres relevant de la sgrie principale de Marles, appartenant à cette époque aux Noyelles, à qui il refusait de payer les droits seigneuriaux. En 1693, Jean Georges de Beaulaincourt, avait fait abattre six ormes se trouvant au Wez-à-Marles et appartenant à Jacques de Lières, chanoine doyen de la cathédrale de Saint-Omer, seigneur du Wez qui poursuivit le comte de Marles devant le conseil d'Artois. A la suite de cette affaire ils eurent encore ensemble plusieurs procès au sujet des droits de plantations, de pêche de ventaires sur la rivière etc. Cinq sentences du Conseil d'Artois, en l'an 1698, déboutèrent le comte de Marles, qui interjeta appel devant le parlement; aucune de ces affaires n'était encore terminée, quand les héritiers respectifs se mirent d'accord; Philippe Alexandre de Beaulaincourt reconnaît tous les droits de Jean d'Hinnisdaël seigneur du Wez, il se soumet aux cinq sentences qu'il reconnaît exécutoires sur lui; Jean d'Hinnisdaël permet au comte de Marles de se servir de ventaires établis sur la Clarence pour faire flotter les prés; en retour celui-ci payera annuellement deux chapons et deux poules de reconnaissance. Pour la pêche chacun pêchera à l'endroit de ses tènements. Quant à la chasse, les deux comparant pourront chasser indifféremment sur tout le territoire.

Jean Herman d'Hinnisdaël eut de son union avec Marie de Carnin 8 enfants dont:

Adrien Eugène Herman d'Hinnisdaël, baron de Fumal, seigneur de Frefay, Wez-à-Marles etc., capitaine de la March-infanterie, né en 1718, il épousa en 1747, Marie Philippe de Bournel; dont:

Marie Eugène François Herman, comte d'Hinnisdaël, baron de Fumal et de Monchy, conseiller d'ambassade, colonel commandant de régiment mort en 1786. Sa femme Catherine de Seiglière fut guillotinée à Paris le 24 Juillet 1794. Leur fils Joachim Louis Ernest né en 1779, comte d'Hinnisdaël, marié à Joséphine Mélanie de Villeneuve Tourotte fut le dernier titulaire de la seigneurie de Wez-à-Marles (1). Il dut à son jeune âge de conserver la majorité de ses biens tant à Frefay qu'à Marles (2)

(1) *M. A. de Ternas: généalogie de la famille d'Hinnisdaël*

(2) *Au XIX^e siècle, un descendant des Hinnisdaël vendit le moulin et ses dépendances à M. Lemaire Nicolas d'Houdain.*

Cette maison s'est continuée jusqu'à nos jours, elle est encore propriétaire du vieux château de Ferfay, près duquel se trouve le remarquable mausolée qui sert de caveau aux comtes de cette famille.

Plusieurs fois, à travers les temps, plusieurs portions du Wez-à-Marles furent vendues; on ne peut entreprendre ici l'étude de toutes les familles nobles propriétaires à Marles, parmi la plus importante on trouve vers 1789 celle de Pierre François Joseph de Gonsse qui se qualifie de sgr du Wez en partie, il devint aussi propriétaire de la troisième seigneurie de Marles, Rougeville, à la fin du XVIII^e siècle.

SEIGNEURIE DE ROUGEVILLE

A l'extrémité de la propriété des comtes de Marles, et également sur le bord de la Clarence, se trouvait le fief de Rougeville, comprenant toutes les pâtures du fond de Marles, jusqu'aux entrepôts de la maison Debacker. Un renouvellement du terrier, daté du 7 Janvier 1715 nous donne une description des droits attachés à cette seigneurie viscomtière:

“Le fief de Rougeville a toute justice et sgrie viscomtière ... tous les manoirs relevant d'iceluy en coterrie, doivent le dixième denier en relief, et en vente le huitième outre les rentes déclarées à chaque article d'iceux; quant aux terres à labour, elles sont chargées annuellement de 4 sols tournois à la mesure au jour de Noël et en vente dont transport au aliénation le 8° denier de la vente ou prisée en relief le double de la rente”.

Le fief de Rougeville à Marles et à Wez, tenu du château de Béthune à 60 sous parisis de relief, était en 1402 à Gilles du Petit Rieux, il passa ensuite aux Beaufremetz.

La famille de Beaufremetz était propriétaire de la seigneurie de Bourcq, le père du seigneur de Rougeville: Philippe de Beaufremetz, chevalier, avait épousé Nicole de Béthencourt dont il eut:

- 1) Olivier de Beaufremetz, seigneur du Bourcq, de Rougeville, marié à Anne Thérèse de Genevières; dont:
- 2) François de Beaufremetz qui épousa Anne Brigitte Maillet le 14 Janvier 1688; son contrat de mariage nous donne une description complète de la seigneurie de Rougeville; en voici le texte:

1688 - 14 Janvier - Contrat de mariage entre François de Beaufremetz et Anne Brigitte Maillet (vers 1730).

“Noble seig. François de Beaufremez, esc. Seigr. Du Bourcq, Rougeville et autres lieux demurant en son château de Marles fils de Olivier de Beaufremez et Anne Thérèse de Genevières. Apport du marié: le chasteau fief seigneurie de Rougeville avec terres cottières et appendances, bois pastures, jardins et prairie contenant 76 mesures tenues en deux fiefs l'un nommé Rougeville avec sgrie viscomtière avec plusieurs droits seigneuriaux reliefs et autres droits au dixième denier, le second en certain droit de travers qui se prend au dit Marles et à l'environ tous deux tenus de S. M. à cause de son château de Béthune et lesd. Cotteries tenues tant du comté de Marles, sgrie de Wez-à-Marles, sgrie du Metz et dud. Rougeville”.

Cette union n'eut pas de postérité et la seigneurie de Rougeville fut vendue en 1714 à Procope Luc Le Ricque, écuyer, sgr des Pretz, dont la fille, Agnès épousa, par contrat, le 2 Mai 1752, Louis François Joseph de Servins, écuyer, seigneur d'Héricourt, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, créé chevalier par lettres de Juin 1760, puis marquis par lettres d'Août 1779. Celui-ci servit le dénombrement de Rougeville le 12 Août 1763, et ce fief resta dans sa famille jusqu'à la Révolution d'après le dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais. Cependant on trouve dans l'Épigraphie du Pas-de-Calais, arrondissement d'Arras, page 142, comme parrain d'une cloche à Saint-Laurent en 1781 *“Le Sr François Joseph Gonsse sgr de Wez-à-Marles, Rougeville en partie, Saint-Laurent, baron d'Athie et autres lieux”*. Ce personnage n'est autre que le père du fameux Alexandre Dominique Joseph Gonsse, si connu sous le nom de Chevalier de Rougeville, popularisé par Alexandre Dumas père, sous le nom de chevalier de Maison-Rouge et dont G. Lenôtre a écrit l'histoire sous le titre: *“Le vrai chevalier de Maison-Rouge A. D. J. Gonzze de Rougeville, 1761-1814”*. Gonzze est une forme erronée: tous les document artésiens portent Gonsse. (1)

(1) *On a prétendu que ce chevalier de Rougeville aurait eu l'intention d'enlever Marie Antoinette de la Conciergerie.*

Avant d'en terminer avec la famille Gonsse de Rougeville, signalons que le dernier seigneur, précité, eut aussi une fille née Adélaïde Françoise Gonsse qui épousa Pierre Cardon de Flégard, chevalier de Saint-Louis. Elle est dont la soeur du Chevalier de la “Maison-Rouge”. De ce mariage est née Adélaïde Françoise CARDON de Flégard, qui épousa Louis François CORBINIERE, ancien capitaine, officier de la Légion d'Honneur. C'est elle qui fit construire en 1856, à ses frais, la sacristie adossée à l'église et sous laquelle se trouve un caveau contenant les dépouilles des membres de cette famille. De son mariage avec Louis François Corbinière, elle eut deux filles dont l'une: Adélaïde Corbinière épousa M. Buttor, avocat à

Béthune. Ce ménage qui hérita de ce qui restait de l'ancienne seigneurie de Rougeville, fit disparaître les derniers vestiges de la "cens" de ce fief pour construire à son emplacement une maison de campagne, aujourd'hui propriété de la Compagnie des Mines de Marles, qui l'affectée comme logement à l'un de ses ingénieurs.

L'étude approfondie de nombreux baux et vieux papiers, nous montre qu'à côté des trois seigneuries bien distinctes de Marles, elles mêmes, comme le Wez et Rougeville, déjà divisées, il existait dans ce village de nombreuses terres possédées par des seigneurs qui n'avaient aucun droit féodal sur ce lieux et en jouissaient comme de simples propriétaires.

CHAPITRE TROIS

MARLES A TRAVERS LES TEMPS

MARLES A TRAVERS LES TEMPS

Notre province d'Artois située pendant près de deux siècles à la limite des états des Maisons de France et d'Autriche-Espagne, devait être bien des fois, le théâtre des rivalités des Valois-Bourbons et des Habsbourgs, suite à ce grand problème que l'Histoire a appelé: "Équilibre Européen", et c'est avec raison que Michelet a écrit: "*l'Artois a été, de tous temps, le rendez-vous des guerres*".

Au cours des siècles, la majorité des villages artésiens subirent les contrecoups de ces luttes incessantes et, pour étudier les répercussions des faits historiques provinciaux en ce qui concerne Marles et respecter l'ordre chronologique des actions passées, il faut situer les grandes lignes de l'histoire du comté d'Artois.

L'Artois, partie de la Flandre, après avoir appartenu à la couronne de France, forma un comté indépendant avec le frère de Saint-Louis: Robert d'Artois, qui le reçut en apanage. Ce comté vécut paisiblement avec les premiers descendants de ce prince, jusqu'au jour où il tomba entre les mains de la fameuse comtesse Mahaut, qui eut à soutenir ses droits contre son neveu Robert III (cause directe de la guerre de cent ans) et à réprimer une révolte de nobles d'Artois qui réagissaient contre le gouvernement des légistes introduits par Philippe le Bel. Ce genre de fronde divisa le comté en deux camps qui mirent le pays à feu et à sang. Enfin Mahaut triompha avec l'appui du roi de France: Philippe le Bel; Théroutanne fut prise et tous les villages et maisons religieuses situés sur le parcours de cette ville à Arras, c'est à dire nos régions, furent pillés et brûlés. Mahaut, qui à cette époque (1309) résidait à Chocques, aida à la reconstruction de l'abbaye de ce village où elle fut inhumée. Plusieurs auteurs ont signalé sa sépulture monumentale qui se trouvait dans l'abbaye de Chocques (1).

(1) *Supplément à l'Épigraphie du Pas-de-Calais par R. Rodière tome III, page 428*

Cette lutte à peine éteinte une autre s'alluma entre la France et l'Angleterre. Ce fut la fameuse guerre de cent ans: "*Les chroniqueurs, devant tous les désastres qu'elle accumula, ne purent raconter tant de malheurs, et nous décrivent de saisissants tableaux des villages d'Artois à cette époque: Les bandes anglaises aidées des Flamands ravageaient bourgs et villages et après le passage du Duc de Lancastre à la tête de 90.000 hommes, le pays fut complètement ruiné.*" (2)

(2) *Abbé Robert, Histoire de l'Abbaye de Chocques.*

Jean de Bourgogne hérita de Mahaut le comté d'Artois qui entra ainsi dans la puissante maison Bourguignonne et de ce fait servit de lieu de théâtre aux luttes des puissants ducs d'Occident contre la couronne de France.

A la mort de Charles le Téméraire, Louis XI profitant du désarroi et de la faiblesse qu'avait occasionnés la mort de son ennemi, vint à la tête d'une importante armée occuper l'Artois. En 1477, s'étant retiré à Béthune, il détruisit pays et peuple de tout le pouvoir. (3)

(3) *Chronique de Pierre Leprêtre, abbé de Saint-Riquier*

Un épisode de cette occupation se déroula chez nous, à Auchel qui en ces temps était une forteresse retranchée, d'accès difficile, en dehors de toute voie de communication directe. Ce petit fait historique est narré dans les annales de Meyer qui raconte que devant la marche de l'armée française vers Béthune, un noble gentilhomme d'Artois, de la célèbre maison de cette ville: Antoine de Béthune, fidèle à ses princes, se retira avec une troupe dans la forteresse d'Auchel, où il fut bientôt suivi par des forces françaises, supérieures en nombre, sous les ordres du comte de Vendôme. Après avoir investi la place et ses environs, ce capitaine fit savoir à Antoine de Béthune qu'il aurait la vie sauve, lui et ses hommes, s'il se rendait, ce qu'accepta ce dernier; mais la soldatesque après avoir pénétré à l'intérieur du fortin, oubliant la parole donnée, massacra toute la compagnie d'Antoine de Béthune, qui lui-même fut passé au fil de l'épée: "*ce dont fut bien marri*" le comte de Vendôme. (1)

(1) *HARBAVILLE: Mémorial historique et archéologique d'Artois, d'après les annales de Meyer.*

Décrire l'état de nos villages, après ce siège, est simple lorsque l'on sait qu'en ces temps les armées composées pour la plupart de mercenaires, n'avaient pour toutes ressources qu'à trouver sur place ce dont elles avaient besoin. On devine dans quelle situation lamentable se trouvaient Auchel (2) Marles, Calonne, Cauchy,

Burbure et Lozinghem, etc., après le passage de ces armées: les populations avaient fui, les maisons étaient pillées, dévastées et brûlées, le bétail enlevé, partout deuils et ruines s'étaient accumulés.

(2) *Au sujet de la forteresse d'Auchel dont aucune trace ne subsiste – et qui fera sans doute l'objet d'un nouveau chapitre à l'histoire d'Auchel – après plus amples études – il faut signaler qu'à plusieurs reprises en 1880 lorsqu'on creusa le sol pour construire les fondations de la nouvelle église de cette ville, on retrouva d'immenses pierres dont on ne sut à quoi attribuer l'origine. Se trouvait-on en présence des ruines de cette forteresse ... La forme du clocher fortifié d'Auchel peut permettre de le croire.*

Entre temps, Marie de Bourgogne épousa Maximilien d'Autriche et lui porta en dot tous les états de sa maison: l'Artois devint ainsi, province de l'Empire des Habsbourgs.

Puis les armées de Louis XI furent battues à Guinegatte (aujourd'hui Enguinegatte) près de Théroouanne; bataille connues dans l'histoire sous le nom de Journée de Eperons. Les Impériaux, quoique se trouvant dans une province de l'Empire, ne se gênèrent pas, malgré cela, pour la piller à leur tour. Louis XI n'en cessa pas moins d'occuper l'Artois qui fut rendu à Maximilien d'Autriche par Charles VIII en vertu du traité de Senlis (1493). A l'Empereur succéda son petit fils Charles-Quint, le puissant souverain, celui "*dont le soleil ne se couchait jamais sur ses terres*".

L'Artois avec Charles-Quint fit partie du cercle de Bourgogne et fut, à nouveau, le théâtre des luttes des maisons de France et d'Autriche. Après l'entrevue du Camp du Drap d'Or qui eut lieu en Artois entre Guines et Ardres, François 1er vint camper avec son armée à Pernes. Ses soldats pillèrent tous les villages de la région et surtout Camblain et Calonne et n'arrêtèrent leur pillage en aval de la Clarence, qu'à Marles. La misère encore une fois fut grande dans nos villages: "*les terres restèrent incultes, Calonne-Ricouart fut tellement appauvrie qu'elle dût être exemptée d'un terme d'impôts qui n'avaient pu être payés*". (1)

(1) *Dict. Hist. Et Archéologique du Pas-de-Calais.*

Voici les vers d'un poète audomarois M. Courtois traducteur de Simon Ogier, poète latin qui nous a transmis dans la langue des Dieux l'aspect de ces temps de malheur: (1) "*Partout du sang, partout de la terreur, les alarmes, Partout la mort étend au loin son crêpe noir! Saint-Omer se lamente, Aire verse des larmes, Lillers se livre au désespoir: Des rives de la Lys à celles de l'Authie, De Pernes, Lens, et Bapaume ... Partout s'élève un cri de mort!*".

(1) *Abbé Robert: Histoire de l'abbaye de Chocques.*

Les armées de Charles-Quint chassèrent les Français et en 1526 par le traité de Madrid la France perdit tous ses droits sur l'Artois qui devint propriété de Charles-Quint.

Charles-Quint qui, on le sait, était un homme réfléchi, fut un prudent politique et sut se faire aimer des Artésiens; né à Gand il fut toujours très populaire en Belgique à laquelle il accorda une demi-autonomie. (2) Il rompit tous les liens de vassalité qui unissaient les dix sept provinces belges à l'Empire et à la France et il les réunit en un état indépendant qu'on appela le "Cercle de Bourgogne" dont faisait partie l'Artois. Ces provinces jouissaient d'une certaine autonomie administrative; elles étaient gouvernées par leurs Etats où siégeaient les trois ordres. Toute la noblesse d'Artois servait dans les troupes de Charles-Quint qui la récompensait par des dotations et des titres nobiliaires. Il est courant de lire sur les épitaphes des seigneurs de nos villages qu'ils servirent le: "*Haut et puissant Empereur Charles le cinquième*". Nous avons vu dans la liste généalogique des seigneurs de Marles, les hauts emplois qu'occupèrent divers membres de la famille de Noyelles auprès de lui.

(2) *Un livre tout récent de M. Karl Brandi intitulé: Kaiser Karl (Munich 1937) nous montre que c'est chez nous que le jeune souverain subit les influences décisives de la tradition bourguignonne.*

Après l'abdication de Charles-Quint, le Cercle de Bourgogne devint les Pays-Bas espagnols avec son fils Philippe II qui ne sut continuer la sage politique de son père. Il faut préciser que l'Artois, province des Pays-Bas espagnols, ne fut pas comme beaucoup se l'imaginent, occupé par des troupes espagnoles; il demeura province de la couronne d'Espagne et la majorité de ses corps administratifs se recrutait dans la région du Nord.

Philippe II eut à lutter contre la révolte des provinces du Nord conduite par la Maison d'Orange qui assura l'indépendance sous le nom de Provinces-Unies ou Hollande. En même temps sévèrent les guerres de religion. La réforme avait été introduite dans le cercle de Bourgogne par les calvinistes qui avaient gagné à leur cause toutes les provinces du Nord. En Artois, ils avaient de nombreux adeptes surtout au pays de l'Alleu (région de Laventie) où les protestants étaient le plus grand nombre. Des prosélytes de la religion nouvelle parcouraient nos villages prêchant contre les débordements de l'église romaine. Philippe II, incapable de compromis, lorsqu'il s'agissait de catholicisme dont il se croyait le défenseur patenté, institua une répression terrible. Au début les protestants essayèrent de résister: ils parcouraient en bandes armées divers coins de l'Artois. Plusieurs seigneurs de la région, notamment Adrien d'Ohlain de Bergues, se trouvaient à leur tête; près de nous, à Ames, ils assiégèrent l'église, le clocher porte encore, de nos jours, trace de ce siège (1). Mais le duc d'Albe, gouverneur pour le roi d'Espagne, créa le fameux tribunal des troubles qui se transforma en véritable inquisition, Les protestants furent bannis et beaucoup se réfugièrent en Angleterre. Sur les registres de l'église de Canterbury - fondées par les Français installés outre-Manche – on relève des noms de familles originaires d'Ourton, Pernes, Sailly-la-Bourse, Lestrem etc.; à la date du 19 Septembre 1596, on y trouve un acte de mariage au nom de Nicolas Dausy (ou Dauchy) de Marles avec Péronne Frasier d'Arras. (1)

(1) *BEUZART Paul: Les hérésies pendant le Moyen-âge et la Réforme dans la région d'Arras, Douai et Pays de l'Alleu.*

Fatigué des luttes incessantes qu'il était obligé de mener en Belgique, Philippe II en abandonna la souveraineté à l'Archiduc Albert et à sa fille à la femme de ce dernier: l'archiduchesse Isabelle (1598-1621).

Les Noyelles de Marles devinrent "les Maîtres d'hostel" de leurs altesses, occupant toujours de hautes charges près d'eux. En 1621, pour récompenser leurs services, les archiducs érigèrent la terre de Marles en Comté en faveur d'Adrien II de Noyelles (2) leur "Maître d'Hostel", gouverneur d'Arras.

(2) *Archives départementales du Nord (B1651).*

Toujours au nom du fameux principe de l'équilibre, la guerre éclata de nouveau avec acharnement entre les maisons de France et d'Espagne-Autriche et de nouveau l'Artois servit de terrain aux opérations guerrières.

Louis XIII ordonna en 1635 aux maréchaux de Chaulne et de Châtillon de brûler autant de villages en Artois que les Espagnols en avaient brûlé dans toute la Picardie; trois cents paroisses furent ruinées parmi lesquelles les nôtres. Tout fut mis à feu et à sang dans les environs de Béthune (1); Saint Preuil prit le château l'Ohlain, où il tint une garnison qui incommoda fortement nos campagnes où elle organisait de véritables razzias.

(1) *Abbé Robert: Histoire de l'abbaye de Chocques.*

Les pillages se succédèrent sans fin. Les paysans avaient à peine réparé les désastres de la dernière guerre, qu'une autre fondait sur eux. De 1635 à 1648, ce fut la période française de la guerre de Trente ans dont la plus grande partie se joua en Artois.

N'oublions pas que le comté d'Artois était une province des Pays-Bas espagnols, et que les Français se conduisaient chez nous en pays ennemi.

En 1638, après la levée du siège de Saint-Omer que défendait son gouverneur, Gilles de Lières (2), seigneur d'Auchel, frère du seigneur du Wez-à-Marles, les armées allemandes, sous la conduite du Général Piccolomini, qui avaient forcé les Français à se retirer, ravagèrent à leur tour la région de Béthune. L'année suivante ce furent les troupes du roi d'Espagne, commandées par le cardinal infant et le marquis de Fuentès, qui vinrent camper à Lillers et comme ces armées n'avaient qu'un but: détruire, les pillages continuèrent ... Puis vint le fameux siège d'Aire. Ce n'était qu'un va et vient de troupes détruisant tout sur son passage; les Espagnols ayant à leur tête le comte Fournal, régnaient en maîtres à Chocques, Gonnehem et Lillers et dans les villages environnant ces lieux. Ce lugubre tableau se termina par le siège de Béthune par les Français. Enfin, ce fut la paix pendant quelques temps.

(2) *Dict. Hist. Et Arch. Du Pas-de-Calais, Tome III.*

La guerre contre l'empereur d'Allemagne s'était terminée par le traité de Westphalie (1648) mais les Espagnols n'avaient pas déposé les armes et de plus ils avaient à leur tête le prince de Condé qui était passé de leur côté. Les troupes espagnoles, en garnison à Lillers, infestaient nos villages où, sous prétexte de venir

fourrager, elles continuaient leurs séries de rapines et de vols. La misère fut si grande dans nos bourgs que les terres restèrent en friche. Tous les bestiaux avaient été volés, il ne restait même plus de chevaux aux paysans pour les besoins des fermes. Jusqu'en 1659, l'Artois fut plongé dans la ruine et la désolation.

Après les deux faits d'armes remportés par Turenne, le siège d'Arras en 1654, et la bataille des Dunes près Dunkerque en 1658, la paix fut signée dans les Pyrénées en 1659. Par ce traité la plus grande partie de notre province devint française, mais le retour définitif de l'Artois à la France eut lieu après le traité de Nimègue (1678) qui lui donna Saint-Omer.

La paix régna dans le comté pendant quelques temps. Il put se relever de ses ruines et faire renaître une agriculture florissante jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne. Le 30 Juillet 1709, la guerre suivie d'une terrible famine, vint fondre à nouveau sur notre malheureux pays: le maréchal de Villers écrivit lui-même: "*aux environs de Béthune se trouve le péril de manquer de pain*", une disette affreuse régna sur l'Artois où 40.000 habitants moururent de privations.

Enfin les traités d'Utrecht, de Bade et de Rastadt (1713-1714) donnèrent la paix à l'Artois qui vécut paisiblement jusqu'à la Révolution sans ne plus connaître les affreux temps des guerres de Louis XI, François 1er et Louis XIV.

Après ce long pèlerinage à travers le passé historique de la province, pèlerinage où l'on a essayé de conter quels furent les événements nationaux et provinciaux ayant eu pour lieu de théâtre nos régions et dont Marles a subi et a ressenti si vivement les contrecoups, nous allons essayer de nous transporter sur le plan social en étudiant la vie de ce village sous l'ancien régime, jusqu'à la Révolution.

Avant de terminer ce chapitre, il ne faut pas omettre de rappeler au lecteur, que sous le gouvernement bourguignon, l'Artois avait sans doute connu des guerres, mais dans les périodes de paix une prospérité jamais atteinte auparavant avait régné sur ce comté et, florissantes, furent à cette époque les villes et campagnes artésiennes ainsi qu'en témoignent les monuments, beffrois, églises, que cette période nous a laissés.

CHAPITRE QUATRE

MARLES SOUS L'ANCIEN RÉGIME

MARLES SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Quand on étudie l'ancien régime l'on est amené à considérer deux époques: a) du Moyen-âge à l'avènement des Bourbons, vers la fin du XVI^e siècle; b) de l'avènement de ces derniers à la Révolution.

Cette division correspond, pour l'étude de la vie rurale du village de Marles, à l'étude sociale des faits des deux grandes familles ayant possédé la seigneurie principale de cette commune; les Noyelles représentant la première partie, et les Beaulaincourt ce que l'on appelle véritablement l'ancien régime.

Le régime social durant ces deux époques est celui que l'on a qualifié de "Féodal". On a vu au chapitre consacré à la seigneurie en quoi il consistait. Ce qui va suivre sont quelques effets de son application.

Au début, la seigneurie fut une communauté où un homme: le seigneur, grâce à son épée, protégeait et permettait aux tenanciers de travailler, de vivre, et de prospérer à l'ombre de son château féodal. Cette communauté donnait au seigneur le droit de percevoir diverses taxes selon les us et coutumes de chaque région. Tant que les expéditions, les guerres moyenâgeuses, le brigandage feront rage, le rôle du seigneur sera utile et nécessaire.

Un grand historien moderne, parlant de ces temps nous dit: "*Seigneurs et vassaux étaient unis entre eux par des liens étroits: ils se sentaient indispensables les uns aux autres. La seigneurie dont l'âme palpite à l'intérieur du donjon de pierre devient une patrie que l'on aime d'un attachement sincère et pour laquelle on se dévoue. Elle se confond avec le seigneur et sa famille, à ce titre on est fier de lui, on conte ses grands coups d'épée, on l'acclame quand sa cavalcade passe le joyeux gonfanon baloyant au souffle du vent*". (1)

(1) *Funk Brentano: L'ancien régime.*

En cette première partie de l'ancien régime à la noblesse utile, notre région s'était divisée en de nombreuses seigneuries sous la suzeraineté des comtes de Lens et de Boulogne, de cette famille d'où étaient sorti Godefroy de Bouillon, le héros des croisades, et sa pieuse mère, que l'église a placée sur ses autels sous le nom de Sainte-Ide. Leur comté ou chatellanie (2) s'étendait au XIII^e siècle, tel que nous l'apprend un document bien précieux que renferme le cartulaire de Philippe-Auguste, sur une grande partie des arrondissements actuels d'Arras, Béthune et Saint-Pôl.

(2) *L'Artois était divisé en six chatellanies: Arras, Bapaume, Saint-Omer, Lens, Aire et Hesdin.*

Marles relevait de la chatellanie de Lens, à qui ses seigneurs servaient le dénombrement (Jean de Rebecques en 1385 – Pierre de Liestre en 1438 etc.). Cette chatellanie passa dans les mains de la maison de Récourt vers 1300 par le mariage d'Isabelle de Lens dame de Camblain avec Philippe de Récourt, Sr de la Comté Gouverneur d'Artois et demeura dans cette maison jusqu'en 1694. La famille de Récourt possédait un magnifique château fort à Camblain qui dès le XIV^e siècle s'appela Camblain Chastelain en souvenir des seigneurs châtelains de Lens.

Au début de la féodalité les premiers seigneurs de Marles firent construire, dans ce village, un manoir où ils résidaient remplissant leur fonction de seigneurs protecteurs.

Ce manoir, après bien des transformations, devint le château de Marles. On ne possède pas beaucoup de renseignements sur ce vieux domaine, où les Noyelles et les Beaulaincourt paraissent avoir peu habité. Il fut détruit au commencement du XIX^e siècle. Il a été remplacé, à cette époque, par une petite habitation que le comte Jules de Beaulaincourt a vendu vers 1890. (Les vieux Marlésiens se souviennent de cette gentilhommière qui a appartenu à M. Dupré), - voir illustration chapitre Six).

Il est à présumer, d'après ce que l'on possède, qu'il s'agissait d'un moyen domaine en pierres de craie entouré de tourelles. En 1782, il se trouvait déjà en très mauvais état; lors de la vente mobilière faite à Vaudricourt l'abbesse d'Etrun écrivait à sa nièce la comtesse de Marles qui s'était retirée au château de ce lieu: "*Prenez du repos et de la tranquillité votre état le demande, vous faite bien de vous retirer pendant la vente: cependant je pense que vous serai (sic) mal logé à Marles*" et dans une autre lettre: "*je pense que vous allé (sic) être bien gêné à Marles*". (1)

(1) *R. Rodière et la Charie. Archives de la famille de Beaulaincourt.*

Dès que la seigneurie passa aux mains de la famille de Noyelles, vers la fin du XIV^e siècle, les seigneurs de cette maison eurent peu de temps à consacrer au village de Marles; grand dignitaires d'Artois, occupant de hautes charges, ils se devaient tout entier à leurs missions, laissant l'administration de leurs seigneuries à des fonctionnaires féodaux.

Leur maison, très importante, possédait une organisation administrative assez développée. Il faut noter qu'entre temps, depuis les XII^e et XIII^e siècles, le rôle de la noblesse, en tant que défenderesse du pays, a presque disparu avec la fin des brigandages et surtout avec le développement du pouvoir royal, qui avait repris aux nobles le soin d'assurer l'ordre dans le royaume. Mais, tous les droits payés par les communautés à leurs seigneurs, pour les services militaires rendus, continuèrent à être perçus, bien que ces dits services n'existent plus; la coutume étant établie l'on continuait à la respecter, d'où l'esprit d'injustice attaché aux droits féodaux, qui ne représentaient plus la compensation légitime d'autrefois. Dès ces temps, être propriétaire d'une seigneurie était devenu synonyme de propriétaire foncier... de propriétaire d'un bien qu'il fallait faire fructifier, et les seigneurs de Marles furent de ceux qui ne négligèrent pas leur domaine.

Les Noyelles furent représentés, dans la seigneurie principale de Marles, par un bailli assisté d'un lieutenant (1). Chaque seigneurie possédait ses livres de comptes, où étaient détaillées avec minutie: recettes et dépenses. L'on conçoit immédiatement le précieux concours qu'apporte l'étude de ces registres, aux historiens dans leurs recherches. Dressés par les receveurs de terres, on y trouva relaté, dans les moindres détails, toutes les opérations effectuées. Ceux de la seigneurie de Marles se trouvent aux archives de Pas-de-Calais, fonds de Noyelles. En voici une analyse, qui nous montre quelques aspects de la vie intérieure de la seigneurie principale de cette commune, et nous donne une idée de ces temps.

(1) *On a vu au chapitre "Seigneurie" le rôle de ces fonctionnaires.*

De 1528 à 1632, on trouve 63 comptes présentés par Pierre Le Talle, puis par Jehan le Machon et Adrien Le Talle. Celui de 1561 par J. Carpentier prêtre. Celui de 1584 est rendu par Jaspard de France demeurant à Béthune qui fut receveur des terres de Noyelles jusqu'en 1630, c'est son neveu Hugues de Candas, Sr de la Chapelle, qui présente celui de 1632; il semble en avoir constitué la gérance, jusqu'à la mise en vente de la seigneurie.

Le compte de Pierre Le Talle nous apprend que la cense (1) de Marles était baillée à ferme et à cense à Simon Flaiolet et qu'il a été payé à Philippe Wigneront charpentier à Lozinghem la somme de 7 florins 10 patars pour avoir "rédiffié" la porte de la dite cense: "qui avoit esté abbatue par des grands vents et redrischer le charpentaige".

(1) *Cense: ferme tenue dépendante de la seigneurie baillée à rente ou à Cens.*

Le compte de 1632 nous apprend que le bailli de Marles était à cette époque: maître Flourent Couronnel, procureur du roi à Béthune, avec 60 sols de gages annuels. Le receveur des terres touchait le seizième denier de la recette, il eut cette année là: 41.3 S. 6d.

Les comptes présentés par J. Carpentier, prêtre, contiennent des tas de détails domestiques, voici les plus curieux: "avoir dépensé 8 livres pour faire construire un chariot, et 78 sols pour achat de plusieurs fillaiges et deulx fromaiges; 12 s. 6d. pour trois milz d'esplinghes raportez de Parys".

En 1610 est cité Martin Bacheler curé de Calonne et Marles. En 1628 "damp Jehan de Noielle pbre, religieux de l'abbaye de Chocques, Curé dudit Marles et Calonne".

A ces comptes sont joints des papiers d'actes intéressant la seigneurie:

Le 30 Juillet 1547, on relève la vente de terre par Pierre Henneuse et Antoine Warin laboureur; la saisine baillée (1) leur est donnée par Eloy de Fontaines, lieutenant du bailli au nom d'Adrien de Noyelles.

(1) *Saisine baillée investiture donnée par le seigneur d'un héritage dont on a fait l'acquisition.*

Le 31 Janvier 1567-1568, bail par lequel moyennant 270 carolus (2) et 20 patars (3) + deux mencaux (4) de bons poids (sic pois) Walleburge de Boitezelaire veuve d'Adrien de Noyelles donne la cense de Marles à Jehan Baudin, labourier au petit-rieu paroisse de Lillers.

(2) *Carolus: monnaie de billon émise par Charles VIII.*

(3) *Patar: Pièce de monnaie fabriquée en France sous Louis XII id. au liard.*

(4) *Mencaux: mesure de valeur très variable ou rasière.*

Le 28 Janvier 1574: relevé des héritages de feu Jehan d'Auchel à Madame de Marles.

Le 5 Février 1577: aveu et dénombrement servis par Gille Occre, laboureur à Calonne-Ricouart, procureur de Dame Adrienne de Guiselin, veuve de Jehan d'Auchel.

Le 17 Juillet 1584 dénombrement fait par "*Ipolite (sic) de Manchicourt mary de Quentine Sartel à Adrien de Noyelles d'un fief contenait sept quartiers (5), prins à l'encontre de quinze quartiers de Martin Sartel*".

(5) *Quartier: quart de mesure. La mesure valait 100 verges ou à Marles 42 ares 91 ca.*

Le 17 Octobre 1603: bail de la cense de Marles à Jehan Caudron, Labourier à Marles, marié à Adrienne Flajollet.

Le 10 Novembre 1604: cession de ce bail par Jehan Caudron à son beau-père Simon Flajollet, époux de Marguerite Lheure.

Le 6 Mai 1611, Bail de la cense de Marles à Charles Réant, labourier à La Pugnoye.

Le 20 Janvier 1634: Maître Gille Tacquet, bailli de Marles, au nom de Eugène de Noyelles comte de Marles, afferme la cense de Marles à Jacques Cardon et Jacqueline Sauvel, sa femme.

Le 4 septembre 1634: Condamnation de Bernard Pinne, demeurant à Marles pour avoir pêché dans la rivière de Marles; le droit de pêche appartenant au seigneur seul (Sentence du Conseil d'Artois à la requête de Messire Eugène de Noyelles comte de Marles).

17 Juin 1643: Bail à ferme de la cense de Marles à Jacques Cardon, censier dudit Marles. "*Le preneur sera dispensé de payer s'il venait une armée ou fouldre du ciel ou aultre force majeure*".

Puis l'affiche de la vente de la seigneurie de Marles en 1692 environ; seigneurie qui passe aux mains de la famille de Beaulaincourt.

Le changement de propriétaire de la seigneurie de Marle coïncide avec ce que Monsieur Funck Brentano appelle "L'ancien Régime" proprement dit, le régime qui aboutira à la Révolution française.

Nous avons vu au chapitre précédent intitulé: "*La Seigneurie*", la marche de la vente et comment Jean Georges de Beaulaincourt, seigneur de Labeuvrière, devint seigneur de Marles en exerçant le retrait lignager sur Louis de Brias.

A cette époque un plan, daté du 6 Mars 1695, nous donne un aperçu de ce qu'était Marles en ces temps; en voici le texte:

"Carte figurative de la rivière depuis le maretz jusqu'au pont du lieu y nommé le Wezt et des héritages y tenant; limitée à l'est par le chemin passant au dit Vet à Marles (chemin de Bruay), à l'ouest par le marais (Quénehem). --- Au sud se trouve la maison du Seigneur du Bourcq (François de Beauffremetz), le manoir du Seigneur du Bourcq et à Claude de Beugin; des terres au Seigneur de Lières dites les tourbes, une terre au Seigneur de la Ferté, le manoir du Seigneur de Lières et d'Alexandre Croix; au nord: le manoir amazé du Seigneur de la Ferté, les près du Seigneur de Lières, les près du Seigneur de Marles, et une autre maison du Seigneur du Bourcq".

Comme on peut s'en rendre compte, à la lecture de ce document, le territoire de Marles, avec ses trois seigneuries enchevêtrées les unes dans les autres, ainsi que les nombreux fiefs en dépendant, était morcelé autant qu'aujourd'hui sous notre régime de la petite propriété; l'on s'en fait encore une idée plus complète, lorsque l'on étudie les rôles des vingtièmes et centièmes (1) qui nous donnent les noms de tous les imposés à ces contributions foncières.

(1) *Rôle des propriétés foncières (cadastre de cette époque).*

Avec la seigneurie des Beaulaincourt, Marles ne fut plus un propriété que l'on gère de loin, lui faisant produire ce que les droits féodaux pouvaient lui faire rapporter. Jean Georges de Beaulaincourt, premier comte de Marles de cette famille, vint de temps à autre séjourner au château de Marles. Son premier soin est d'asseoir. Solidement ses droits sur son nouveau comté. Il entreprend nombre de recherches afin de les établir

dans leur intégrité puis, de les faire respecter, ce qui lui amènera de nombreuses controverses et même des procès avec les autres seigneurs de Marles.

PHOTO

II -- Thérèse Henriette Védastine Henry, dame de Vaudricourt, Comtesse de Marles, 1724-1755

Rodière et la Charie, Archives de la famille de Beaulaincourt, Reproduction E. Ducastel.

Sa recherche des titres de propriété de la seigneurie de Marles le conduit à une procédure contre Monsieur de Piétra Santa, le descendant du dernier des Noyelles, afin que ce dernier lui restitue divers papiers seigneuriaux.

Cette affaire ne se termina qu'en 1699, par un arrêt du Parlement de Paris où il fut débouté. Ensuite, il intenta une action contre le seigneur de Lières, propriétaire de la seigneurie de Wezt à Marles. Les seigneurs principaux de Marles soutenaient qu'une partie des terres de Wezt à Marles relevait d'eux et, par suite, que le seigneur de ce dernier lieu devait leur payer divers droits féodaux; ce que ne voulurent jamais admettre les propriétaires du Wezt à Marles.

Cette question amènera un tas de contestations, que l'esprit chicanier de Jean Georges de Beaulaincourt ne se lassera de remuer. Le 15 Février 1698 le conseil d'Artois maintient Jacques de Lières, seigneur du Wezt, en possession d'avoir un ventaire sur la rivière fluante au village de Marles lequel, néanmoins, servira à faire flotter les prairies du seigneur de Marles aussi bien que celles du seigneur du Wezt.

Par requête, en date du 26 Février 1693, Jacques de Lières avait déjà poursuivi Jean Georges de Beaulaincourt pour lui avoir fait abattre six ormes qu'il avait plantés à l'entour d'une chapelle sur les bords d'un champ de 18 mesures, nommé champ de la Neuve-Rue.

Ils eurent ensuite plusieurs procès au sujet des droits de plantation, de pêche, de ventaire sur la rivière, etc. Cinq sentences du Conseil d'Artois déboutèrent le comte de Marles qui en appela au Parlement. Ces affaires ne pas terminées à sa mort, et c'est son fils, Philippe Alexandre de Beaulaincourt, qui mit fin à toutes ces procédures par un arrangement avec Messire Jean Herman de Hinnisdaël, baron de Fumal, seigneur de Ferfay et héritier de Jacques de Lières seigneur du Wezt à Marles.

Jean Georges de Beaulaincourt est le type classique de la noblesse de province fin XVII^e siècle et XVIII^e. Trop pauvre pour vivre à Versailles, et menant la vie des nobles campagnards qui passaient leur temps à administrer leurs biens, après avoir, dans leur jeunesse, servi le roi dans ses armées, d'où ils revenaient avec la croix de Saint Louis. Cette administration de leurs domaines était leur principale occupation, surtout quand la famille était nombreuse; il fallait de l'argent pour établir les garçons et doter les filles et, à noter qu'à cette époque le commerce, principale source de profit, leur était défendu et réservée à la bourgeoisie. Aussi les seigneurs de campagne ne pouvaient tirer leurs revenus que de leurs propriétés foncières sur lesquelles il exerçaient scrupuleusement leurs droits féodaux et si besoin se faisant sentir, ils versaient facilement dans l'abus, ce qui fera baptiser les nobles ruraux de hobereaux dont certains exagéreront, finalement à tel point, que le pouvoir royal sera obligé d'intervenir pour faire régner la justice. Ces abus sèmeront petit à petit dans le coeur du paysan le levain de la révolte.

Ce serait exagérer d'affirmer que Jean Georges de Beaulaincourt abusa de ses droits, néanmoins, tout en nous gardant de juger le passé sur les documents qu'il nous a laissés, ces papiers ne signalant que les abus, les faits exceptionnels qu'il ne faut pas généraliser, l'on peut conclure que le comte de Marles fit rendre à sa seigneurie tout ce qu'elle pouvait lui procurer; maintenant ses droits et les faisant respecter.

Ses descendants suivront la même voie, sans négliger de faire fructifier leur avoir. En 1721, le 28 Juillet, Philippe Alexandre de Beaulaincourt passe un contrat avec Jean Baptiste Morel "*meunier et m'hollieur, demeurant dans la paroisse de Lillers*", afin de construire un moulin à tordre huile, à Marles au lieu-dit la "*Planche du Maret*". En 1725, il intente un procès à sire Joseph Malbrancq, curé de Calonne-Ricouart et Marles, qui prétendait pour se rendre à l'église de ce dernier lieu, emprunter une piedsente traversant les pâtures et vergers de la seigneurie et avait le 21 Mai 1724, avec l'aide de son clerc et de son valet, arraché la haie du clos des pâtures dudit seigneur et brisé la barrière de son verger de Marles; le curé prétend qu'en hiver le chemin de Marles à Calonne est impraticable et que le passage par la piedsente a lieu depuis un temps immémorial et se trouve nécessaire.

Ce procès ne nécessite pas moins de 50 pièces, on y trouve mêlés les noms de Coez et Dupont de Calonne et Jacques Berroyez et Marie Joseph Attagnant dit Joso sa femme, au service du comte de Marles.

En 1761, Alexandre Auguste Joseph de Beaulaincourt fait saisir un quartier de terre tenu en fief du comte de Marles, appartenant à Charles de Beaufromez, laboureur demeurant à Auchel, tenant à une autre terre possédée par Pierre de Beaufromez.

Ce même seigneur intente un procès contre M. le Procureur du Roy à sa gouvernance d'Artois, à propos d'un dommage causé sur ses terres pendant des marches militaires, par un nommé Dubuisson. Le Procureur forme opposition à l'arrêt rendu le 29 décembre 1778 en faveur du seigneur comte de Marles, sous prétexte que: "*La terre, justice et seigneurie de Marles, n'est pas du ressort de la gouvernance d'Arras; elle ne relève pas non plus de la gouvernance de Béthune, mais bien du Château de Lens et les baillages justiciables de la mère Ville de Lens*". (1)

(1) *Mémoire conservée aux Archives nationales. En passant remarquons l'enchevêtrement au point de vue justice du système féodal, Marles qui se trouvait sans la gouvernance de Béthune, est justiciable de Lens.*

En 1789, un nommé Jean Baptiste Mallet est condamné au sujet d'un droit de terrage, condamnation obtenue par Ange Guilain Joseph Alexandre de Beaulaincourt. (2)

(2) *Cette condamnation aura des répercussions et fera de Jean Baptiste Mallet un ennemi acharné du régime féodal. On verra plus loin le rôle de cet homme, lors de la Révolution.*

Comme on le voit il fallait être en règle avec le code féodal que faisait respecter le seigneur; ce qui était naturel puisque ce code, comme nous l'avons déjà dit lui assurait ses seules ressources et souvenons-nous que le seigneur n'en possédait pas d'autres, le noble ne pouvant être à la lettre, sans dérogeance, qu'un agriculteur; il n'était pas rare de voir, à cette époque, nombre de féodaux à la tête de leur exploitation agricole diriger leur domaine.

Les comtes de Marles, seigneurs de Vaudricourt, n'en étaient pas là; néanmoins, à l'aube de la Révolution, leur maison ne connaissait plus la même fortune qu'au début du XVIII^e siècle. Les femmes apportaient toujours des dots importantes mais les besoins de la famille --- d'une famille toujours nombreuse --- nécessitaient beaucoup.

La vie des comtes de Marles, en leur domaine, était semblable, dans ses grandes lignes, à celle de tous les nobles de province; on passait l'été à la campagne dans les différents châteaux de Labeuvrière, de Vaudricourt, de Beauvoir-la-Rivière, de Marles (de moins en moins en arrivant vers la Révolution, car le château de Marles se trouvait dans un état lamentable); là les occupations principales étaient: l'administration des biens seigneuriaux, les visites aux nobles des alentours, en général, parents de la famille, les petites fêtes champêtres, la pêche et surtout la chasse qu'ils gardaient jalousement; les peines étaient sévères contre les délinquants et pouvaient aller jusqu'aux galères. Les prohibitions destinées à favoriser les plaisirs de la chasse étaient nombreuses: défense d'enlever les chardons et les pissenlits des champs et des prés hors de la surveillance des gardes; et l'on imagine que ces derniers n'étaient pas toujours disposés à donner leur temps à cette surveillance, défense de couper les sainfoins avant la Saint-Jean, de cueillir les herbes dans les graines après le 1er Mai et, parmi toutes ces prescriptions, obligations d'épiner les terres dès après la récolte, c'est à dire d'y planter des buissons d'épines, afin de créer des asiles au gibier. On imagine la multiplicité et la violence des plaintes dans les cahiers de 1789 de la part des paysans contre le droit de chasse qui leur était si préjudiciable et cette rancœur de Jacques Bonhomme contre une classe, qui seule avait ce droit, alors qu'instinctivement dans tout homme se trouve un chasseur.

Une lettre, adressée du château de Ferfay par le petit-fils du comte de Marles, le comte de Genevières, à son parent, le vicomte de Marles, nous fait connaître le programme des amusements pour une semaine, parmi les autres et nous prouve que notre région devait être très giboyeuse; Voici le texte: "*Aujourd'hui, dit-il, il y a une grande chasse à Ferfay, demain à Calonne et après demain à Labeuvrière etc.*" A cette époque plus du tiers du sol de notre région était couvert de bois et se prêtait fort bien à ce divertissement.

L'hiver, la noblesse aisée se retirait sans les villes. Beaucoup de nobles de nos régions possédaient de confortables hôtels particuliers à Béthune. Celui du comte de Marles était luxueux; c'est l'ancien palais de justice de cette ville, qui fut détruit durant la guerre de 1914-1918.

Si nous étudions la vie sociale des tenanciers des seigneurs de Marles, nous brosserons un tableau général de la vie rurale en Artois. Les trois quarts des ruraux sont "*laboureurs*", pour employer le terme ancien que l'on

trouve toujours dans les documents antérieurs à la Révolution, et que l'on a remplacé aujourd'hui par celui de cultivateur, Les biens seigneuriaux réunis en une administration agricole baptisée du nom de "*Cens de Marles*" sont mis en location. Nous avons vu plus haut que les transactions dont elle fut cause.

Albert Mallet dans son histoire de France: "*époque contemporaine*", nous dit que les "*censitaires*" étaient les plus malheureux de tous. Cela ne s'applique pas à l'Artois où en général les terres sont fertiles et les "*cens*" florissantes; les laboureurs certes ne sont pas riches, ils mènent une vie qu'aujourd'hui avec nos moyens modernes d'existence, nous qualifions de misérable et qui pourtant, à cette époque, était substantielle. Dans les années d'abondance la nourriture se composait de pain, -- de ce pain de France presque de pur froment, -- de laitage, de soupe au chou et de lard. Dans les années de disettes on additionnait au froment du seigle pour fabriquer le pain de méteil et aux temps durs, la viande se faisait très rare. Ce que craignait le plus le paysan c'était les hivers rudes qui semaient la misère. Dans un autre ordre d'idée, un fait caractéristique bien français, qui existe encore de nos jours, était et est encore la soif du paysan à posséder de la terre.

En Artois, en majorité, le fermier était propriétaire de sa terre; son souci est d'acheter le plus de propriétés foncières possible. C'était et c'est encore une rude race de cultivateurs qui arrivaient, vers le XVIII^e siècle, à faire de cette province l'une des plus prospères du royaume: Horace Walpole le littérateur anglais, fils du ministre britannique, traversant l'Artois en 1765, déclarait: "*Je trouve ce pays-ci prodigieusement enrichi ... les moindres villages ont un air de prospérité*".

Le village d'Artois à la fin de l'Ancien Régime avait déjà la figure que possèdent encore de nos jours nombreux bourgs de notre province. Une église en pierre de craie autour de laquelle se groupent les maisons en torchis (argile mélangée à de la paille coupée et encastrée dans les compartiments de bois) le toit couvert de chaume, puis plus tard, à cause de nombreux incendies, la tuile fera son apparition.

Marles ne dérogeait pas à ces règles communes, la plus grande partie du village se trouvait dans le bas, près de la Clarence, à l'emplacement de la Place Pierre Carette d'aujourd'hui; le Wetz, plus en aval, vers Lapugnoy, Ses maisons, ses manoirs (grandes maisons en pierres de craie), son église entourée du cimetière, son château avec son verger, les nombreux arbres qui l'ombrageaient (Marles était bien planté), les bois couronnant les deux coteaux qui bordent la rivière, ses marais poissonneux, faisaient de ce village une agglomération type du bourg important d'Artois avant la Révolution et certes, à cette époque, à la belle saison, Marles avait une autre figure tout imprégnée de poésie terrienne, qu'on ne lui connaît plus aujourd'hui.

Avant de clore ce chapitre le lecteur aura, sans doute, la curiosité de connaître quelles étaient les familles qui formaient ce village de Marles sous l'ancien régime et qui vécurent la vie que nous avons essayé de décrire.

Nous allons pouvoir le satisfaire grâce aux registres d'Etat-Civil dit de catholicité parce qu'ils étaient tenus par le curé de la paroisse, et que l'administration française avait introduits en Artois lors du rattachement de cette province à la France. Pour Marles les Mines, le registre des baptêmes remonte à 1705, ceux des mariages et des sépultures à 1714. On y relève les noms des ancestrales familles marlésiennes: Berroyez, Beaufromai (mez ou mé), Buchart, Beugin, Catelain, Carpentier, Crespin (Crépin), Cointe, Cardon, Ceugnet, Carlier, Caron, Cornet, Cheval, Delmotte (Delemotte ou Dellelotte), Desprez (ou Despret), Dupont, Delehaye, Doley (Dolet), Guffroy, Hernu, Hautefeuille, Herman, Joly, Legrand, Morel, Martin, Malet (ou Mallet), Sartel, Sergeant, Toursel, Vincent, Willerez.

CHAPITRE CINQ
PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Quelles furent les répercussions de la grande tourmente sur Marles?

Comme dans toutes les communes de France cette transformation gigantesque, d'un régime archaïque dans le plus profond de ses fondements, devait y laisser trace.

Le cadre de cette histoire locale est trop étroit pour entreprendre, ici, une étude approfondie sur les causes de la Révolution; des plumes très autoritaires l'ont déjà faite, et l'on s'en fait une idée en lisant les doléances des cahiers de la Gouvernance de Béthune, que l'on trouvera relatés plus loin pour ce qui concerne notre région.

Le mauvais état des finances, corollaire des mauvaises affaires de l'état, rendait les impôts très lourds (déjà à cette époque). La morgue et l'arrogance de certains nobles, à qui diverses servitudes, plus ou moins vexatoires étaient dues, irritaient le peuple. Les hivers rigoureux provoquaient de cruelles famines. La division de la propriété en multiple parcelles nuisaient énormément au développement de l'agriculture. Aussi, bien que sous Louis XVI, les derniers vestiges de l'esclavage aient disparu, et qu'en 1789 bon nombre de paysans soient propriétaires de leur terre, cette classe paysanne, la plus nombreuse, eut-elle des réclamations proportionnées à son importance et à ses droits méconnus. Les cahiers de doléances, vivante et exacte image de la France du XVIII^e siècle, nous en entretiennent longuement.

Ceux de la Gouvernance de Béthune, qui sont la quintessence des cahiers des paroisses, réclamaient en résumé: *“Une meilleure répartition des centres d'élection pour les futurs Etats-Généraux; la construction des chemins et des routes dont on a un si grand besoin; la suppression des moulins qui donnent lieu à des inondations; la fixation de la chasse après les récoltes; l'autorisation du port d'armes aux habitants de la campagne; le retrait des privilèges de médecine et de chirurgie à des gens qui ne sont pas agrégés des facultés. Ils demandent que les dépenses de défense nationales soient mises à la charge de l'Etat, et non à celles des villes; que les mouvements de troupe aient lieu au printemps; que les maîtres maçons, charpentiers et menuisiers ne puissent être privés de leurs ouvriers même pour le service du roi; que l'état procède à l'unification des mesures; que les impôts soient supportés par les trois ordres: que les privilèges féodaux soient abolis; que les dîmes soient affectées au paiement des portions congrues des curés et des vicaires afin que leur subsistance soit assurée, etc.”*. (1) On retrouve là toutes les aspirations générales du peuple de France avec toutes les réformes que sanctionnera la Révolution.

(1) *Mémoire conservée aux Archives nationales. En passant remarquons l'enchevêtrement au point de vue justice du système féodal, Marles qui se trouvait sans la gouvernance de Béthune, est justiciable de Lens.*

Pour donner une idée des réclamations de nos villages et montrer à quel point les idées répandues par les philosophes du XVIII^e siècle avaient travaillé nos villageois, voici un extrait du cahier de doléances de Burbure. *“Nous sommes accablés d'impôts parce que les ministres et leurs agents, tant dans l'administration que dans la finance, sans égard aux lois du royaume qui veulent que les Français ne puissent être taxés que de leur consentement, ont insensiblement écarté ou renversé toutes (sic) les obstacles --- et augmenté jusqu'à l'excès par l'effet de leur seule volonté la charge du peuple dont ils ont dissipé les produits”*.

Les trois ordres, réunis à Arras, nommèrent leurs députés aux Etats-Généraux. La députation d'Artois, à ces dits Etats se composait de 16 députés: 4 pour le Clergé, 4 pour la Noblesse, 8 pour le Tiers, parmi lesquels se trouvait Maximilien Marie Isidore de Robespierre, avocat au Conseil d'Artois.

Les habitants de Marles apprirent, au mois de Mars 1789, en assistant à la messe, que *“Sa Majesté”* convoquait les Etats-Généraux du *“royaume”*. La convocation royale, publiée au prône de l'église, et affichée à son portail, invitait les paroisses à établir leur cahiers de doléances, et à envoyer des représentants à Béthune afin d'y rédiger, le cahier de doléances de la Gouvernance et à désigner les députés de ladite Gouvernance qui, à leur tour, se rendirent à Arras pour établir, avec leurs confrères, les cahiers de doléances des Etats d'Artois et nommer les députés du Tiers, à l'Assemblée de Versailles.

Nous avons vu plus haut, ce que réclamaient, en substance les cahiers de la Gouvernance de Béthune. Quelques mois s'écoulèrent avant que les populations rurales furent bien au courant de ce qui se passait: des bruits divers circulaient: les cerveaux s'échauffaient et plusieurs rébellions contre l'autorité seigneuriale furent enregistrées.

L'esprit nouveau fut incarné à Marles par un nommé Jean Baptiste Mallet. Ce personnage était un fermier de Marles qui, dès le début de l'année 1789 avait refusé de payer un droit de thérage (1) au seigneur Ange Guilain Joseph Alexandre de Beaulaincourt, qui l'avait fait condamné à cet effet par le Conseil d'Artois. Cette condamnation avivra fortement la haine de ce "laboureur" contre l'Ancien Régime, et fera de lui le chef de la fraction révolutionnaire Marlésienne.

(1) *Thérage ou terrage: Droit du seigneur de prélever du blé ou des légumes sur les produits de la terre..*

Dès le début de l'ère nouvelle, on le voit discourir dans les quelques cabarets du village sur les faits nouveaux: on l'écoute, on surenchérit, et, à la tête de condisciples et d'adeptes aux idées nouvelles, on décide de ne plus payer le thérage; ce fameux impôt qui est pour eux l'emblème de la servitude.

A cette époque, le comte de Marles séjourne en son château de Beauvoir; ses hommes d'affaires Wallerez et Delières de Marles lui font part, en une lettre datée du 9 Septembre 1789, et devenue document précieux pour cette étude, de l'état d'esprit des Marlésiens; Voici la copie du texte:

"A Monsieur le Comte de Marles... à Beauvoir Rivière: Nous avons l'honneur de vous écrire celle-ci pour répondre à la vôtre à l'égar de ceux qui ne veul pas payer le thérage nous vous assurons que si vous ne les châtiez pas, il vous cracheron au visage; ce comme de lion rougissant. Jusqu'à portal de l'église il on prie les dimeurs au colet; le vicaire a voulu parler, il lui on dit de sautisse à lui défendre de monter dans la chaisse de véritée; soi-disant qu'il ne dissoit pas la véritée de tous les ordonnance qui a lu au pronne.... Jean Baptiste Mallet, capitaine de mutin, etc. ... Si vous ne châtiez pas tous ce gens là plus personne ne payera. Nous avons l'honneur, etc. ..." --- Signée: WALLEREZ et DELIERE (1)

(1) *Archives de la famille de Beaulaincourt. R. Rodière et La Charie.*

Cette missive nous montre, d'une façon saisissante, comment débuta l'ère nouvelle de Marles; on refuse de payer les droits seigneuriaux et les privilèges ecclésiastiques; le respect n'existe plus pour les institutions; on discute ferme et durant toute cette époque troublée, il existera à Marles, un clan patriote à l'esprit révolutionnaire, des tièdes approuvant toujours, et aussi plusieurs familles fidèles à l'ancien régime (on le verra plus loin lorsque la lutte religieuse entrera dans sa phase la plus aiguë).

En 1791, les deux fils du comte de Marles: Ange Philippe Auguste Joseph de Beaulaincourt et François Joseph Ange Philippe Alexandre de Beaulaincourt, prennent du service en Espagne dans un corps français: les gardes Wallonnes. Bien qu'ils aient quitté la France avant la loi sur l'émigration, leur départ sera mal vu et mal jugé des autorités révolutionnaires et sera la source de nombreux ennuis pour leur père.

Sous la royauté constitutionnelle le mouvement nouveau des idées ne l'avait pas inquiété, il avait même formulé en 1790, en tant qu'ancien colonel, une demande de retraite que l'assemblée nationale avait accordée aux ex-militaires. Mais quand la Révolution fut proclamée et que la terreur s'installa, les choses se gâtèrent pour lui. Les persécutions contre les ci-devants commencèrent et ne l'épargnèrent pas.

En Juillet 1793, il est obligé de verser 3541 L 12 s, en assignats, pour l'habillement et la solde pendant un an de quatre volontaires en remplacement de ses enfants émigrés, suite à la loi dite des otages. (Tous les pères et mères de France étaient tenus de justifier en France de l'existence de leurs fils disparus. Ils devaient fournir l'habillement et la solde de deux hommes par enfant émigré à raison de 15 sols par jour). Petit à petit la suspicion va sans cesse grandissante vis-à-vis des nobles; des mesures de plus en plus rigoureuses les frappent. Le Comte de Marles, comme les autres, doit, à chacun de ses déplacements fournir un certificat de résidence; voici le libellé d'un de ces certificats qui nous donne, dans son laconisme officiel, le portrait du dernier seigneur de Marles: *"Certificat de résidence délivré à Ange, Guilain, Alexandre, Joseph de Beaulaincourt, âgé de 52 ans, tailles cinq pieds (1) deux pouces, cheveux et sourcils châtains, yeux bruns, nez long, bouche grande, menton à la galoche, front haut, visage long et coloré; demeure rue des Promenades à Arras, maison appartenant au Citoyen Hespel; y a résidé depuis le 28 décembre 1791"*. (Voir hors-texte III).

(1) Pied: le pied type valait 12 pouces, soit 0m,324.

Les dispositions les plus sévères continuent à être prise contre la noblesse: le 4 pluviôse An II (23 Janvier 1794) le district de Montagne sur mer ordonne la mise sous séquestre du château de Beauvoir et de toutes ses dépendances, appartenant au comte de Marles. Le 25 pluviôse de la même année, il est obligé de déposer au greffe de la commune d'Arras ses titres de féodalité qui sont brûlés.

Le 17 Mars 1794 (An II, 27 Ventôse) il est arrêté. Sa maison d'Arras est mise sous séquestre et le 16 Germinal An II (5 Avril 1794) le tribunal criminel et révolutionnaire du Département du Pas-de-Calais, le condamne à la peine de mort, en même temps que Ignace Godefroy de Lannoy, Henri Wasservas, Louis Ignace Joseph Le Sergeant, et Lamoral, Eugène François Marie d'Aix, "*ex-nobles*" convaincus d'être auteurs ou complices de "*la trame ourdie contre le Peuple Français et sa liberté, ayant signé une déclaration contraire aux principes de la Liberté et de l'Egalité*". (1) Il fut guillotiné à Arras le 16 Germinal An II (5 Avril 1794).

(1) A. J. Paris: *La terreur dans le Pas-de-Calais. Histoire de Joseph Le Bon.*

Ses biens, jusqu'ici sous séquestre furent définitivement confisqués au profit de la nation. Les meubles furent vendus en criée; les immeubles furent divisés en petits lots, de manière à multiplier les propriétaires, et dès Mai 1794, la vente des biens du comte, sis à Marles, commença. En voici les détails: "*le 12 Prairial An II: Deux mesures, seize verges de jardin potager sur lequel se trouve érigé le ci-devant château de Marles, au ci-devant guillotiné Beaulaincourt sont adjugés à François Vincent pour 6.700 livres. Le 25 Messidor An II (1794, 13 Juillet) Jean Baptiste Morel, fermier à Marles achète sept quartiers de terre (Biens nationaux sis à Marles au ci-devant guillotiné Beaulaincourt, dit l'acte) pour la somme de 3649 livres 3 sols 3 deniers*". Cet achat semble avoir été fait Jean Baptiste Morel homme de confiance des Beaulaincourt, pour leur compte: on le verra plus tard revendre ces biens à leurs premiers propriétaires; un papier daté du 24 Germinal An XI (1803) nous montre que Jean Baptiste Morel cède aux enfants de feu le comte de Marles, ces sept quartiers situés au dit Marles, tenant du midi à la Clarence, au levant audit Morel, de cochant à Adrien Gard, du nord au chemin du château.

La chute de Robespierre, le 10 thermidor (28 Juillet 1794), entraîne celle de Joseph Lebon et signifie la fin de la terreur et le commencement de la réaction thermidorienne. Les prisons s'ouvrent et laissent sortir, peu à peu, leur contenu (1).

(1) M. A. J. Paris signale dans son livre. *La Terreur dans le Pas-de-Calais, que le 16 Prairial (1795), suite aux ordres de Le Bon, le tribunal révolutionnaire de Cambrai, condamna à mort, en deux heures de temps, vingt quatre accusés, venant de la prison de Bapaume, parmi lesquels se trouvait un ancien récollet, originaire de Marles, Louis Villery (il faut lire Willerez) qui fut guillotiné pour "avoir cherché par ses discours fanatiques à soulever le peuple contre la représentation nationale."*

Entre temps la comtesse de Marles qui avait été arrêtée à Béthune, est mise en liberté, le 27 fructidor An II (13 Septembre 1794). Il semble que, pendant les dernières années de sa vie, cette femme employa toute son énergie pour sauver ce qu'il lui restait de fortune et qu'elle tâcha de reconquérir ce qu'elle avait perdu. Elle arriva, soit par restitution de l'Etat, ou par rachat, à rentrer dans la majorité de son avoir; ses derniers buts furent d'obtenir du gouvernement la restitution de ses biens encore sous séquestres et la réhabilitation de la mémoire de son mari. Un certificat de résidence, daté du 8 floréal (27 Avril 1795) d'Arras, nous apprend qu'elle a 48 ans, taille 4 pieds ½, cheveux et sourcils bruns, yeux bruns, nez bien fait, bouche moyenne, menton rond, front haut, visage ovale et pâle.

Dans un compte de tutelle elle déclare: "*que la régie nationale s'est emparée de tout le mobilier tant en sa maison d'Arras qu'aux châteaux de Marles, Vaudricourt et Beauvoir-Rivière, ainsi que des biens immeubles situés à Marles, y compris le château et qu'elle n'a pu obtenir, ni ses enfants, du gouvernement, aucune liquidation, ni remise*". Ce mémoire déclare, plus loin, que ses enfants mineurs ont été réintégrés dans leurs biens par arrêté du département du Pas-de-Calais, en date du 24 Vendémiaire An V (5 Octobre 1796). (1)

(1) *Compte de tutelle établi le 3 Juin 1807.*

Grâce à tous les papiers, répertoriés par MM. Rodière et La Charie, on a pu vous montrer les répercussions de la révolution sur la famille de Marles, exemple symbolique des effets de la grande tourmente contre ce que l'histoire appelle "l'Ancien Régime". On va essayer maintenant de conter les faits historiques locaux, qui montreront comment s'installa le régime nouveau à Marles.

Lorsque la République fut proclamée, la population marlésienne se partagea en deux clans bien distincts: les partisans de la terreur et ceux qui, quoi qu'ayant opté au début du grand mouvement révolutionnaire pour la transformation du régime, n'approuvaient pas les mesures de répressions du gouvernement de Robespierre. Bien entendu, ils avaient garde d'affirmer leur façon de voir: cela eut été téméraire de leur part et leur eut coûté la vie. Mais cette opposition existait et quand la Convention décréta ses mesures antireligieuses, elle ne

craignit pas de prêter main forte aux prêtres réfractaires de la région. Et à propos de l'effervescence qui régna dans nos régions à cause de la Constitution civile du clergé, il faut ici raconter les péripéties de l'existence mouvementée que mena, à cette époque, le curé de Marles-Calonne.

A l'aube de la Révolution, Marles était, au point de vue religieux, un secours ou annexe de l'Eglise de Calonne. Les cures de ces deux paroisses appartenaient à l'abbaye de Chocques, qui nommait toujours à leur tête un de ses religieux aidé dans ses fonctions par un vicaire, demeurant à Marles et spécialement chargé de ce village. Les titulaires de ces postes se trouvaient être, en ces temps: l'abbé Joachim Laurent curé, et l'abbé Gobert, vicaire desservant Marles.

Le premier ne voulut pas prêter le serment constitutionnel, le second, au contraire, jura avec diligence, afin de se procurer un avancement subit. Il fut en effet nommé curé d'Auchel, que venait de quitter Huleux, non-jureur, parti pour l'exil.

Il faut dire que les mesures de répressions, prises contre les prêtres non-jureurs (on les appelait ainsi à cette époque), blessèrent, au plus profond, les sentiments religieux d'un grand nombre de paysans de nos régions encore très attachés au culte catholique. Ils ne voulurent pas accepter de curé-juré (prêtre qui avait prêté le serment constitutionnel) malgré les injonctions du district, et les menaces de Lebon. Il en fut ainsi à Calonne et à son annexe de Marles dont les cures restèrent sans titulaire, puis rattachées à celle d'Auchel qui avait un curé-juré en l'abbé Gobert. Ce dernier, malgré son bon vouloir, ne put, à cause de la malveillance de la plupart des familles du pays, exercer son ministère en toute plénitude. Ses paroissiens n'acceptaient pas ses services. Pourquoi? Parce qu'un prêtre non assermenté les entretenait, en secret, dans leur foi ancienne.

L'abbé Deramecourt dans son livre intitulé "*Le Clergé d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*" (1) raconte (il s'entend en catholique) les avatars de la vie de proscrit de l'ex-curé de Calonne Marles: l'abbé Joachim Laurent.

(1) 4 volumes in-80 1884-1886.

Les terribles mesures frappant les prêtres non assermentés n'intimidèrent pas l'abbé Laurent; il ne voulut pas quitter ses paroisses et pendant toute cette époque troublée il demeura à Calonne et continua, au péril de sa vie et malgré toutes les embûches tendues sur sa route à exercer son ministère à travers toute la région.

Il avait été nommé curé de Calonne Marles le 25 Décembre 1790. Les mesures ultra-révolutionnaires le trouvèrent à son poste qu'il refusa de quitter. Mais il dut se cacher pour mettre sa personne à l'abri d'une arrestation. Les églises de Marles et Calonne furent fermées. Malgré les lois sévères qui frappaient les suspects, il trouva bon nombre de partisans qui l'aiderent dans son apostolat secret: parcourant la campagne, disant la messe dans les granges, portant de maison en maison les secours de la religion. Il se chargea par surcroît des paroisses voisines: Divion, Camblain, Auchel, Cauchy-à-la-Tour, Allouagne, Choques, Lapugnoy et Lozinghem, abandonnées par leurs prêtres qui avaient pris le chemin de l'exil et dont une partie des populations refusaient les offices des curés jurés.

Il effectuait ses randonnées sous des déguisements les plus divers et recrutait des protecteurs nouveaux dans tous les villages. Reçu partout, il faut le dire avec empressement, ses partisans fidèles étaient les familles Sergeant, Bailly et Debuire à Calonne-Ricouart, Turlure, Delmotte et Dautriche à Marles.

Dans toutes ses randonnées il était accompagné par son ex-chantre, le fidèle: Célestin Danel; serviteur dévoué et de toute prudence qui lui fut, en maintes occasions, d'un très grand secours.

Cette activité quoique secrète, n'était pas ignorée des autorités tenues au courant des faits par les Procureurs des Communes (1). Un comité révolutionnaire chargé de la surveillance et de l'activité des prêtres avait été constitué à Lillers. Lebon, commissaire du gouvernement pour l'Artois et farouche conventionnel, chargea ses membres de visiter toutes les communes de la région pour y constater si on travaillait le dimanche, si les curés avaient juré, et s'ils disaient la messe.

(1) Administrateur communal chargé de l'exécution des lois.

Célestin Danel et l'abbé Joachim Laurent furent dénoncés; le premier fut arrêté mais le second put se soustraire aux recherches.

L'ex-chantre traduit devant les Tribunaux fut relâché devant le manque de preuve et devant les nombreux témoignages de son honnêteté et de la droiture de sa vie. Tous les périls accumulés sur leurs têtes ne les empêchèrent pas moins à exercer leur périlleux sacerdoce. (2)

(2) *Voici une anecdote rapportée par l'abbé Deramcourt au sujet de l'abbé Laurent et de son chantre:*

Un jour ils ne durent leur vie qu'à un hasard extraordinaire. Des patriotes de Chocques voulurent s'assurer de leurs personnes. L'un d'eux feignit d'être malade et se coucha pendant que les autres ayant eu connaissance de la cachette de l'abbé le firent appeler auprès du soi-disant moribond. Des gendarmes déguisés avaient été préposés dans la pièce pour arrêter le prêtre et son auxiliaire. L'abbé Laurent s'y rendit seul et au moment même où il approcha du lit, le faux malade mourut subitement. ---"Vous êtes venus me chercher trop tard, dit-il, il est mort..." On juge de la stupéfaction des assistants qui laissèrent repartir le curé libre et sans rien lui dévoiler.

PHOTO

III -- Ange Guislain Joseph Alexandre de Beaulaincourt, Comte de Marles 1744-1794. Guillotiné à Arras le 16 Germinal An II.

Entre temps, on adjoignit à l'abbé Gobert, le curé-juré, un vicaire spécialement chargé de l'annexe de Marles: L'abbé Leprêtre... Il n'y fit qu'un court passage.

Il ne faut pas croire malgré les attaches aux anciennes formes du culte catholique que l'on avait tort de trop brimer, s'attaquant de part là à la liberté de conscience (un des buts de la Révolution Française) que la population de Marles et de nos régions était réfractaire aux idées révolutionnaires ... Au contraire, l'on applaudissait à toutes les réformes heureuses du début de la révolution, à l'esprit de liberté et de justice dont elles étaient inspirées, détruisant tout ce que le régime féodal avait d'odieux et de blessant pour le peuple. L'enthousiasme qu'avait montré nos villages au changement de régime, commença à disparaître sous la Terreur avec toutes les mesures cruelles du Comité de Salut Public. Dès que Louis XVI fut guillotiné, une opposition se manifesta dans nos campagnes et elle prit la forme d'une petite résistance, dont on a beaucoup exagéré la portée et les conséquences, et que l'histoire provinciale a enregistrée sous le nom de "*Petite Vendée*". Elle éclata au village d'Aumerval, le jour de la ducasse de cette commune (le 25 Août 1793). Là étaient réunis sous la conduite des frères Truyart de Pernes tous les mécontents de la région. Le Bon vint en personne à la tête d'une forte troupe réprimer cette petite révolte qui se termina par 19 exécutions capitales dont celle d'un auchellois: Pierre Ferdinand Caron, âgé de 21 ans, fermier, guillotiné à Saint-Pôl le 28 Août 1793. (1)

(1) *G. Sagnier: la terreur dans le district de Saint-Pôl, deux volumes (1938).*

Les mesures anti-religieuses se firent de plus en plus sévères pour en arriver à la suppression du culte catholique et à l'institution du culte de la raison. On interdit même aux curés jurés de dire la messe et ils furent invités à abandonner leur état et à prendre un métier.

Le comité de surveillance de Lillers redoubla d'activité, et Le Bon en fut très content et lui envoya un satisfecit. Le curé de Burbure devint cocher mais celui d'Auchel-Marles: l'Abbé Gobert, quoique curé conventionnel, ne veut pas abandonner sa charge et le fameux comité Lillerois le signale comme disant la messe chez lui et faisant "*les autres grimaces sacerdotales*" assisté de son ci-devant clerc: Augustin Danel: "*qui porte l'eau bénite dans sa poche*". Deux membres du comité, les citoyens Imbonne et Gervais l'arrêtèrent et le conduisirent à Béthune (1)

(1) *Abbé Deramecourt*

C'est à cette époque que Marles est classé comme douteux (1794).

Le paroxysme révolutionnaire du groupe des patriotes de Marles atteint son summum un jour, où, en réaction aux menées catholiques, ils se transportèrent à l'église et là, à coups de marteau, firent sauter les écussons et les insignes de l'ancien régime, s'imaginant, comme tous les destructeurs, qu'il suffit de détruire les choses pour faire disparaître l'esprit qu'elles évoquent. La pierre tombale de Georges de Beaulaincourt, ancêtre des comtes de Marles, datant de 1699, et qui existe encore de nos jours, encastrée dans le mur gauche du chœur, fut bien endommagée, toutes les inscriptions et tous les écus rappelant les 16 quartiers du défunt furent martelés. Il est même étonnant qu'elle ne soit pas disparue complètement. Cette fois l'église fut fermée jusqu'à

la réorganisation du culte. Elle fut vendue à Henri François Despré, cultivateur, agent public de la commune. L'acte de vente était ainsi libellé: "Aujourd'hui, dis sept Germinal, An VII, moy Joseph Denissel, épicier. Demeurant en la commune d'Arras, ville du Pas-de-Calais, certifie avoir reçu du citoyen Henri François Joseph Despré, cultivateur à Marles, canton d'Houdain, la somme de cent cinquante livres pour la moitié du prix convenu avec ledit Despré de l'abandon... et déclare lui avoir cédé à son profit la cy devant église de Marles. En quoi j'ai signé: Joseph Denissel. Reçu l'autre moitié à Arras, le 14 fructidor An VII. Denissel". (1)

(1) *Ce document se trouvait dans la famille Grard, aujourd'hui presque disparue de Marles.*

Il semble que cet édifice religieux fut transformé en salpêtrière et quand il fut vendu à Henri François Despré, ce dernier en fit une grange où il entassait foin et fourrage.

Les ornements furent dispersés. Le lutrin se trouvait dans la famille Mallet où il servait de banc de ménage et l'on raconte que le confessionnal fut converti en garde-robe. La cloche fut fondue comme toutes ses consœurs, pour être transformée en gros sous et en canons.

Le presbytère qui se trouvait face à l'église, à l'emplacement actuel de la ferme Dégrugillier, fut acheté le 28 Ventôse An V par le même Henri François Despré. Il se composait d'une maison avec dépendances, cour et jardin. Inhabité il tomba en ruine et le terrain fut revendu à la famille Denissel.

Mais comme à toute chose qui a atteint son apogée, la chute fut brutale et réactionnaire. Le 10 Thermidor 1794 Robespierre fut guillotiné et avec lui s'écroula la terreur; puis après quelques vicissitudes le calme revint petit à petit dans nos villages, qui retrouvèrent leur paix d'antan, enrichie de souvenirs extraordinaires que leur avait fournis l'époque la plus mouvementée de notre histoire.

La cause principale des troubles et des petits incidents de nos campagnes, on l'a vu, résidait surtout, comme l'a écrit Mr. M. Sagnier dans son remarquable livre sur la Révolution dans le district de Saint-Pôl, dans le mécontentement grandissant contre un régime qui heurtait les sentiments religieux. L'imposition de curés jurés dont les habitants ne veulent pas, la suppression du culte catholique, entretiennent une fermentation permanente des esprits, opposant adversaires et partisans de la Terreur.

Malgré toutes les graves et importantes questions intérieures et extérieures que la Convention eut à résoudre il ne faut pas méconnaître son oeuvre de transformation administrative, intellectuelle et sociale de la France. On peut lui reprocher ses aberrations idéologiques mais on ne peut oublier son travail immense dans tous les domaines sociaux.

Au point de vue administratif, Marles, dès 1789, comme tous les autres villages est érigé en commune avec un Conseil Général élu par les citoyens. Il se composa au début d'officiers municipaux et de notables parmi lesquels un Procureur chargé de l'exécution des lois. A Marles, le procureur fut François Joseph Richebé et les agents publics, officiers municipaux furent successivement: De l'An I de la République à l'An III: Jean Baptiste Malet; An III à An VI: Joseph Sergent, An VI à An VII: Henri François Joseph Despré; An VIII à An X: Jean Baptiste Malet; An XII Pierre Jean Marie Despret. (1)

(1) *Archives communales*

La constitution de l'An III, supprima cette organisation; elle créa les municipalités de canton qui se composèrent, pour les communes d'au moins 5.000 habitants, de leur municipalité propre et pour celles au-dessous de 5.000 d'une réunion de communes élisant chacune un agent municipal et un adjoint qui se réunissaient au chef-lieu de canton. Un commissaire du pouvoir exécutif leur fut adjoint pour l'exécution des lois. (2)

(2) *Histoire du Pas-de-Calais au XIX^e siècle.*

La France est divisée en départements, districts (arrondissements) et cantons; Marles fait partie du canton d'Houdain district de Béthune. En 1799, An VIII de la République, Bonaparte 1er Consul, réorganise les communes; Marles élit son premier Conseil Municipal, parmi lequel est nommé par le préfet son premier maire qui fut Malet Jean Baptiste ayant Despret Pierre Jean Marie comme adjoint.

Marles comptait à cette époque 405 habitants. (3)

(3) *Almanach du Pas-de-Calais, An XI.*

CHAPITRE SIX

MARLES AU XIX^e SIÈCLE

MARLES AU XIX^e SIÈCLE

La grande tourmente intérieure passée, nos villages, secoués avec rapidité, au plus profond dans leurs us et coutumes ancestraux, révolutionnés dans leurs habitudes, goûtèrent avec la joie que l'on devine, le calme que leur apporta l'établissement du Consulat et quelques temps après celui du 1^{er} Empire.

Marles, bien qu'adaptée rapidement, comme toutes les communes, au nouveau système administratif et politique, a toujours la même physionomie de village d'antan. Sa vie se cantonne autour de l'église qui, à cette époque, est le centre, le cœur du pays. Nichées au creux de la vallée, humblement installées sur le dernier contrefort qui descend aux bords de la Clarence, bien serrées pour s'abriter des vents du Nord et l'Ouest, contre lesquels les protégeaient de grands tilleuls qui d'ici de là bordaient les rues et ruelles, ses fermes et ses maisonnettes en torchis, (1) formaient un ensemble ressemblant à un quadrilatère, presque régulier, qu'aujourd'hui encore il est facile de délimiter: ayant pour côté la rue de l'Épinette, la rue de l'Enfer, (rue de la République) une portion de la rue Pasteur, appelée en ces temps: rue Duquesnoy et la rue de l'Égalité, dénommée autrefois la rue du Mont Colleau. Ce quadrilatère coupé presque en son milieu par la rue Neuve, aujourd'hui rue Pierre Titrent.

(1) *Torchis: mortier composé d'argile et de paille coupée.*

Le lecteur, pour se faire une idée de ce vieux Marles à l'aube du XIX^e siècle, doit s'imaginer les chaumières rassemblées autour de l'Église (surtout du côté Nord-Ouest) qui les couvrait de son ombre, comme une poule couvre ses poussins; des cités Ste Barbe et de celles du côté d'Auchel et Calonne il n'était pas question; seules les blondes moissons et les verts pâturages s'offraient au regard en ces lieux. Si un étranger venait à Marles en empruntant le chemin d'Auchel, -- au beau temps, car l'hiver il était impraticable et se transformait en véritable bourbier -- la distance entre ces deux villages lui paraissait grande. A cette époque l'ancêtre du boulevard Gambetta n'était qu'un chemin de labour étroit, en bien des endroits encaissé entre deux talus, bordé de buissons d'aubépines et d'arbustes sauvages et d'ici de là de quelques frênes ou tilleuls. Cet étranger arrivait à la hauteur des écoles Gambetta d'aujourd'hui, où se trouvait une petite chapelle entourées d'arbres face au mamelon sur lequel ont été bâtis l'Hôtel de Ville et le Square, là où se trouve le cimetière et que l'on désignait en ces temps sous le nom de "Mont Coleau". Un sentier que se trouvait à la limite du jardin public, presque à l'endroit de la clôture en ciment armé d'aujourd'hui, le conduisait à la portion de la rue Pasteur appelée rue Duquesnoy et de là, en descendant la rue du Mont Coleau (rue de l'Égalité) il arrivait face à l'église, en plein centre du Bourg. La descente du boulevard Gambetta n'existait pas, elle sera établie beaucoup plus tard, tout le monde s'en souvient en 1925. La rue du Vis-à-Marles, dénommée de nos jours rue Pasteur, était un chemin de terre bordé: là d'un pré, ici de champs. Quelques rares fermes se perdaient sur son parcours et, comme tous ses semblables, sec et poussiéreux l'été, il devenait un bourbier aux ornières profondes et fangeuses l'hiver, comme d'ailleurs les ruelles du village où nos aïeux, surtout nos grand-mères, pour pouvoir circuler, garnissaient leurs chaussures de patins qui leur permettaient de traverser les rues boueuses.

Dans le bas du bourg, sur la droite de l'église, se trouvait le vieux moulin en pierres de craie, dont l'origine remontait au XVIII^e siècle et dont nous avons fait mention au chapitre IV. Nous l'avons tous connu, sa disparition totale ne date en effet que de 1937, avec sa légendaire roue à palettes frappant les eaux claires de la Clarence qui coulait paresseusement à travers les prés, aux pommiers fleuris, aux vieux saules (allaux) dont les troncs rabougris, recroquevillés et difformes, baignaient leurs tortueuses racines dans l'eau clapotant à leurs pieds. En amont, cette rivière côtoyait le verger du château: encore un vieux témoin de Marles, aujourd'hui malheureusement disparu. On y accédait en prenant une petite avenue qui partait de la rue du Marais, face à l'église et dont le tracé existe encore de nos jours et à qui l'on a conservé son nom de rue du Château. Cette avenue bordée d'arbres séculaires conduisait au parc au milieu duquel se trouvait la vieille gentilhommière des comtes de Marles, de la famille de Beaulaincourt. Elle ne se composait plus au milieu du XIX^e siècle, après avoir été rebâtie avec les restes de l'ancien château, que d'un corps central de logis en pierres de craie d'un seul étage flanqué à chaque angle de la façade principale, d'une tourelle en briques d'un effet plus décoratif qu'utile, (voir hors-texte IV). Vers la Clarence, le parc se transformait en verger et de l'autre côté de la demeure seigneuriale se trouvait un étang bordé de joncs sur lequel, nonchalamment, les nénuphars étalaient leurs larges feuilles. Derrière cette antique propriété et rattachés à elle s'étendaient de vastes prés et des terres à labour. L'installation des mines a fait disparaître tout cela. Les affaissements miniers eurent tôt fait d'avoir raison des vieilles pierres. Le petit château, branlant de toutes parts, fut détruit en 1925.

Le parc, le verger, et l'étang, petit à petit, disparurent à leur tour et aujourd'hui il n'en reste plus que le souvenir.

Certes, à la belle saison, quand les arbres couverts de verdure, les folles moissons se courbant au gré des vents, les gras pâturages remplis de gros bétail, le moulin à roue chantante, répondant au gazouillis des oiseaux du parc, d'où perçaient les toits coniques en poivrière des élégantes tourelles qu'apercevaient, des coteaux voisins, les cultivateurs affairés à la terre: le vieux Marles ne manquait pas de poésie terrienne que notre époque moderne, à l'industrie dévorante, a fait disparaître.

La population qui était en 1804, à la proclamation du 1^{er} Empire de 442 habitants, occupait le huitième rang, comme importance dans le canton d'Houdain et venait après Houdain, 962; Hersin, 913; Labuissière, 606; Bouvigny-Boyeffles, 585; Noeux, 580; Camblain-Cahâtelain, 523; Bruay, 470; suivi par Rebreuve, 432; Divion, 419; et bien loin ensuite par Calonne Ricouart, 228. (1)

(1) *Annuaire du Pas-de-Calais (1804)*

PHOTO

IV -- Gentilhommière de Marles, communément désigné sous le nom de "Château de Marles". Construite au début du XIX^e siècle, par les comtes de Beaulaincourt avec les restes du véritable château de Marles, elle fut détruite en 1925.

Depuis le début de la Révolution, l'on dénote un accroissement sensible de la population, léger sans doute, mais continu. Ce fait est à remarquer car le nombre d'habitants ira sans cesse croissant jusqu'à nos jours où il semble stabilisé et même en régression.

A cette époque, où il n'existait pas ou peu d'industrie, seule la terre était la grande nourricière et de ce fait la population, essentiellement rurale, se composait de cultivateurs -- le nouveau terme qui depuis la Révolution avait remplacé celui de laboureur -- et des quelques artisans nécessaires à la vie d'un bourg agricole: maréchal ferrant, menuisier, etc ... qui eux-mêmes se livraient plus ou moins à la culture. En consultant les registres de l'Etat Civil de cette période on peut se faire une idée de la vie corporative de Marles au début du XIX^e siècle. La majorité des hommes sont cultivateurs, parmi eux il existe une sorte de hiérarchie établie par la fortune. Il y a des propriétaires importants, d'une culture à 2 chevaux, auxquels la vente des biens nationaux appartenant au ci-devant Beaulaincourt, a permis d'arrondir leur domaine; on y distingue quelques noms qui reviennent souvent: le Morel, les Vincent, etc ... ; les propriétaires moyens, d'une culture à un cheval, ils sont le plus grand nombre; et les tous petits propriétaires se débrouillent bon an mal an. Dans les fermes importantes, travaillaient les ménagers, les journaliers et les bergers. Autour de tout ce monde agricole gravitait un petit peuple d'artisans indispensables à la vie rurale: le maréchal-ferrant, le charpentier, quelques maçons, et chose curieuse, pour nos jours: des tisserands car à cette époque, on cultivait beaucoup le lin qu'il fallait tisser pour le tisser en belles toiles blanches, nécessaire à la vie familiale et dont le surplus allait se vendre aux marchés d'Houdain, Pernes, Lillers, Béthune et même La Bassée.

Enfin, dans cette énumération, il ne faut pas omettre les meuniers car il existait un moulin à *moudre bleds* à Vis-à-Marles et un autre à *tordre huile* à Marles où on écrasait les graines d'oeillette et de colza également très cultivées en ces temps. Toute l'activité économique du village est consacrée à la terre. L'agriculture à force de labeurs, y était florissante, mais le peu de valeur des produits de la ferme rendait la vie pénible. Les cultures principales étaient celles du blé, du lin, des graines de colza, le pavot noir appelé dans nos régions *oeillette*, le seigle, l'escourgeon, l'orge, les fèves, les navets, les carottes et les pommes de terre. Les terres à labour y étaient bien entretenues et surtout bien fumées. Certaines années lorsqu'elles étaient fatiguées, on y pratiquait "*le lit avant*" qui consiste à puiser profondément une terre nouvelle qui remplaçait celle que la culture avait épuisée. Les "*marlettes*" terres marneuses des coteaux de Lozinghem et d'une partie du versant de Bruay étaient cultivées à la sole. On les ensemait deux années de suite et on les laissait en jachère la troisième année et parfois la quatrième. Pas un seul pouce de terrain cultivable n'était laissé à l'abandon. La superficie de Marles, qui se décomposait à cette époque de la façon suivante:

Terres labourables	402 ha	26 a	60 ca
Jardins	4 ha	05 a	35 ca
Pâtures	3 ha	73 a	10 ca
Prés	7 ha	58 a	45 ca
Propriétés bâties	2 ha	88 a	
Marais		62 a	10 ca
Vergers	5 ha	62 a	55 ca
Bois, taillis	12 ha	46 a	25 ca
Friches		23 a	10 ca
Rietz		30 a	90 ca
Avenue		26 a	20 ca
Etang		18 a	40 ca
soit un total de	440 ha	21 a	00 ca

se divisait en cantons, ou lieux-dits, dont les noms, véritable essence de terroir, évoquent aujourd'hui, pour nous, le bon vieux temps de nos grand-parents. Ils tirent leur origine soit: d'un site, d'une remarque particulière au terrain ou à l'endroit où il est situé, d'un monument ou d'une construction qui s'y trouve érigée, ou alors, rappellent le souvenir d'un acte d'histoire locale qui s'y est déroulé. Pour Marles, les plus typiques et les plus suggestifs sont: LE BOIS DES COLIVEAUX (petit bois qui s'étendait à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ligne de chemin de fer du Nord; aux limites de Calonne-Ricouart); LE CHAMP A L'ARGENT (à la limite avec Divion) d'après les vieux, ce nom proviendrait de la couleur de la terre qui à cet endroit est très argileuse et d'un jaune de louis d'or; LE CHAMP MADAME (à l'endroit du terriil N°2); LE BOIS DES DOUZE (en descendant vers la vallée de la Clarence près du chemin de Pernes) en souvenir d'un petit bosquet où il ne restait plus que 12 arbres, on en voit encore la trace de nos jours; LES COURBES (en allant vers Vis-à-Marles) de nos jours traversées par le chemin rural N° 5 qui est un raccourci pour se rendre sur le haut de Vis-à-Marles; LA VALLEE HERNESSE (vers Bruay); LE CHAMP GIBET (à la limite vers Labuissière) on se demande ce qu'évoque ce sinistre nom? Sans doute quelques pendaisons dont le souvenir est perdu; ROUGEVILLE (au centre de la rue Pasteur un peu plus bas que le commissariat) nom marquant qui a désigné l'une des trois seigneuries de Marles dont l'historique se trouve relaté au chapitre II. – La forme gallo-romaine de ce nom semble évoquer comme ceux de Hurionville, d'Hermanville, etc ... une villa romaine qui s'y est trouvée il y a déjà bien longtemps; LA TERRE MARCOTTE (vers Lozinghem); LE BOIS DE MARLES (trait d'union entre les bois du Mont-Eventé de Lapugnoy et les bosquets de Lozinghem) autrefois assez vaste et complètement disparu de nos jours; LES CARRIERES (sur le coteau de Lozinghem) évoquant les anciennes carrières souterraines qui ont servi à l'extraction de la pierre de craie, nécessaire à la construction des églises et des soubassements de maisons; LES RIETZ, terrains créacés de l'ère secondaire, composés de craie couverte d'une mince couche d'argile et désignés dans le pays sous le nom de marlettes (d'où dérive Marles), formant le mamelon qui lentement s'abaisse vers la vallée carreau; LA VALLEE CARREAU qui s'étend d'Auchel à la rue de Lozinghem tout le long du coteau des Carrières et du Rietz: vallée qu'a emprunté le chemin de fer des Mines de Marles; LE MONT COLEAU sur lequel sont construits, notre moderne Hôtel de Ville, le square et où se trouve le cimetière et quelques terres de culture; LE GAY (à l'intersection du chemin Vert et du Boulevard Gambetta) est-ce là une déformation du mot guet, l'endroit était vraiment très propice pour faire le guet; LE FOND A CARD vallonement situé derrière la maison Descamps, sur le boulevard Gambetta; LE MONT D'AUCHEL comprenant tous les terrains qui séparent Marles d'Auchel; LE RIVET A FRAISES ce nom pittoresque désignait le coteau qui s'élève face au terriil du N°5 en souvenir des fraises sauvages qui y poussaient; LA VALLEE SOUFLIN au bas du rivet à fraises, à la limite ouest avec Auchel.

L'on trouve encore de nos jours, ces noms rustiques désignés à la matrice cadastrale, mais lors de la confection du plan, en 1812, on a omis de les désigner et surtout de marquer leur emplacement, il était donc nécessaire et utile de les définir et de les situer afin que leur souvenir ne se perde pas.

Le premières années passées sous l'Empire, avaient apporté la quiétude dans nos villages artésiens et leur avaient permis de reprendre toute leur activité. Une seule ombre existait au tableau: la conscription militaire. Napoléon avait besoin de beaucoup de soldats pour écrire son épopée et bien des bras, jeunes et vigoureux, étaient enlevés à la terre pour les armées impériales qui chevauchaient à travers l'Europe. Notons, en passant, que ce fut l'occasion pour deux fils du pays de s'y distinguer et de s'y couvrir de véritable gloire militaire en ces temps épiques où l'on combattait pour son Empereur. Le premier est originaire de Calonne-Ricouart:

BAILLY Ferdinand qui, après s'être battu vaillamment, avec un héroïsme peu ordinaire, sur tous les champs de bataille de l'Europe, termina sa carrière avec le grade de ce capitaine; le second est un enfant de Marles, le capitaine Marie, François, Eugène, Joseph CARDON, né à Marles, le 14 Juillet 1759, fils du bailli du Wetz-à-Marles. On trouvera à la fin de ce volume la biographie de ce valeureux soldat de la Révolution et de l'Empire. (1).

(1) *Une anecdote très intéressante conservée dans la famille CHEVAL et dont les dires sont en corrélation avec l'histoire, a trait à deux habitants de Marles que les circonstances avaient placés en deux camps différents: nous avons vu, aux chapitres II et V, que les fils du Comte de Beaulaincourt de Marles, avait pris du service en Espagne dans un corps Wallon. En 1808 un jeune homme de Marles: Louis CHEVAL, faisant partie des armées de Napoléon 1^{er} qui avaient, à cette date, envahi l'Espagne, fut fait prisonnier un jour que sa colonne subit un revers. Il se trouvait aux environs de Madrid. Interrogé, il déclara être originaire du Pas-de-Calais, du canton d'Houdain. L'instructeur surpris, s'écria "Mais c'est le pays de mon commandant". CHEVAL fut présenté aux comtes de Beaulaincourt qui reconnurent leur ancien compatriote et, au lieu de l'inquiéter, l'enrôlèrent dans l'armée espagnole. Au cours d'un engagement avec les Français, Louis CHEVAL parvint à faire volte-face et à reprendre son rang dans l'armée française. Il revint au pays en 1812.*

Au temps des succès, la guerre avait pour théâtre l'Europe entière, mais au temps des revers les armées étrangères envahirent la France et en 1815, après la bataille de Waterloo, les troupes anglo-prussiennes occupèrent l'Artois. Les Anglais s'installèrent dans nos villages; des détachements des leurs occupèrent Marles, Auchel, Calonne, Cauchy, etc ... (1) Chaque fermier fut obligé d'en loger plusieurs et de leur assurer un cantonnement complet. D'après les souvenirs, laissés par les vieux, ils se conduisirent assez gentiment et même surent s'attirer les faveurs de certaines "gentes et accordes" demoiselles. Et plus d'un de nous serait surpris, s'il entreprenait des recherches généalogiques, de retrouver un "John Bull" dans ses grands papas.

(1) *Allouagne fut occupé par les Prussiens.*

Le calme revint avec la Restauration et dès la fin de l'occupation, qui dura de trois à quatre années dans nos régions; nos paysans marlésiens reprirent leur vie calme et monotone d'esclaves de la glèbe, toujours courbés vers la grande nourricière qui leur donnait bien la vie, mais ne leur permettait pas de mener grand train, surtout si l'on voulait, de temps à autres, ajouter un lopin de plus à l'héritage paternel. Les qualités, maîtresses d'économie, régnaient à la ferme qui ne se composait pas, comme aujourd'hui, de vastes bâtiments en brique, mais d'un modeste enclos formé par la maison d'habitation, les granges et les étables, le tout disposé, en général, en quadrilatère: les bâtiments clôturant la cour, au milieu de laquelle se trouvait la classique fosse à fumier où s'ébattaient coqs, poules et canards. (1)

(1) *C'est le type de la ferme flamande et artésienne "l'hofstede" franque.*

La ferme marlésienne, semblable à toutes les fermes d'Artois, était de construction bien simple. L'ensemble reposait sur une charpente rustique dont les encadrements étaient remplis de torchis que l'on blanchissait à la chaux chaque année, la veille de la "Fête Dieu". Ce torchis lorsqu'il était bien sec, devenait très friable et les parois servaient de lieu de prédilection à des tas d'insectes et de bestioles aux premiers rangs desquels rats et souris tenaient leur place. Le toit était couvert de chaume; par suite de nombreux incendies et le progrès aidant, la tuile fit son apparition. La terre battue servait de parquet; dans les maisons aisées il y avait un carrelage de briques. Comme plafond, des grosses poutrelles, mal équarries soutenaient des planches disjointes. Les murs étaient percés de petites fenêtres discrètes coupées de petits carreaux. La porte pleine divisée horizontalement en deux panneaux dont le supérieur toujours ouvert et l'inférieur toujours fermé formait la demi-porte propice aux causettes vespérales où comme l'a chanté le poète: "les vieux en bonnet, le menton sur les mains respirent le soir calme aux portes des chaumières".

L'on remarquait, au-dessus de cette porte, une petite niche où un saint, ou sainte, rustique, taillé à même le bois, apparaissait en protecteur du foyer.

En pénétrant à l'intérieur, l'on se trouvait de plain-pied dans la grande pièce commune, à la fois cuisine et salle à manger. Bien qu'à nous, gens modernes, il puisse sembler très réduit, le mobilier, dans les ménages aisés, se composait: d'une petite table ronde, quelques chaises, des bancs, un ou deux escabeaux, une grande armoire flamande en cerisier,, très basse, à trois portes, dont les sculptures tailladées au couteau étaient

rehaussées d'appliques en cuivre. Au mur était suspendu un grand râtelier à vaisselle sur lequel s'alignaient quelques assiettes peintes de Strasbourg ou parfois, par hasard de Rouen, ou de Delf, et où étaient accrochés une série de pots, dits anglais ou de porcelaine et faïence diverses. L'un des murs était occupé par la monumentale cheminée sur la tablette de laquelle recommençait l'alignement d'assiettes auxquelles s'ajoutaient quelques plats en étain, des jattes polychromes, des statuette rutilantes sous globe; sur sa vaste hotte évasée, un crucifix, garni d'une vieille branche de buis jauni par le temps, était appliqué; dans l'âtre même, à la crémaillère était suspendue la lourde marmite de fonte ou la bouilloire pour le thé de groseilles noires ou de sauge. A cette époque entre les chenets ne flambait que le bois ou la tourbe, plus tard viendront les grands poêles en fonte ou en tôle dans lesquels on brûlera la houille. Aux côtés de l'âtre étaient accrochés des tas d'ustensiles hétéroclites dont l'usage aujourd'hui est perdu mais qui, en ces temps, était de première nécessité; le chandelier à poêlon (avec sa pierre à feu), l'écumoire, les mouchettes, la boîte à allumettes à bois, la pelle à crêpes, le goûte beurre, le fer à tuyauter, l'éteignoir, les pinces à feu, le gaufrier, la poêle à frire, le grill en fer forgé, le tuyau à souffler sur les braises.

Le mobilier était complété par l'antique fauteuil à fuseaux qui se trouvait au coin de la cheminée et ordinairement occupé par la vénérable aïeule: dans un des coins de la pièce, la légendaire horloge à grande gaine, dont le rythme régulier remplissait la maison du battement doux et monotone de son grand balancier en cuivre poli et bien astiqué; en face se trouvait la huche appelée en nos villages la "maie" où l'on pétrissait le pain et qui servait aussi entre temps, de seconde armoire. Ça et là, divers ustensiles, que la vie moderne a remplacé ou même supprimés: la planche à aiguiser, la planche à gaufrier les bonnets, le planissoir, la presse à calandrer. D'une poutrelle du plafond descendait un "créchet", lampe des plus primitives, d'où une petite mèche trempant dans l'huile éclairait de son faible lumignon les longues soirées d'hiver. Très souvent, le mur face à la cheminée était percé d'une petite porte basse qui conduisait à la chambre où se trouvait la massive garde-robe où l'on rangeait les vêtements de la famille et où s'empilaient les belles pièces de toile de fin lin. Contre les murs s'alignaient les grands lits en bois de sapin dont les alcôves étaient fermées par de grands rideaux à ramages.

La maisonnette du "ménager" ou ouvrier de ferme était plus modeste, elle se composait d'une ou deux petites pièces très rarement de trois, dont l'une était utilisée pour loger parfois une vache, très souvent un porc, de la volaille et toujours des lapins. Là, le mobilier était extrêmement réduit au strict nécessaire. Chez les plus pauvres, le lit, par terre, reposait sur de la paille ou des feuilles mortes.

De la Révolution au second Empire, l'on remarque que le menu journalier du paysan d'Artois comme des autres provinces françaises, était empreint de la plus grande sobriété. Bien des mets d'aujourd'hui étaient complètement inconnus à cette époque; les aliments se composaient des produits directs de la terre ou de l'élevage familial. Il faut reconnaître que les repas frugaux donnaient force et santé à nos aïeux qui ignoraient beaucoup des maladies actuelles et, malgré les lourds travaux des champs formaient une race forte où les cas de longévité n'étaient pas remarqués comme de nos jours car ils étaient chose naturelle.

Le pain et le lait était la base de l'alimentation; au repas de midi: la soupe aux choux à laquelle on ajoutait une pièce de lard les jours gras, très souvent le soir, du petit lait cuit avec des pommes et de la farine, le traditionnel "guinze". L'été il y a en plus le goûter, entre quatre et cinq heures de l'après-midi: "l'archinoire" (1). Le pain n'était pas toujours de première qualité, mais très consistant: l'antique "pain de ménage"; en temps de disette de farine on y ajoutait des pommes de terre écrasées qui, tout en le rendant très nourrissant, lui donnait une douceur de goût bien particulière.

(1) *Allouagne fut occupé par les Prussiens.*

Il faut arriver vers 1860 pour apercevoir quelques changements et quelques améliorations dans le menu journalier. La viande de porc devient journalière. La dimanche et les jours de fête on voit apparaître la viande de boeuf. La bière devient la boisson ordinaire et remplace la tisane de chicorée et même l'eau. Le café complètement ignoré en 1789 et qui a commencé à se propager en 1848 où l'on n'en prenait qu'aux jours de fête (baptême, première communion, ducasse) devient d'un usage courant.

La vieille souche celtique, très mélangée au cours des invasions du IV^e, a donné à nos régions une race bien caractéristique et sans contredit nordique. Le type général du paysan nous présente un gaillard à forte encolure, dur à la besogne, esclave comme son père, de la glèbe à qui il fait rendre ce qu'elle doit donner et, quand il a atteint à l'âge, ses cheveux grisonnants, sa figure barrée d'une forte et large moustache blonde lui donnent la tête antique de ses aïeux celtes. La fermière en général une forte femme blonde, au geste énergique,

bien plantée qui faite “son homme” tant à la maison qu’au champ et “porte la culotte” dans le ménage; laborieuse, c’est la fourmi du foyer.

La question vestimentaire n’a jamais beaucoup embarrassé l’homme d’Artois; la vêtue est plus simple que dans certaines autres provinces françaises où l’habillement rustique, surtout celui des femmes, est si riche d’ornementations. Les vêtements journaliers étaient composés de toile grossière grise ou bleue. Les jours de grand froid, pour parer aux rigueurs du temps, les hommes endossaient sarrau sur sarrau. Ils se couvraient d’un bonnet de coton bleu à gland, le dimanche, ou aux cérémonies, ils se coiffaient d’une sorte de bonnet casquette en de drap noir ou en velours et dont les revers s’ornaient de broderies de soie noire qui lui donnaient un cachet bien spécial; très rarement, de nos jours, en pleine campagne d’Artois, l’on trouve encore quelques vieux portant cette coiffure. Ils se chaussaient de sabots, rarement de souliers. Pour les grandes occasions, il y avait parfois, un vêtement de drap qui servait à plusieurs générations, et que le chansonnier régional a familiarisé sous le nom de: “*l’habit du vieux grand-père*”. Dès 1848, on porte la blouse puis l’habit de velours et les souliers.

Le linge des femmes était simple; le drap dont il était confectionné était certes plus rude que celui dont on fait usage de nos jours et les formes très archaïques. La robe était vaste et la “*cottelle*” aux nombreux plis et aux grandes poches intérieures donnait du corps à celles qui en manquaient. Pour accomplir la besogne journalière on la recouvrait d’un tablier: “*un acorcheu*” bien lié à la taille. Les vieilles se coiffaient d’un petit bonnet de toile blanche bien empesé; il y en avait de simples pour la semaine et de jolis, bien tuyautés, ornés de fine dentelle, encadrant harmonieusement les vénérables figures d’aïeules, pour le dimanche.

Par les pages qui précèdent, le lecteur a pu déjà se rendre compte de quelques aspects de la vie rurale en Artois au XIX^e siècle. La vie intime est celle de tous les paysans de France dans ses grands traits, ici comme dans les autres provinces, c’est le roman de la “*Terre*”. L’instinct ancestral qui préside à la vie de la ferme de génération en génération est de la faire fructifier afin que son maître puisse économiser et surtout acquérir de la terre: cette vieille soif du paysan, et particulièrement de celui du Nord. Avancer la haie de son champ ou de sa pâture pour gagner un pouce de terrain, soit sur le chemin rural, qu’il rétrécit chaque année par ses empiétements, soit au détriment du champ du voisin et alors prend naissance la source d’un procès de bornage qui dresse deux familles l’une contre l’autre. Et parfois l’âpreté de cet instinct de possession fut l’origine de bien des drames connus.

Les manifestations extérieures de la vie rurale au XIX^e siècle sont peu nombreuses. La besogne occupait pendant toutes les heures du jour, la population; il n’y avait que le dimanche pour mettre trêve aux labeurs. Le matin du jour dominical grands et petits assistaient aux offices religieux. La grand-messe était la seule distraction du village, non pas que la foi fut très vive, l’habitude héritée de génération en génération en avait consacré l’usage; c’était le lieu où la grande famille marlésienne se trouvait réunie une fois par semaine et, à la sortie, quand ce n’était pas durant l’office, on s’informait des travaux de cultures, de la vente des produits et bien souvent on y concluait de petits marchés. L’après-midi, pour terminer la journée, les hommes se rassemblaient dans les quelques cabarets du village où l’on passait la soirée en jouant aux cartes tout en buvant de larges rasades de bière et parfois l’eau de vie. Une fois par an, le dernier dimanche de septembre, arrivait la fête communale: “*la ducasse*”. Gardez-vous de penser à nos modernes fêtes foraines avec leur baraques et leur mille jeux de lumière. En ces temps, elle se manifestait par la confection des bonnes tartes au lait bouilli, ou aux pommes et, le soir, par un bal qui, s’il faisait beau temps, avait lieu dans un pré ou un “*violoneux*”, grimpé sur un tonneau, faisait tourner les danseurs ou, si le temps était mauvais, dans une grange que l’on arrosait de temps à autres pour ne pas faire de poussière.

La jeunesse, surtout les filles en quête de mariage, se rendait parfois à Camblain-Châtelain où avait lieu ce qu’on appelait la “*Foire aux filles*”. Toutes les filles du pays, voulant passer l’anneau nuptial, se réunissaient, au beau temps, sur le coteau que se trouve à la droite de l’entrée du bois de ce village et s’y asseyaient en ronds parmi lesquels circulaient les jeunes gens faisant leur choix au milieu des quolibets et des rires.

L’hiver, la vie au foyer devenait plus intense, les courts jours ne permettaient pas de grands travaux et le soir, trop tôt venu, obligeait la famille à se retrouver, plus tôt que de coutume, sous le toit familial; après le souper, souvent en compagnie de quelques parents ou voisins, on se réunissait en rond autour de la cheminée; l’aïeule, assise dans son grand fauteuil, présidait et ressassait pour la énième fois tous les contes et légendes du folklore artésien, si riche, si pittoresque et si varié. Toute l’assemblée, avec attention, écoutait la vieille maman égrenant ses souvenirs, pendant que les femmes tricotaient, que les hommes tiraient d’énormes colonnes de fumée de leur bouffarde et que les enfants, très sages, ouvraient de grands yeux reflétant une vive émotion. La

scène, éclairée faiblement par la petite flamme du crêchet ou tout simplement par les reflets de la grosse bûche pétillante qui flambait dans l'âtre, vacillant au gré des lutins familiers et dessinant sur les murs les ombres grimaçantes de chacun, était toute de circonstance et créait l'atmosphère nécessaire aux étranges actions et faits dont grand-mère parlait. Elle leur contait l'histoire: "*d'ech' tien blanc*" (le chien blanc) qui grimpait sur le dos des voyageurs attardés et les harassait de fatigue; "*des loups-garous*", esprits maléfiques qui empruntaient la forme d'un loup et jouaient mille vilains tours aux pauvres mortels et se faisaient entendre pendant le carême, surtout durant l'Avent, dans les voisinage des bois. C'était, disait la bonne vieille, les âmes des excommuniés, qui, sous ce déguisement, venaient pousser des hurlements lugubres. On les avait encore entendus l'année dernière, affirmait-elle. (1) Aux enfants, elle parlait de "*Marie Graulette*", une mauvaise fée qui logeait dans les grottes de vase et de roseaux aux seins des eaux et qui attire à elle les petits enfants qui se promènent le long des berges des rivières ou des étangs. On la voyait souvent le long de la Clarence ou dans les viviers de la ferme de Quennehem. (2)

(1) *Cette légende des loups-garous très répandue en Artois est aussi très connue dans le monde anglo-saxon; c'est le "Werewolf" anglais. La plupart de nos légendes d'Artois sont d'ailleurs filles du légendaire saxon et marque par là, la forte empreinte qu'eut chez nous l'invasion saxonne avant la conquête de l'Angleterre.*

(2) *Cette sirène s'appelle la "Mermaid" en Angleterre, la "Merfrau" en Allemagne et nos aïeux les Morins l'appelaient la "Mergrau", mot qui a évolué pour se transformer en Meergrauette, Marie Graulette. (Revue du folklore français, A. Demont T. V.)*

Le récit s'arrêtait quelque temps, pendant lequel un calme impressionnant régnait, ne laissant percer que les bruits mystérieux du dehors, dans lesquels elle reconnaissait le sabot du "*Cheval Blanc*" et accusait les enfants, qui manquaient de sagesse, de sa venue, car cet animal fantastique en voulait particulièrement aux polissons. "*Ch'qvau blanc*" était un lutin pernicieux qui prenait la forme d'un animal tout blanc, velu et à quatre pattes. Il portait un collier garni de sonnettes et attirait à lui, par ses maléfices et sa funeste influence, les personnes qui se trouvaient sur son chemin. Un besoin irrésistible leur prenait d'enfourcher la bête qui s'allongeait démesurément au fur et à mesure que le nombre de personnes dont elle se chargeait, augmentait. Quand elle jugeait en avoir assez, elle courait avec une rapidité folle vers la rivière dans laquelle elle précipitait toute sa charge. Le soir "*Ech Goblin*" se retirait dans les carrières, ou dans les excavations qui existaient le long des routes. On l'avait vu, plusieurs fois, errer le long de la Vallée Carreau, aux carrières ... A la fin du récit, tous se taisaient remplis d'effroi, certains s'imaginant entendre les grelots de la dangereuse cavale. Pour le rassurer, le maître du logis leur affirmait que c'était "*Cadet*" qui remuait à l'écurie. (1) La conversation reprenait, on citait des anecdotes se rapportant aux exploits de: "*Marie Graulette*", du "*Cheval Blanc*", des "*loups-garous*" et certains affirmaient avoir été les témoins ou même les héros de telles et telles aventures. Et la vieille, inépuisable, leur parlait du "*Neckre*", le plus vieux des fantômes artésiens, transmis par les Morins. Ce dernier prenait différentes formes se métamorphosant tantôt en cheval, tantôt en mouton ou en bélier; il empruntait la figure, parfois d'un singe, parfois d'une chienne; ici c'était un molosse, là un ours, il se montrait sous l'aspect d'un homme ou sous celui d'une femme prenant la physionomie qu'il lui plaisait afin de mystifier les gens.

(1) *Légende du Cheval Blanc. C'est le "Holgoblin" anglais, le "Gauwelin" flamand et le "Gowelin ou Kobold" des peuples germaniques. (Folklore français. Tome V. A. Demont)*

Puis elle leur parlait: "*d'èche l'erminette*" ou "*d'ech' cat*" (chat blanc) qui se montrait chaque fois que l'on faisait des crêpes (ratons en patois local) et ce pour les manger au fur et à mesure qu'on les cuisait. "*D'èche fureulle*", esprit follet et que le voyageur attardé trouvait sur son chemin et qui se faisait un plaisir de donner de fausses indications aux gens qu'ils rencontrait afin de les égarer? Et les feux follets, "*l'âme des morts impurs ...*", condamnée à roder dans les cimetières ... et les sorcières et les mauvaises personnes qui jettent des sorts et occasionnent mille désagréments à leurs semblables. Dans le silence impressionnant, l'antique horloge martelait dix coups. On s'étonnait d'être resté si longtemps. Les voisins apeurés n'osaient regagner leur chaumière et le patron du logis leur donnait un brin de conduite, pendant que les enfants, avec hâte, s'enfilaient dans leur lit les draps sur la tête.

Nous avons voulu dans ces pages faire revivre quelques jours lointains, dont certains, parmi les plus âgés de nous ont souvenance. Cette vie sociale du XIX^e siècle devait être marquée afin de faire connaître l'évolution des temps et il faut noter aussi que c'est durant cette période que pour Marles, commença une évolution

matérielle qui s'accroissant petit à petit allait construire le Marles que nous connaissons. Le premier embryon de transformation date de 1842: ce fut la construction d'une maison-école. L'enseignement y était donné par un clerc laïque qui cumulait avec ses fonctions de pédagogue, celles de chantre à l'église et de sonneur de cloches. Les élèves répartis en deux classes payaient une redevance pour les diverses matières enseignées. Les indigents étaient admis gratuitement. Puis il faudra attendre l'installation des Mines pour voir de nouvelles modifications.

La vie politique, depuis la Révolution, était réduite à sa plus simple expression. Dans le fond de nos provinces, l'écho des grands événements nationaux arrivait toujours avec un grand retard. En 1826, le roi Charles X avait accompli un voyage officiel dans sa province d'Artois dont il avait porté le nom comme prince. Tous nos paysans, endimanchés, se portèrent sur la route Nationale de Béthune à Lillers où le cortège passa. Les maires assurèrent "Sa Majesté" de la fidélité des populations à la monarchie.

Un grand événement national qui eut un retentissement assez considérable dans nos campagnes fut la Révolution de 1848, qui sema à travers le pays, des tas d'espérances nouvelles. Des orateurs parcouraient la région faisant miroiter aux yeux des esclaves de la terre, les beautés du régime à venir. A l'imitation des grands jours de 1793, on planta, à nouveau, les "*Arbres de la Liberté*". A Marles, on ne fut pas en reste sur les communes voisines, plusieurs furent plantés: l'un derrière le cimetière qui entourait à cette époque, le côté nord de l'église, un autre, un tilleul qui existait encore avant la guerre, face à la ferme Dégrugillier. Lors de leur plantation qui eut lieu sous la présidence de Monsieur Adrien Hautefeuille, maire, des discours furent prononcés, sur la place de l'église, par Messieurs Denissel et Alexandre Carlier. Ces discours, empreints du nouveau libéralisme à la mode, furent plusieurs fois interrompus par le comte Frédéric de Beaulaincourt et Monsieur Yvain, curé de la paroisse. La cérémonie fut clôturée par des manoeuvres de la Garde Nationale, fondée sur l'ordre du gouvernement de Louis-Philippe. Chaque commune possédait sa section qui élisait son état-major. On relève en 1840, la nomination de Louis Mallet comme capitaine, Louis Cheval, comme lieutenant, Bruno Sartel, comme sous-lieutenant. Le 25 Novembre 1843, ils furent remplacés par Louis Lemaire comme capitaine, Hautefeuille Valéry comme officier et Sartel Bruno comme sous-officier. Il nous faudra attendre les années 1851 et 1852 pour qu'un nouvel événement fasse participer Marles à la vie nationale. A ces dates, Louis Napoléon Bonaparte accomplit ses coups d'état et devient Empereur sous le nom de Napoléon III. Il se fait plébisciter par la France entière. Les Marlésiens, comme les autres, par deux fois, accordèrent leur confiance au neveu du grand Empereur. C'est au début de son règne que les prospecteurs fouillant le sol de l'Artois, découvrirent la houille. Découverte capitale qui allait transformer une paisible région agricole en un centre industriel des plus importants. On trouvera au chapitre suivant les péripéties de cette installation dans notre village qui allait devenir: Marles-les-Mines.

CHAPITRE SEPT

LES MINES

LES MINES

Parmi tous les faits qui intéressent Marles à travers les temps, l'événement historique le plus considérable, celui qui aura le plus de répercussions sur la vie de son village, fut la découverte en 1852 de la continuation, dans son sous-sol, du gisement houiller du Pas-de-Calais, alors en pleine prospection.

Depuis près de trois siècles, la question de la houille était débattue dans les pays situés le long du plissement primaire hercynien.

En Allemagne et en Belgique, les affleurements de ce combustible à la surface du sol, en avaient précipité l'exploitation de très ancienne date. En approchant la frontière française, les couches houillères disparaissent sous des formations d'âge beaucoup plus récent, auxquelles on a donné le nom de "*Morts Terrains*". L'existence de la houille en Allemagne, en Belgique et en Angleterre avait fait songer, à quelques Français, de rechercher s'il n'existait pas, dans notre pays, un trait d'union entre ces deux bassins. Quand une partie du Hainaut devint française, après les paix de Nimègue (1678) et Riswick (1697), on se demanda pourquoi la houille exploitée dans le Hainaut belge, ne se trouverait pas aussi dans le Hainaut français. Des recherches furent entreprises et découvrirent le houiller à Fresne en 1720 puis à Anzin en 1734.

L'on pensa ensuite que le houiller devait s'étendre au delà du Hainaut, en Flandre et même en Artois. Cette opinion était confirmée par l'existence de la houille, exploitée dès 1692, à Hardingham près de Boulogne. Dès lors l'idée que le gisement devait exister de Valenciennes à Boulogne, pour souder le bassin anglais au bassin continental, était née et aussitôt des recherches commencèrent.

Dès 1740 des essais furent entrepris, mais les premiers travaux eurent lieu, en 1747, à Pernes-en-Artois par la Société de Villers qui les abandonna devant leur insuccès vers 1763. Si le hasard avait voulu que les recherches fussent tentées à 6 kms plus au nord-est, la concession de Marles, eut été la plus vieille du bassin.

Dans le nord, les découvertes, plus heureuses, suivaient leur train. Le houiller était reconnu en 1778 à Aniche, mais les événements politiques de la Révolution et de l'Empire, avec leurs guerres, ralentirent l'élan donné et ce ne fut que sous la Restauration que la prospection reprit.

A partir de 1847, fut reconnu le prolongement du bassin à l'Ouest, c'est à dire vers l'Artois. L'on avait songé tout d'abord, que le houiller se prolongeait au delà de Douai, vers le Sud, et c'est: les uns disent, au hasard, les autres, à des recherches scientifiques, que la bonne direction fut trouvée.

En 1841, un forage exécuté à Oignies, dans le parc du château de Madame de Clercq, afin de procurer de l'eau jaillissante pour les besoins des parterres, avait rencontré la houille; scientifiquement, en 1846, Monsieur Soyez, administrateur des Mines de Vicoignes, avait reconnu le houiller à l'Escarpelle et avait déterminé la direction vers l'Ouest-Nord du nouveau bassin. Ces deux faits marquèrent le point de départ des recherches, vers cette direction et les découvertes se succédèrent à un rythme accéléré.

En 1849, le charbon est trouvé à Courrières, en 1850 à Lens, Noeux et Bruay, en 1852 à Marles, Auchel, Ferfay et Auchy au Bois.

Deux ingénieurs civils des Mines, MM. Bouchet et Lacretelle, exécutèrent en 1852, à l'ouest de la concession de Bruay, deux sondages positifs: l'un à Marles et l'autre à la limite d'Auchel et de Burbure (près de la fosse de Rimbert); à la suite de ces travaux, ils constituèrent en leur faveur des droits à l'obtention d'une concession. Ne possédant les capitaux nécessaires pour l'exploitation de leur découverte, ils passèrent le 15 Novembre 1852, avec le riche propriétaire du charbonnage du Grand Hornu (Belgique), Monsieur Emile Raimbeaux, un contrat par lequel ce dernier fournissait, en gardant un intérêt de 5%, tous les fonds nécessaires à l'exploitation de la nouvelle concession et consentait au partage des bénéfices qui en résulteraient dans les proportions suivantes:

30 % à MM. Bouchet et Lacretelle

70 % à M. Raimbeaux

et ce, pendant toute la durée de la concession. (1)

(1) *Wuillemain: Le bassin houiller du Pas-de-Calais.*

Monsieur Raimbeaux fut autorisé à faire la demande de concession en son nom et devint le seul maître absolu de la direction et de l'emploi des capitaux. MM. Bouchet et Lacrosette eurent le droit de vérification des comptes. A la suite de ce traité, il fut formé, le 19 Novembre 1852, deux sociétés distinctes, l'une pour Monsieur Raimbeaux sous la dénomination de Cie des Mines de Houille de Lillers, l'autre pour les deux prospecteurs: MM. Bouchet et Lacrosette sous le nom de société civile des propriétaires de 30% de bénéfices des Mines de Lillers qui, dès la mise en route de la Société d'exploitation, prirent le nom de Mines de Marles.

La concession fut accordée par décret impérial en date du 29 Décembre 1855, elle s'étendait de l'ouest de la concession de Bruay, à l'est de celle de Ferfay, sur les villages de Marles, Calonne, Auchel, Lozinghem et Burbure sur une superficie totale de 2.990 hectares.

Peu après sa constitution, la société d'exploitation, dont le siège social avait été fixé à Paris, entreprenait, dès 1853, le fonçage du premier puits à Marles.

De 4m50 de diamètre du cercle inscrit dans le cuvelage polygonal de 22 côtés, il rencontra la nappe d'eau à 14 mètres de profondeur dans les marnes qui reposent sur un banc d'argile sableuse appelée: les bleus par les mineurs. Ce terrain est assez dur et consistant à l'état sec, mais il se délite très rapidement au contact de l'eau et se désagrège complètement. (1) La pénétration dans cette argile était de 11m08 lorsque des affouillements se produisirent derrière les croisures et le cuvelage supérieur. Des interruptions successives de l'épuisement de l'eau accrurent considérablement ces affouillements et finirent par provoquer, en 1854, l'écroulement du cuvelage et le comblement de la fosse qui avait atteint la profondeur de 55 mètres 58.

(1) E. Wuillemain: *Le Bassin houiller du Pas-de-Calais. T. I.*

Le bilan de cette catastrophe se solda par la perte de 300.000 francs qu'avaient nécessités les travaux de creusement de ce premier puits.

Devant cet insuccès M. Emile Raimbeaux ne voulut pas s'avouer vaincu mais il fut profondément découragé; néanmoins convaincu que l'écroulement de cette fosse était plutôt dû aux dispositions adoptées qu'à la nature des terrains, il décida en 1854 l'ouverture d'un second puits.

Sous la direction de M. Glépin, Ingénieur des charbonnages du Grand Hornu, le fonçage du N° 2 des Mines de Marles commença au milieu de l'année 1854. Grâce aux grandes précautions apportées à l'exécution des travaux, surtout pour le passage du niveau, qu'on surmonta au prix de mille difficultés, le 15 Octobre 1856 fut terminé la base du cuvelage dans le terrain houiller, à 83 mètres de profondeur. Ce puits avait coûté 405.466 francs 08. (1)

(1) G. Glépin: *de l'Etablissement des puits de Mines dans les terrains éboulés et aquifères.*

Dès 1858, la fosse de Marles, ou puits Saint-Emile entra en exploitation. Grâce à l'expérience acquise dans l'exploitation minière par la direction et le personnel des charbonnages du Grand Hornu, qui furent comme les parrains de ceux de Marles où de nombreux ouvriers mineurs belges furent appelés, elle fournit cette année là, 31.730 tonnes, augmentant sans cesse sa production pour arriver en 1865 à 62.487 tonnes.

Entre temps, survint le décès de M. Emile Raimbeaux, fondateur de la société, et à la persévérance duquel on doit l'ouverture des Mines de Marles.

Il fut remplacé à la tête de la direction de la Compagnie en 1861 par son fils M. Firmin Raimbeaux.

La situation des Mines de Marles paraissait excellente: l'exploitation se faisait dans de très bonnes conditions, le gisement était un des plus beaux du Pas-de-Calais, et même de la France, une seule ombre au tableau: les travaux fournissaient abondamment d'eau. Cette abondance ne pouvant être combattue avec les moyens dont on disposait à l'époque, allait être la cause de l'écroulement de la fosse N° 2 des Mines de Marles; catastrophe unique dans les annales minières du Pas-de-Calais.

Voici la narration technique de cet accident d'après M. Glépin, l'ingénieur des Mines du Grand Hornu, qui avait présidé à l'établissement de ce puits: (1)

(1) *De l'établissement des puits de mines dans les terrains éboulés et aquifères. Construction et éboulement des fosses de Marles par G. Glépin, ingénieur des Mines du Grand Hornu. Paris Baudry 1867.*

“Écroulement de la fosse N° 2 – Le 28 Avril 1866, à huit heures du matin, on s’aperçoit qu’un fort mouvement se manifeste dans le cuvelage, vers la profondeur de 56 mètres; deux pans de cuvelage sont repoussés vers l’intérieur sur une hauteur de 5 mètres.

L’ingénieur fait arrêter le trait (car l’une des cages ne passait plus qu’en frottant très fort), remonter les ouvriers et exécuter des travaux de consolidation au moyen de longues clames verticales d’équerres aux angles.

A neuf heures et demie, trois pièces de cuvelage se détachent, livrant passage à un torrent d’eau. Le terrain inconsistant est entraîné; il se forme de grands vides derrière le cuvelage qui se desserre et se déforme de plus en plus, d’heure en heure, et les travaux de consolidation qu’on entreprend deviennent de moins en moins utiles. Dès le 29 le puits était considéré comme perdu. M. Glépin, arrivé le soir, trouva les clames relevées et recourbées, les guides des cages repoussées par la chute des pièces de cuvelage. Il conseilla d’arracher ces clames et de couper les guides, de manière à pouvoir parvenir à détacher les clames. Le lendemain matin, le puits n’était pas encore accessible au dessous des vides qu’il était si important d’obstruer pour arrêter l’écroulement du terrain.

On essaya d’arriver à ce résultat par le goyau. Mais le vide, derrière le cuvelage, s’agrandissant de plus en plus, les cadres se mirent en mouvement, et le 30, vers onze heures et demie du matin, de nouvelles chutes de cuvelage ont lieu, et les ouvriers occupés dans le puits, n’échappent que par miracle.

La fosse continue à se décuveler progressivement et par intermittences plus ou moins prolongées. Vers trois heures et demie de l’après-midi, M. Glépin descend avec le Maître porion par le tonneau; il peut voir la tête des éboulements, reconnaître que le cuvelage inférieur avait disparu presque complètement, que les excavations considérables s’étaient produites et qu’aucun travail humain n’était possible.

L’éboulement de la fosse était inévitable.

Cet éboulement se produisit complètement, en effet, dans la nuit du 2 au 3 Mai. Toutes les maçonneries d’alentour, une partie du bâtiment en planche du puits s’écroula; la charpente des molettes, le cylindre d’épuisement et tous les engins, placés au dessous, disparaissent en quelques instants. En même temps, un vaste cratère d’éboulement de 30 à 35 mètres de diamètre et 10 à 11 mètres de profondeur s’ouvrit dans le sol autour de l’axe du puits. Le sol lui-même se fissura tout autour de ce cratère jusqu’à 10 ou 15 mètres au-delà de ses bords.

Une demi heure environ, à la suite de l’éboulement de la tête de puits, le bâtiment de la machine d’extraction, situé à une dizaine de mètres environ par derrière s’écroula à son tour, presque complètement, en déterminant la rupture d’un certain nombre de pièces de cette machine, telles que les colonnes, les entablements et les tuyaux à vapeur.” (1)

(1) *Est-ce cette catastrophe qui inspira l’un de nos plus grands romanciers réaliste: Emile Zola? On le prétend ... et la chose est très possible. Si l’on fait des rapprochements, ne trouvons nous pas qu’il existe une étonnante analogie entre les pages de “Germinal” ou se trouve narrée l’inondation de la mine, causée par l’écroulement du cuvelage du puits, et l’écroulement du puits 2 de Marles. Si l’on note que cet événement fut unique dans l’histoire minière du Nord et du Pas-de-Calais, eut un retentissement assez considérable pour parvenir aux oreilles du romancier qui, à cette époque, s’intéressait à tout ce qui touchait les mines afin de recueillir les matériaux nécessaires à la rédaction de son livre. L’accident de Marles se produisit en 1866 et la première édition de Germinal date de 1885.*

Une remarque encore vient à l’appui de cette assertion; c’est que Zola connaissait les Mines de Marles puisqu’il écrit en toutes lettres dans son livre que l’un des acteurs principaux (le Directeur de la société dont il est question dans le roman) avait fait ses débuts comme ingénieur à Marles dans le Pas-de-Calais; (Page 223, Tome 1, Edition Fasquelle 1925) 176° mille.

La perte du puits de Marles où l’on n’eut heureusement à déplorer la mort de personne fut un véritable désastre pour les sociétés des 70 et 30% de Marles. Dès son arrivée à la direction de la compagnie, Monsieur Firmin Raimbeaux avait eu soin de réclamer le creusement d’une nouvelle fosse à Auchel et le fonçage des travaux préparatoires du siège 3 venaient d’être terminés, quand se produisit la perte du siège 2. Tout le personnel fut reporté au nouveau puits où l’exploitation commença immédiatement, ce qui permit à la société de survivre à cet anéantissement.

Ce n'était pas seulement le puits qui était perdu, mais l'une des plus belles parties de la concession car afin de protéger les nouveaux travaux ainsi que ceux de Bruay, il fallut laisser des "espontes" (1) considérables pour isoler le lac souterrain des travaux sus mentionnés; on abandonnait ainsi 840 hectares sur les 2.990 que comprenait la concession, soit plus du quart, situés dans la partie la plus productive.

(1) *Espontes ou éponte: chacune des parois d'un filon.*

A plusieurs reprises, on propose de relever et de rétablir complètement le puits éboulé: M. Glépin en 1867, puis les intéressés de la société d'exploitation en 1875. Cette question fut soumise à une commission d'ingénieurs dont les conclusions furent les suivantes:

"1. – *La reprise paraît impraticable par aucun des procédés actuellement connus. Elle présentera des difficultés immenses, exigera des dépenses énormes sans assurance de réussite. – La fosse même reconstruite n'offrirait aucune sécurité et il y aurait toujours à craindre d'y voir la même catastrophe s'y renouveler.*"

"2. – *Les travaux du puits actuels sont arrêtés à 500 mètres du lac souterrain de la fosse N° 2 de manière à laisser une esponte de cette épaisseur. Du côté de la concession de Bruay, cette esponte est de 1000 mètres. Il n'y a donc aucun danger à redouter pour les travaux de Marles et de Bruay. On peut donc attendre longtemps avant de reprendre le puits.*"

Et en effet, on attendit très longtemps, exactement 40 ans.

L'installation de puits de mines à Marles avait été pour cette commune, une cause d'augmentation et d'extension très sensible de sa population. Dès 1861, la Compagnie des Mines de Marles avait entrepris la construction de la cité Sainte-Barbe, au Nord du village, sur le coteau de Lozinghem afin d'y loger son personnel ouvrier. A la même époque, elle ouvrit une école de filles, qui existe encore de nos jours, rue Pasteur; la Direction et l'enseignement y étaient assurés par des religieuses de l'ordre de Saint-Vincent de Paul.

Petit à petit, lentement, quelques coins du village, surtout aux alentours du siège 2, trouvaient une physionomie nouvelle. L'administration des Mines de Marles avait décidé de s'y installer et avait fait construire à cette effet, ses bureaux et bâtiments administratifs.

Bon nombre d'ouvriers, que l'appât d'un gain plus élevé attirait, abandonnèrent l'agriculture, qui les nourrissait à grand-peine, pour venir travailler aux mines. Un contingent d'ouvriers mineurs belges du Grand Hornu avait suivi MM. Raimbeaux à Marles, si bien que la population qui se chiffrait à 437 âmes en 1856, passa à 1066 en 1862, soit une augmentation de 140% en six ans. Cette proportion nous montre de façon éloquente, l'essor que l'installation de l'industrie houillère, donna à ce village.

Malheureusement cet essor fut freiné, considérablement, par la catastrophe de 1866, que nous avons relatée plus haut, et si bien que l'administration demeura à Marles, la Compagnie minière porta toute son activité à la partie occidentale de sa concession et surtout sur Auchel où furent creusés successivement, en 1863 le puits 3 ou Saint-Firmin en l'honneur de M. Firmin Raimbeaux, en 1867 le 4 ou Saint-Emile en l'honneur de M. Emile Raimbeaux, en 1873, le 5 et le 5 bis ou puits Saint-Augustin et en 1875 le 3 bis ou Saint-Abel en l'honneur de Monsieur Abel Raimbeaux. (1)

(1) *Voir: Histoire d'Auchel, Historique de la Compagnie des Mines de Marles (Page 110 à 129) J. Ratel 1937.*

Les transformations différentes que Marles devait subir suite à l'installation des Mines devaient être plus lentes, bien que la famille Raimbeaux conserva pour ce petit village, qui avait été le point de départ de la société et à laquelle il avait donné son nom, des attentions particulières. Sa situation dans la vallée de la Clarence le fit choisir, en 1860, comme tête de ligne de réseau de chemins de fer que la Compagnie était obligée de créer pour la mise en exploitation du gisement, et, à la suite d'un accord avec la Société des Chemins de Fer du Nord, dès que le siège 3 d'Auchel fut raccordé à la ligne des houillères du Pas-de-Calais, un dépôt central de locomotives et toute l'administration du réseau sans cesse grandissant, ainsi qu'un lavoir général y furent installés en 1896. Tout cet ensemble industriel fut bientôt complété, en 1900 à l'emplacement de la maison dite "Brave Homme", d'une gare de triage.

La Compagnie des Mines de Marles ayant reconnu et exploitant d'une façon heureuse et entièrement la partie occidentale de son gisement, Monsieur Firmin Raimbeaux, à qui revenait le mérite de la bonne marche de la

société, décida de reprendre en 1906, en pleine période de prospérité, le passionnant problème du fonçage du N° 2. Malgré les souvenirs malheureux attachés à ce puits, comptant sur les progrès énormes de la technique minière qui avait progressé d'une façon prodigieuse, le fonçage du nouveau 2 fut entrepris en suivant l'axe de l'ancien puits et fut terminé en 1908. Il fut bien émouvant, pour les premiers mineurs qui pénétrèrent dans les anciennes galeries, dont certaines s'étaient maintenues en parfait état de conservation, d'y trouver les vestiges de la première exploitation.

Les travaux effectués dans la partie orientale de la concession, par les sièges 5 d'Auchel et 6 de Calonne Ricouart (foncé en 1902) avaient démontré la nécessité d'un grand siège d'extraction à cet endroit.

Après la reprise du puits 2 à Marles, la création, dans cette commune, d'un nouveau siège fut décidée. Le 2 Octobre 1910, le fonçage du puits 2 bis fut entrepris pour être terminé en 1911.

Trois ans plus tard, la guerre se déclarait. Bien qu'à la limite du front d'Artois, les mines de Marles échappèrent à la destruction et, grâce à l'appoint de nombreux mineurs mobilisés, pour les Mines, l'exploitation se fit, pour les besoins de la Défense Nationale, sur un rythme accéléré. Le 16 Novembre 1917, fut ouvert le 2 ter, et c'est de cette date que le siège de Marles prit toute son importance; benjamin de la concession, il allait profiter de l'expérience de ses aînés. Situé dans le plus beau gisement de la concession du Pas-de-Calais et même de la France, installé modernement, il allait en 1921, avec un personnel renforcé de nombreux mineurs polonais, prendre la tête de la Société au point de vue production.

Il n'est pas dans notre rôle de passer dans le domaine technique pour vous décrire les installations de ce siège, qu'il nous suffise de dire que rien n'a été négligé pour qu'elles soient à la hauteur de l'exploitation: machines d'extraction, chaufferie, triage, installations électriques, lampisterie, salles de bains et douches, réseau de chemin de fer, bureaux, enfin tout ce qui constitue une mine moderne s'y trouve.

Un regard sur un bilan des Mines de Marles suffit pour montrer éloquemment le rôle et l'importance du Siège 2. Le chiffre de sa production qui de 736.306 tonnes en 1928 passe à 763.539 en 1929, et 815.901 en 1930.

La reprise de l'activité minière, à Marles même, allait donner de nouveau à cette cité un élan vers un développement sans cesse croissant. Nous trouverons relaté au chapitre X la création de Marles Industriel Moderne.

CHAPITRE HUIT

ORGANISATION MUNICIPALE

ORGANISATION MUNICIPALE

Dès son arrivée au pouvoir, Bonaparte, 1^{er} Consul, An VIII (1799) de la République, réorganisa les communes qui furent dorénavant administrées par un Conseil Municipal élu et parmi lequel furent choisis le Maire et l'Adjoint, nommés par le Préfet.

A la suite de cette nouvelle organisation, Marles élit 12 Conseillers Municipaux, Jean Baptiste Malet, que nous avons vu en 1789 être l'un des premiers à refuser de payer le droit de thérage au seigneur, et qui, durant la période révolutionnaire à Marles, incarna l'esprit nouveau qu'il installa et défendit avec foi et résolution durant les fonctions d'Agent Public qu'il occupa pendant quelques temps, fut, entre les 12 nouveaux élus, nommé par l'autorité préfectorale comme 1^{er} Maire de Marles avec Pierre Jean Marie Despret comme adjoint.

Sous le Consulat et les gouvernements qui suivirent jusqu'au Second Empire, les Conseillers Municipaux furent astreints de prêter un serment où ils avaient toujours à jurer obéissance et fidélité au régime établi et, par ironie du sort, ils furent obligés de faire comme Monsieur de Talleyrand: *“de jurer trop souvent pour tenir leur serment.”*

La loi du 28 Plùviose, An VIII, fut maintenue jusqu'au 21 Mars 1831, à cette époque une nouvelle loi électorale ne donna le droit de vote qu'aux citoyens les plus imposés aux rôles des contributions directes de la commune, et âgés de 21 ans accomplis. Jusqu'en 1880, les électeurs les plus imposés siégèrent, en nombre égal, avec les Conseillers Municipaux pour le vote des centimes additionnels.

La II^e République établit le Suffrage Universel. Les Maires et Adjointes furent élus par les Conseils Municipaux. Le Second Empire rétablit l'ordre précédent. La III^e République reprend le système de la seconde: Maires et Adjointes furent, à nouveau, nommés par les Conseils Municipaux élus au suffrage universel, d'abord pour 3 ans (1871) puis pour 4 ans (1884) puis pour 6 ans (1929).

La population de Marles s'étant accrue très sensiblement dès l'installation des Mines, un second poste d'adjoint fut créé en 1908; pour la même raison un 3^e et un 4^e adjoint furent nommés en 1929.

Liste des Maires et Adjointes de Marles de 1799 à nos jours.

MAIRES

MALET Jean Baptiste	1799-1803
DESPRET Pierre Jean Marie	1803-1808
HAUTEFEUILLE Adrien Joseph	1808-1826
de BEAULAINCOURT Ange	1826-1827
HAUTEFEUILLE Adrien Joseph	1827-1837
GAMBLIN Jean Philippe	1837-1847
BREVART Siméon	1847-1852
GAMBLIN Jean Philippe	1852-1856
HAUTEFEUILLE Adrien Philippe	1856-1888
LECHEVALIER Alphonse	1888-1892
LEMAIRE Gustave	1892-1900
BREVART Jules	1900-1908
BEAUFROME Gustave	1908-1919
CARETTE Pierre	1919-1929
LEVEAU Henri	1929 jusqu'à ce jour

PREMIERS ADJOINTS

DESPRET Pierre Jean Marie	1799-1803
BRUNEL X...	1803-1826
HAUTEFEUILLE Adrien Joseph	1826-1827
GAMBLIN Jean Philippe	1827-1837
NAURAT Charles	1837-1839

BAUELLE François	1840-1870
BOIS Usmar	1870-1876
COUSIN Augustin	1876-1884
BOIS Usmar	1884-1891
LEMAIRE Gustave	1891-1892
FANIEN Arsace	1892-1895
EVRARD Augustin	1895-1900
COURQUIN Emile	1900-1908
CARETTE Pierre	1908-1914
DUPARCQ Victor	1914-1919
DETREZ Louis	1919-1925
DORLENCOURT Justin	1925-1929
TITRENT Pierre	1929-1930
LEBRUN Léo	1930 jusqu'à ce jour

2mes ADJOINTS

GRARD Charles	1908-1914
CARLIER Constantin	1914-1919
DUPARCQ Victor	1919-1920
DUHAMEL Charles	1920-1929
LEBRUN Léo	1929-1930
VASSEUR Séverin	1930-1935
DEON Léopold	1935 jusqu'à ce jour

3mes ADJOINTS

VASSEUR Séverin	1929-1930
DEON Léopold	1930-1935
BOEUF Henri	1935 jusqu'à ce jour

4mes ADJOINTS

DEON Léopold	1929-1930
BOEUF Henri	1930-1935
STAUFFERT Emile	1935-1940 (1)

(1) Note de l'auteur ajoutée au manuscrit en 1942. La loi du 16 Novembre 1940 portant réorganisation des corps municipaux stipule que dans les Communes de plus de 2,000 habitants les magistrats municipaux sont nommés par l'autorité émanant de l'exécutif. Suite à ce texte M. Lebrun Léo a été nommé Maire de Marles-les-Mines le 6 Septembre 1941 et M.M. Bataille Alphonse, Raynaldy Jean, Vasseur Jules et Lemaire Ernest respectivement 1er, 2e, 3e et 4e adjoints au Maire; le 16 Janvier 1942.

CHAPITRE NEUF

CULTE

Historique des Cultes

Eglise

Cloches

CULTES

CULTE CATHOLIQUE

Historique: De l'Artois, nos régions furent évangélisées les premières, grâce à la Chaussée Romaine, communément appelée Chaussée Brunehaut, l'une des premières voies de communication de cette province.

Saint Fuscien, Saint Victorien, y reçurent la palme du martyr. Saint Antimonde fonda l'évêché de Thérouanne auquel furent rattachés tous les villages de la Morinie. On se demande même si le pieux, charitable et grand apôtre des Gaules: Saint Martin, ne vint pas évangéliser notre province.

Vers les X^e et XI^e siècles, les provinces du Nord de la France furent celles où les vocations monastiques furent les plus nombreuses; à cette époque deux prêtres: Eurémar et Arnoult, fondèrent, au bourg de Chocques sur la Clarence, une abbaye sous le vocable de Saint Jean: "*Sanctus Joannes in Pratis*", Saint Jean des Pretz. Cette abbaye de l'ordre de Saint Augustin, prit rapidement de l'extension et ses abbés acquirent des seigneurs des environs, la propriété des autels de leurs seigneuries.

C'est ainsi qu'ils devinrent propriétaires de celles de Marles et de Calonne.

En 1120, le bienheureux Jean, évêque de Thérouanne, dont dépendait le village de Marles, confirme à l'abbaye de Chocques, (1) dans une charte, la possession de l'autel de ce village "*MALENES*".

(1) *Histoire de l'Abbaye de Chocques par l'abbé Robert.*

Il arrivait très souvent, que les successeurs d'un seigneur regrettaient les dons faits par leurs aïeux au monastère et essayaient, par la force ou l'astuce, de reprendre les biens de leurs prédécesseurs, aussi les moines de Chocques plaçaient-ils leurs propriétés "*afin d'empêcher les envahissements des puissances séculières*" sous la protection des influents évêques de Thérouanne et même sous celle beaucoup plus haute du Pape.

Après Jean, son successeur au siège de Thérouanne: Millon, les confirma à son tour.

La garantie de protection de l'évêque diocésain ne pouvant suffire, tous les biens de l'abbaye de Chocques furent successivement placés sous la tutelle des papes: Eugène III en 1147, Alexandre III en 1173; Lucius III en 1185, et Urbain en 1187; comme sous celle de plusieurs de leurs successeurs.

C'est en 1202, qu'un seigneur de Marles du nom de Symon, vend la dîme de Marles à l'abbaye de Chocques. Dans le texte de cette transaction: document rédigé en latin, comme c'était l'usage à cette époque, Marles y est désigné sous les noms de *Molesnes* et *Masnes*.

En 1204, Jean de Marles reconnaît l'abbaye de Chocques, une rente de deux sous parisis à prendre sur le pré du fief, sis près du moulin de Marles, l'orthographe de ce nom sur le manuscrit relatant ce fait se rapproche de celle d'aujourd'hui on y lit *MALNES*.

Marles qui n'était pas une paroisse, dépendait pour le spirituel du village voisin, Calonne, dont il était secours ou annexe.

Après la destruction de Thérouanne, en 1553, par Charles Quint, qui dans la rage d'avoir échoué devant Metz, détruisit complètement l'antique capitale des Morins, qui ne se releva jamais de ses ruines, l'évêché de cette ville fut démembré pour former ceux de Boulogne, de Saint Omer et d'Ypres.

Marles fit partie avec Calonne de l'évêché de Boulogne.

Un religieux de l'abbaye de Chocques se trouvait toujours à la tête de la cure de Calonne et jusqu'à la Révolution il en fut ainsi. Il desservait les deux villages quand en 1707, le 21 Juin, les habitants de Marles passèrent un accord avec l'évêque de Boulogne et le curé de Calonne afin que la chapelle de Marles eut un vicaire spécialement attaché à elle. Voici la teneur de cet acte, d'après une copie délivrée le 20 Août 1707 par le secrétaire de l'évêché de Boulogne et signée: Lecouvreur:

"Accord entre l'évêque, Patrice de Gouy, abbé régulier de Chocques, le curé de Calonne Ricouart et Marles son secours et les habitants de Marles pour l'établissement d'un chapelain vicaire à Marles. – Il devra

recevoir 45 livres de l'abbaye de Chocques, 45 livres du curé de Calonne, 60 livres des paroissiens de Marles: soit en tout: 150 livres."

Mais cette convention ne semble pas avoir toujours été respectée par les parties et, le 19 Mars 1719, les habitants de Marles protestèrent près de l'abbé et des religieux de l'abbaye Saint Jean Baptiste es-prez-lez Chocques et à sire Joseph Malbrancq religieux de la même abbaye, curé de Calonne Ricouart et de Marles, demandant qu'on observe la convention passée le 21 Juin 1707 devant l'évêque de Boulogne: "*que si celui-ci refuse de renouveler les pouvoirs du châtelain de Marles: il en donne un autre. D'ailleurs le Sieur Flament leur chapelain continue à administrer les sacrements en cas de nécessité*". (1)

(1) *Archives de la famille de Beaulaincourt. Rodière et la Charie*

Quand les Beaulaincourt devinrent comte de Marles, ils eurent plusieurs contestations avec le curé de Calonne Marles, on a pu lire au chapitre "Marles sous l'Ancien Régime", celle qui s'éleva entre Philippe, Alexandre de Beaulaincourt et sire Joseph Malbrancq curé de Calonne Ricouart Marles.

Il faut arriver à la Révolution pour noter le principal fait historique intéressant les curés de Calonne et Marles. Nous n'allons pas reprendre ici toutes les péripéties de la vie du religieux Joachim Laurent pendant cette période des plus troublées: vie que nous avons contée dans ces détails au chapitre Cinq.

A titre documentaire, voici la liste des vicaires de Marles jusqu'à la Révolution:

1707 à 1727	Flament
1727 à 1728	Deferque
1728 à 1729	J. Andreuf
1729 à 1734	Raimbert et Ch. Florent
1734 à 1743	François Bourgeois
1743 à 1745	Thevies
1745 à 1748	J. Wattez
1753	Libessart
1748 à 1772	Jh. Chombart
1772 à 1785	Caron et Vasseur
1785 à 1792	Gobert qui deviendra le curé constitutionnel d'Auchel et Marles.

Puis vinrent les événements de 1793, l'église est fermée quelques temps pendant que l'abbé Joachim Laurent parcourt les paroisses abandonnées.

La tourmente passée, Monseigneur de la Tour d'Auvergne (plus tard Cardinal) évêque du nouveau diocèse formé par le département du Pas-de-Calais réorganisateur du culte catholique dans la province, confia à l'abbé Laurent, le soin de réorganiser les deux cures à la tête desquelles il demeura de 1792 à 1807; ses successeurs furent, de 1807 à 1833, l'abbé Bigaud, de 1833 à 1845 l'abbé Catouillart.

A cette date, le Cardinal de la Tour d'Auvergne érigea la cure de Marles en succursale indépendante; voici le texte de l'annonce de cette érection, transmise à l'abbé Catouillart:

"M. l'abbé, j'ai l'honneur de vous adresser la copie d'une ampliation de l'ordonnance royale du 18 de ce mois qui a érigé en succursale l'église de la commune de Marles. Recevez M. l'abbé, etc ..."

Le premier curé de Marles fut l'abbé Yvain Jean Baptiste, qui demeura à la tête de la paroisse jusqu'à sa mort survenue le 29 Mars 1881. (1) Ses successeurs furent MM. les abbés Bernard Emile 1881-1905, Hernu 1905-1917 et Louchet Henri de 1917 à ce jour.

(1) *Une grande croix, (qui se trouve encore aujourd'hui sur le mur de gauche de l'Eglise, contre le clocher), surmontait sa tombe, elle porte l'inscription suivante: A la mémoire de J.-Bte Yvain, curé de Marles, né à Amettes, le 14 Novembre 1815, d. c. d. à Marles le 29 Mars 1881.*

Sous le pastorat de l'abbé Bigaud, curé de Calonne Ricouart Marles, de 1807 à 1833, il exista à Marles-les-Mines, une confrérie dite du St Sacrement. Composée de huit membres, tous tenus d'assister aux enterrements, elle disparut lors de l'arrivée de l'abbé Catouillart en 1833. Les confrères vêtus d'un grand manteau, portaient sur l'épaule gauche une bande d'étoffe qui leur retombait sur le dos et sur laquelle se trouvaient brodés les

insignes du St Sacrement. Lorsqu'ils assistaient aux offices du dimanche, ils s'avançaient à la bénédiction, portant à la main gauche une petite bannière, et à la main droite un cierge. Chaque année, le dernier dimanche de Septembre, le prévost était tenu de donner à dîner à Monsieur le curé et aux confrères.

CULTE PROTESTANT

Au XVI^e siècle les doctrines de Calvin furent répandues dans le cercle de Bourgogne, dont faisait partie l'Artois, et y prirent une extension considérable. Bientôt toutes les provinces du Nord de cet état adhèrent au calvinisme. Philippe II, roi d'Espagne, et souverain des Pays-Bas, qui se croyait le défenseur patenté du catholicisme, institua une répression assez cruelle qui se transforma en une véritable inquisition. Une grande révolte éclata, sous la direction de la maison d'Orange, qui assura l'indépendance des provinces du Nord qui formèrent la République des Provinces Unies ou Hollande.

En Artois, au début de la propagation de la Réforme, à cette époque où les gens n'avaient pour se passionner que les idées religieuses – la politique nous était réservée par le destin – des prosélytes de la nouvelle religion, parcouraient nos villages où ils recrutaient des adeptes au protestantisme. Bientôt tout le littoral, une partie de la région d'Arras, et tout le pays d'Alleu (Bas Pays de Béthune à Laventie) adhèrent à la Réforme qui, de jour en jour, s'infiltrait dans nos bourgs. A cette époque, se place la répression de Philippe II et la révolte des Provinces du Nord. Nous avons vu au chapitre III ce qui s'y rapporte pour l'Artois, qui fut, au moment des succès de la maison d'Orange, à deux doigts d'être calvanisé; finalement vaincus, les protestants des provinces du Sud, du cercle de Bourgogne, furent bannis. Bon nombre de familles artésiennes qui avaient embrassé la nouvelle religion passèrent en Angleterre. (1)

(1) *Beuzart Paul. Les hérésies pendant le Moyen Age et la Réforme dans la région d'Arras, Douai et le Pays d'Alleu.*

Il nous faudra arriver au XIX^e siècle pour voir réapparaître, dans nos régions, l'Eglise réformée. A cette époque plusieurs familles de Marles, se convertirent à ses dogmes et de nos jours, Marles-les-Mines est desservie par les églises évangéliques d'Auchel et Bruay.

L'ÉGLISE

La première église de Marles datait du XVI^e siècle, ou plus exactement de 1536 (1), ainsi que l'indique un grès carré, de 0m28 de côté, qui se trouvait autrefois au-dessus de la porte latérale d'entrée et qui, aujourd'hui, est encastré dans le mur gauche de la Chapelle Saint Vaast.

C'est grâce à ce vieux témoin de pierre que l'on connaît, de façon précise, l'année durant laquelle le Seigneur de Marles, de cette époque, fit construire ce premier édifice dont il ne reste plus aujourd'hui que le choeur, bien des fois restauré depuis ces temps.

C'est au vieil écu français, sculpté au-dessous du millésime précité, écu qui se blasonne de la sorte: "*Ecartelé d'or et de gueules au 1 et 4, qui est Noyelles (2) contre écartelé d'or à 3 maillets de sinoples posés 2 et 1, qui est Mailly*" (3), que nous devons de connaître le nom des fondateurs de la première église de Marles. Il s'agit de Philippe de Noyelles et de sa femme: dame Antoinette de Mailly (on voit par là, l'utilité du blason).

Il est à remarquer que la plupart des vieilles églises de nos régions datent du XVI^e siècle, ainsi qu'en font foi les dates gravées sur leurs frontons. (4). Elles sont toutes, en général, de style gothique et bâties en pierres de craie ou blanc du pays que l'on trouve dans les flancs des coteaux d'Artois. Ces pierres sont si tendres et si faciles à travailler que, les anciens, les ont surnommées: "pierres de beurre". L'église de Marles, et le choeur en témoigne, n'échappait pas à cette règle commune. L'on sait que la persistance, jusqu'aux abords du XVIII^e siècle, du style gothique en Artois (XIII^e et flamboyant) est un fait remarquable dans notre province.

(1) *Bien lire 1536, et non 1436 comme certains le prétendent. Le 5 gothique de cette époque ressemble à notre 4 moderne*

(2) *C'est à dire divisé en quatre et colorié en un damier jaune et rouge.*

(3) *C'est à dire écu d'or (jaune) à 3 maillets de couleur verte.*

(4) *Auchel, Ferfaj, Nédon, etc ...*

Un puissant Seigneur tel que Philippe de Noyelles, Maître d'Hôtel du Duc de Bourgogne, Comte d'Artois, afin de consacrer son souvenir et celui de sa femme, possédait la magnificence nécessaire pour doter sa seigneurie principale d'une pieuse construction. La chose était très courante en ces temps où la foi était très vive.

Cette chapelle, entretenue par les seigneurs des familles de Noyelles et de Beaulaincourt, répondit toujours aux besoins spirituels de la population qui se chiffrait alors avant la Révolution à 100 feux pour employer le langage du temps, c'est à dire 400 habitants. Il nous faut arriver au XIX^e siècle, lors de l'installation des mines à Marles, installation qui a accru très sensiblement la population, pour qu'on s'aperçoive que l'église trop exigüe, ne répond plus aux besoins de l'heure et nécessite des transformations.

La première date de 1856: Madame Corbinière, née Cardon du Flégard, descendante des anciens seigneurs de Rougeville, l'une des trois seigneuries de Marles, proposa, à cette date, à la commune de construire une sacristie, adossée à l'église, à condition d'établir, dessous, une sépulture perpétuelle pour les siens. Cette proposition fut acceptée et la sacristie et le caveau édifiés.

En 1864, la Fabrique paroissiale et le Conseil Municipal discutent de l'agrandissement nécessaire de l'église; Monsieur Dégez, architecte à Béthune, est chargé de l'établissement du projet.

Devant l'effort financier que la nouvelle construction nécessite, et devant le peu de ressources dont l'on dispose, en 1886, un nouveau projet est étudié, et un arrangement intervient entre la commune et la fabrique, qui, grâce aux collectes et aux dons qu'elle a organisés et ramassés auprès des paroissiens, s'offre de faire construire le nouveau vaisseau de l'église. Les travaux supplémentaires, c'est à dire la construction des deux travées et du clocher resteront à la charge de la commune.

Les ressources de ce petit village, qui commençait à se transformer, n'étaient pas nombreuses et il fallut le concours de l'Etat et la vente de plusieurs arbres qui se trouvaient sur le domaine communal pour se procurer les fonds nécessaires.

Enfin, en 1869, le gros oeuvre était terminé et la nouvelle église livrée au culte et, en 1882, dernière modification, on y construisit deux tribunes, qui achevèrent de lui donner l'aspect que nous lui connaissons tous, c'est à dire sa figure d'aujourd'hui.

Le temps, les affaissements miniers, lui ont occasionné bien des troubles mais, en général, restaurée en temps utiles, elle offre un aspect digne de sa mission. Autrefois elle était le coeur du village mais, depuis, ce dernier a tellement pris de l'extension, que son centre s'est déplacé. L'aspect extérieur de cet édifice nous montre de façon distincte ses divers remaniements; à la flèche qui s'élance vers les nues, vient s'adosser le vaisseau en briques du pays, sur lequel semble posé le choeur en pierre de craie.

Dédié à Saint Vaast, le grand missionnaire de nos régions, elle se compose à l'heure actuelle de deux parties: le choeur qui, comme nous l'avons vu plus haut, date du XVI^e siècle, seul reste de l'ancien édifice, et la nef qui est du XIX^e. Le tout construit en style ogival du XV^e siècle.

Le corps principal du nouveau bâtiment, bâti en briques avec ornementation en pierres de craie, se compose d'une nef principale qui continue le choeur, et de deux nefs latérales où sont situées à gauche, la chapelle de la Vierge, à droite de la chapelle Saint Vaast.

L'ensemble de ces nefs est éclairé par huit fenêtres, aux douces grisailles, relevées de tonalités éclatantes, tamisant l'éclat de la lumière et lui donnant un calme rayonnant de circonstance. Le choeur est très éclairé: sept fenêtres aux grisailles semblables à celles des nefs lui procurent la lumière: deux sont garnies de vitraux peints, sans rien de bien remarquable et offrant des compositions générales. Celui de droite représente: la scène tragique de Golgotha, celui de gauche: La Sainte Famille.

L'ensemble des nefs est d'assez vastes proportions: il a 16m79 de longueur, 15 mètres de largeur, 10m35 d'élévation sous la voûte principale, et 8m66 sous la voûte latérale.

Le choeur a 11m78 de longueur, 7m05 de largeur et 8m25 d'élévation sous la voûte.

Les voûtes des nefs reposent leurs arcs en ogive, aux légers cordons, sur six piliers en pierres de craie dont les fûts sont recouverts de stuc.

Les voûtes du choeur sont soutenues par six cordons qui partent des consoles pour se joindre en une clef de voûte centrale.

Le choeur ainsi que les nefs sont pavés de dalles en pierres bleues, hormis l'allée centrale qui est en céramique.

Chaque nef latérale est terminée par une petite chapelle: celle de gauche, placée sous l'invocation de la Vierge, est éclairée par un petit vitrail représentant Notre Dame de Lourdes; celle de droite, consacrée au patron de la paroisse: Saint Vaast, est aussi éclairée par un petit vitrail fixant les traits du saint évêque d'Arras. Une plaque nous apprend que la chapelle fut construite grâce aux libéralités de la famille Lemaire.

Le maître autel, les autels de la Vierge, de Saint Vaast, de Saint Antoine de Padoue et de Sainte Thérèse, la chaire de la vérité, les confessionnaux, sont en chêne et du même style que l'ensemble; les fonds baptismaux, ainsi que le dais qui les entoure et les surplombe, de construction plus récente, sont des copies de pur style gothique XV^e siècle. Ces copies sortent de l'atelier de notre concitoyen: M. Guffroy, sculpteur émérite.

Au fond de la nef centrale, opposée au maître autel, se trouve le buffet des orgues.

Comme dans toutes les églises, l'ornementation est constituée par diverses statues, sans aucune qualité artistique, des patrons et patronnes de l'église romaine et par un chemin de la Croix en stuc moulé.

Dans le choeur, sur le mur droit, l'on remarque une toile représentant une "Assomption".

Sur le milieu du mur gauche, se trouve un grand crucifix. Une inscription affirme que le bois du pilier vertical contient une relique de la vraie croix. Face à cette croix dans la nef latérale de gauche, un grand retable de marbre encastré et mouluré de bois de chêne finement sculpté, par notre artiste marlésien précité, rappelle le souvenir des enfants de Marles tombés au champ d'honneur.

A droite de l'entrée principale se trouve un second crucifix, sans style (copie du crucifix de Lesueur), et l'on remarque au dessus de la petite porte d'entrée latérale de droite, un ex-voto portant cette inscription: "*MONSIEUR RAIMBEAU, ECUYER de Sa Majesté L'Empereur Napoléon III, Chevalier de la Légion d'Honneur, Reconnaissance, 1869*".

Avant d'en finir avec la description de l'église de Marles, il nous faut parler d'un témoin de pierre intéressant l'histoire de cette commune et qui se trouve scellé sur le bas-côté nord du choeur. Nous voulons parler de la pierre tombale de Jean Georges de Beaulaincourt, seigneur de Bellenville, comte de Marles, mort en son

château de Marles le 25 Décembre 1699, âgé de 42 ans. Pour terminer ce paragraphe consacré à l'église paroissiale, nous allons vous donner la description épigraphique exacte de ce document tumulaire telle que la donne MM. Rodière et la Charie: (1)

(1) *Archives de la famille Beaulaincourt, page 226. Épigraphie du département du Pas de Calais, Tome VIII, page 619.*

“Grande pierre de Tournay de 1m16 sur 0m91, malheureusement très endommagée (2). Le défunt, en demi bosse, est couché sur le dos, les mains jointes, la tête sur un coussin; il est coiffé d'une perruque basse, mais aux cheveux longs, cravate à coques autour du col. Armure articulée, cuirasse, brassards, cubitières, cuissards, genouillères, jambières, ceinture festonnée où pend l'épée à gauche. A droite du gisant, à ses pieds, son heaume.”

(2) *Elle fut martelée lors de la Révolution. On y distingue très bien les marques des coups de marteaux.*

“Au dessus de la tête, un grand écusson, aux armes de Beaulaincourt, martelées, mais encore bien reconnaissables, tenues par deux sauvages et timbrées d'une couronne de comte.”

“L'inscription, sous les pieds, est absolument illisible. Des seize quartiers, placés à droite et à gauche, on ne voit plus que peu de chose. Les noms étaient gravés au dessus des écussons, savoir:

Beaulaincourt (rien)

d'Esclaibes (rien)

Mon (S) (rien)

La Forge – on voit la fasce vivrée

Béthune – on voit la fasce

Le Hibert – Trois poissons

Fléchin – on voit le fascé

Hérins (rien)

Hamel (rien)

Ollehain – on voit le tourteau de la pointe

For(vy) – Bien conservé: dix losanges aboutis et accolés 3.3.3.1.

La Hache – Deux haches en sautoir

d'Esclaibes (rien)

Villers-au-Tertre – on voit l'écusson

Hornes (rien)

Melun – on voit un chef chargé d'une aiglette à dextre (brisure)

Les deux distingués épigraphistes qui ont étudié cette pierre font suivre leur étude de ces déclarations:

“Ce qui reste des noms et des figures héraldiques permet, on le voit, d'affirmer que nous sommes en présence du tombeau de Jean Georges. Il faut remarquer la persistance du type de pierre tombale à gisant jusqu'au commencement du XVIII^e siècle; on n'en connaît aucun autre exemple de date aussi récente. Une fois de plus nous constatons la permanence archaïque, en Artois des anciennes coutumes.”

“Le lièvre de Neulette, dans son *Épitaphier* (conservé au charrier de Cauroy) dit avoir vu le grand marbre de M. de Beaulaincourt, comte de Marles, où il est représenté tout armé avec ses seize quartierz chez le sculpteur devant l'Eau d'Amaing (p.280): lisez place du Wetz d'Amain à Arras. C'est donc en cette ville que la pierre tombale a été sculptée. Il est regrettable que M. Neulette, qui énumère les quartiers, n'ait pas copié l'inscription.” (1)

(1) *R. Rodière et la Charie: Archives de la famille de Beaulaincourt et Épigraphie du Pas de Calais, Tome VIII, page 619.*

LES CLOCHES

L'on trouve au registre d'Etat-Civil, dit de catholicité, de Marles, année 1714, le procès-verbal de la bénédiction d'une cloche en l'église de ce village. Voici la copie textuelle de ce document:

“L’an de grâce mil sept cent quatorze, le quatrième jour de juin, je Antoine Dutailly, curé et prêtre doyen de chrétienté du district d’Auxsy au Boism ait faite la bénédiction d’une cloche de l’église de Marles, à l’assistance de Mr Jean Alexis de Fontaine, curé d’Auxsy au Bois; Mr Antoine de Wimille, curé d’Auchel; Mr Ph. Danvin, chapelain d’A...dre, et Mr Ch. Flament, chapelain de Marles; laquelle cloche a été nommée Marie Patrice par Mr de Fontaine, curé d’Auxsy au Boism et Marie Anne Joseph Delemotte jeune fille maïresse dud. Lieu, au nom et en l’absence de Dom Patrice de Gouy, l’abbé de Chocques et dame Marie Catherine Le Vaillant, comtesse de Marles, parrain et marraine, desnommés et gravés sur la dite cloche; lesquels ont signé cy dessous avec moi doyen dessus nommé, le jour, mois et an que dessus.” (1)

(1) Archives municipales.

La façade principale de l'ancienne chapelle de Marles offrait, au sud-ouest, un pignon, tout en pierre de craie, au milieu du fronton duquel se trouvait un jour où se balançait en plein air, la cloche, visible de tous. C'est dans ce campanile rustique que fut hissée celle dont nous venons de citer l'acte de baptême. Elle y assura son service jusqu'à la Révolution. Lors de la Terreur, et après la fermeture des édifices religieux, la Convention réquisitionna toutes les cloches pour les fondre en canons et en gros sous. Celle de Marles, comme bien d'autres, fut descendue et livrée au fondeur.

Dès la restauration du culte, Mgr de la Tour d'Auvergne s'employa à récupérer toutes les cloches que la fonte avait épargnées et il en fit une juste répartition aux paroisses de son diocèse. Il est à présumer que Marles récupéra, de cette façon, une cloche qui, a son tour, assura le service jusqu'en 1900.

A cette date, l'abbé Bernard, curé de Marles-les-Mines, voulant compléter la restauration et la transformation de l'église qui venaient d'être terminées en 1867, décida de placer dans le haut du clocher, à la fine flèche octogonale s'élançant vers les nues, un joli carillon de quatre cloches. Grâce à la générosité des familles catholique marlésiennes et à la Compagnie des Mines de Marles, il put mettre son projet à exécution. En premier lieu, la vieille cloche fut refondue et transformée. Elle fut rebaptisée le 2 Juillet 1893; livrée par la Maison Drouot Wauthy, de Douai, elle pèse 1007 kilos; elle a 1m20 de diamètre à la base et 0m95 de haut, et porte les inscriptions suivantes:

D'un côté: “Je m'appelle Ursmarine, Augustine, Joséphine, Marie, Jeanne. J'ai été baptisée le 2 Juillet 1893, sous l'administration de Mr Gustave Lemaire, maire de Marles, et le pastorat de Mr l'abbé Bernard, curé de Marles.”

De l'autre côté: “J'ai eu pour parrain Mr Auguste Delécaut, agent comptable des Mines de Marles, et pour marraine dame Ursmarine, Hanarte, son épouse.” – Et plus bas: FONDERIE DE CH. DROUOT DE DOUAI.

Trois ans plus tard, la Maison Drouot - Wauthy de Douai livrait à nouveau, à la paroisse de Marles-les-Mines, trois nouvelles cloches qui allaient rejoindre leur aînée dans la cage du clocher, pour former, avec elle, cette musique aérienne, qui préside aux joies et douleurs des Marlésiens et semble être la voix du village.

La première porte les inscriptions:

“Je porte le nom de Saint Antoine de Padoue, j'ai été baptisée le 28 Octobre dix neuf cent, sous le pastorat de Mr l'abbé Bernard, j'ai eu pour parrain Mr Gabriel CODRON et pour marraine Mme Flore DELMOTTE.”

La seconde:

“Le porte le nom de Sainte Ide, mère de Godefroy de Bouillon, tante de Saint Antoine de Padoue, j'ai été baptisée le 28 Octobre mil neuf cent, sous le pastorat de Mr l'abbé Bernard; j'ai eu pour parrain Mr Eugène Lecour et pour marraine Mme Valentine Carlier.”

La troisième est la plus petite:

“Je porte le nom de Dona Thérèse, mère de Saint Antoine de Padoue, j’ai été baptisée le 28 Octobre mil neuf cent, sous le pastorat de Mr l’abbé Bernard; j’ai eu pour parrain Mr Florimond Dupont et pour marraine Mme Victoria Duprez.”

CHAPITRE DIX

MARLES MODERNE

MARLES MODERNE

A l'avènement de Napoléon III, Marles avait encore son visage de village agricole, tel que nous avons essayé de le décrire au chapitre Six intitulé: "Marles au cours du XIX^e siècle". Un simple petit fait local nous montre, au début de ce règne, que les soucis de la terre étaient toujours les premiers pour les Marlésiens: depuis des temps immémoriaux, les habitants de Marles jouissaient du droit de faire parquer leurs bestiaux, après la Saint Jean, dans les prairies situées dans la commune, notamment celles appartenant à Monsieur le Comte de Marles et à Mlle Viez. Cette servitude pesait lourdement sur les biens de ces deux personnes qui étaient déterminées à le faire cesser. Le 26 Juin 1853, ils s'avisèrent de transformer ces prairies en terre de labour. Comme ils étaient les plus importants propriétaires fonciers de Marles, cette transformation allait priver les petits cultivateurs de la commune d'un avantage très appréciable pour leur élevage: aussi les plaintes arrivèrent-elles nombreuses au Conseil Municipal qui s'en émut et, par délibération, protesta énergiquement. Par la suite on arriva à s'entendre à l'amiable et la vieille coutume fut conservée. Ce trait, de la vie intérieure du village, nous montre un Marles encore très rural, pendant que deux prospecteurs sondaient ses entrailles pour y découvrir le filon recherché. Nous avons vu au chapitre Sept, concernant l'installation des mines, toutes les péripéties de la découverte, en 1852, de la houille dans le sous-sol de Marles. A cette époque, ce village comptait 430 habitants. Ce chiffre démontre clairement que depuis la Révolution l'augmentation de la population a été peu sensible et, dès l'installation des quelques modestes hangars et baraques en planches nécessaires aux travaux de fonçage du puits de mines, on voit ce chiffre passer de 500 en 1856 par l'arrivée d'ouvriers mineurs. A cette date, le No 2 était terminé et en 1858, il entra en exploitation, grâce à l'appoint de nombreux ouvriers belge que Monsieur RAIMBEAUX avait appelés pour la mise en route des Mines de Marles; cet afflux d'étrangers augmentant considérablement le nombre d'habitants de la commune qui se fixa et se maintint à 1400 jusqu'au jour de l'écroulement de la fosse 2.

L'installation des Mines allait provoquer et opérer de notable changements dans le petit bourg agricole qui de ce fait devait subir ses premières transformations.

Les bâtiments industriels du siècle minier avaient été installés à l'orée d'un bosquet qui se trouvait au centre de la rue Duquesnoy (1), sur son côté gauche en allant vers la route de Vis-à-Marles. Le défrichement de cette partie et les constructions diverse qu'on y avait édifiées, furent les premiers maillons de rompus à la chaîne ancestrale du passé; le nouveau Marles naissait.

(1) Partie de la rue Pasteur d'aujourd'hui, de la rue de la République à la rue de l'Egalité.

En 1861, la Société des Mines de Marles, pour loger une partie de ses ouvriers dont le nombre s'était accru de ménages agricoles abandonnant la terre et que l'appât du gain plus élevé attirait, fit construire au Nord du village, sur le chemin de Bruay à Lillers, du côté de Lozinghem, une cité qu'elle dénomma du nom de la patronne de la corporation minière: Cité Sainte Barbe. Entre cette nouvelle agglomération et le village, le trait d'union naturel qui existait se trouvait être le chemin champêtre appelé: route de Vis-à-Marles, rue Pasteur d'aujourd'hui; le va et vient qui s'établit lui donna une importance toute nouvelle et, petit à petit, l'on vit éclore le long de son parcours, autour des quelques rares demeures en torchis qui s'y trouvaient, de nouvelles bâtisses que la société houillère augmenta par la construction, en 1861 sur le milieu de son trajet, d'une école de filles, qui existe encore de nos jours et dont la direction à cette époque, fut confiée aux Soeurs de Saint Vincent de Paul, qui y demeurèrent jusqu'en 1905, date de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'augmentation progressive de la population avait nécessité le 5 Janvier 1854, la création d'un Bureau de la Bienfaisance et dès 1856, l'on causait, pour la première fois, de l'agrandissement de l'église; projet qui ne recevra un commencement d'accomplissement qu'en 1864, pour être entièrement terminé en 1882. On a d'ailleurs vu au chapitre précédent, les étapes successives des diverses transformations de cet édifice religieux.

Un coup terrible qui devait énormément ralentir l'évolution de Marles, fut l'écroulement, le 29 Avril 1866, de la fosse No 2. La Compagnie des Mines de Marles portant, à la suite de ce fait, toute son action à la partie centrale de sa concession, où venait de se terminer le fonçage de la fosse 3 à Auchel, cessa, pendant longtemps, d'être pour Marles une source de transformation et le Conseil Municipal constate en 1866, dans une des ses délibérations: " la diminution du commerce et de l'importance de Marles après l'abandon de la fosse écroulée". Certes l'évolution de ce village allait se ralentir énormément, mais non cesser brutalement. Sa population se maintint au même chiffre, les ouvriers du Quartier Sainte Barbe travaillaient, en effet, au siège 3

à Auchel, mais continuaient à habiter la cité et la situation de Marles, tête de ligne du nouveau réseau de chemin de fer des mines lui donnait une nouvelle importance qui allait grandissante au fur et à mesure que les divers services prenaient de l'extension. Les bureaux administratifs des Mines de Marles demeuraient installés dans les locaux du siècle 2. En 1896, un lavoir moderne fut édifié près de la gare de triage. En 1872, le chiffre de la population s'élevait à 1417.

Il nous faudrait arriver au début de la III^e République pour voir se dégager véritablement les premières lignes nouvelles du nouveau Marles. Lorsque l'on étudie l'évolution de cette commune à travers les temps, on s'aperçoit, à la lumière des faits, que cette évolution s'est accomplie en quatre stades différents en longueur de temps mais ayant eu leur passage bien marqué; l'on distingue en premier lieu le Marles ancestral de l'Ancien Régime, village semblable à tous les autres d'Artois; en second, le Marles du début du XIX^e siècle, bourg agricole important; en troisième, le Marles minier fin XIX^e siècle; et en quatrième, le Marles moderne, notre Marles d'aujourd'hui.

Durant cette évolution, le coeur même du bourg subit des changements qui marquent de façon saisissante les transformations de la commune. Durant le vieux Marles et le Marles agricole, la vie se cantonne autour de l'Eglise qui est le centre, le coeur du village d'antan; dès la construction de la Cité Sainte Barbe, la route de Vis-à-Marles (rue Pasteur d'aujourd'hui) devient le trait d'union entre le village et la nouvelle agglomération, immédiatement elle occupe le rang de rue principale et quand le commune installe ses services administratifs au centre de son parcours (Mairie-Ecole), le coeur du village passe dans la nouvelle rue; puis, après la guerre 1914-18, le siècle 2 bis de Marles-les-Mines, entrant en pleine exploitation et nécessitant la construction de la vaste cité minière qui s'étend entre Marles, Auchel et Calonne-Ricouart, le coeur de la cité, pour la troisième fois, se déplace pour se fixer, de façon certainement définitive avec la construction de l'Hôtel de Ville, au point de rencontre des trois plus ardentes et plus vivantes artères de la cité.

Que le lecteur nous pardonne cette digression, nécessaire, pour mieux lui faire saisir le film de la vie marlésienne. Pour revenir au troisième stade de l'évolution marlésienne, c'est au début du régime républicain, comme nous l'avons dit plus haut, que l'on note les premières réalisations.

En 1871, la société du Chemin de fer du Nord devant créer une voie reliant Béthune à Saint-Pôl, adopta de préférence, pour le tracé de ladite voie, la vallée de la Clarence à celle de la Lawe. L'on comprend facilement l'importance pour Marles de ce choix, mais il sera malheureux de constater, après l'achèvement de cette ligne de chemin de fer, les difficultés auxquelles se heurtera la commune pour obtenir une station à Vis-à-Marles; un voeu déposé en 1872 pour l'établissement d'une gare à cet endroit ne recevra qu'un commencement de réalisation en 1889 par l'installation d'une halte qui certainement ne sera pas modifiée avant longtemps.

L'accroissement de la population nécessita de nouveaux besoins, et l'un des services administratifs qui s'en ressentit parmi les premiers, fut le service des P.T.T. Jusqu'en 1872, Marles était desservie par le bureau de postes de Chocques; l'administration supérieure décida de le faire desservir par Auchel, puis par Calonne-Ricouart. En 1883, un bureau télégraphique fut installé et il nous faut arriver en 1896 pour voir le Conseil Municipal voter les crédits nécessaires pour obtenir l'installation d'un bureau de postes dans la commune; installation qui ne sera réalisée qu'en 1911 par la création d'un bureau de Facteur-Receveur qui ne deviendra une recette définitive qu'en 1925.

En 1884, un nouveau maillon de la chaîne du passé fut brisée: suite aux nécessités de l'heure, le cimetière qui se trouvait autour de l'église s'avère trop exigü et il fut décidé de le supprimer et d'en créer un autre qui fut installé sur le versant sud-est du Mont Coleau. La délibération du Conseil Municipal décidant cet acte contient une phrase qui, aujourd'hui, nous fait sourire lorsqu'elle déclare: "*décide de transporter le cimetière à plus de 200 mètres du centre du village*" alors que de nos jours ce centre, dont nous avons narré les déplacements successifs, se trouve être le Mont Coleau lui-même.

Cette suppression du vieux cimetière allait permettre, dès la démolition du mur de pierres qui l'entourait et dès la transplantation, en 1908, du calvaire qui fut installé au bout de l'allée centrale du nouveau lieu de sépulture, l'aménagement d'une placette qui s'embellit après le comblement d'un abreuvoir situé rue de l'Épinette, pour se moderniser, plus près de nous en 1929, par la réalisation de la place Pierre Carette.

Dix ans après la translation, le cimetière à nouveau s'avérera trop petit et en 1894, un projet d'agrandissement fut établi.

Une question qui, jusqu'à nos jours, sera relation de l'accroissement continu de la population sera celle des écoles. La population enfantine, fonction de la population, tout court, va sans cesse s'augmentant et en 1887,

l'on s'apercevait que la vieille maison-école bâtie en 1842 ne répondait plus aux besoins de l'heure. En 1887, un projet de construction d'une mairie et d'une école sur le parcours de la route de Vis-à-Marles, à l'angle des rues Philippin et Pasteur d'aujourd'hui, fut établi et complètement réalisé, durant les années 1889 et 1890. L'inauguration de ce groupe de bâtiments, que nous connaissons tous, eut lieu le 5 Octobre 1890 et c'est avec solennité que Monsieur le Maire installa dans la nouvelle Mairie un buste de Marianne que le Conseil Municipal debout, acclama au cri de "Vive la République" et le greffier note sur le registre de délibération que la cérémonie se termina par un souper servi chez Jean Baptiste Sartel.

Les écoles terminées, l'administration académique ne voulut pas y nommer d'adjoints, il fallut la démission collective du Conseil Municipal, en signe de protestation et l'intervention de Monsieur Lamendin, député du Pas-de-Calais, pour que les nominations de deux maîtres fussent effectuées.

Progressivement à l'augmentation de la population enfantine, les classes s'ajoutèrent aux classes et jusqu'en 1893, l'école fut mixte. A cette époque après l'abandon d'un projet de construction d'école de filles on décida d'installer celle-ci dans la vieille école du village qui avait été désaffectée.

En 1904, les nouvelles écoles que l'on appelait: "Ecoles du Centre" (école Pasteur filles d'aujourd'hui), déjà trop exiguës, furent agrandies et en 1910, un groupe scolaire, (école Pasteur garçons), uniquement réservé aux garçons, fut construit derrière le premier groupe qui fut réservé aux filles.

Toutes ces constructions, qu'on avait l'habitude de désigner sous le nom d'Ecoles du Centre, furent dénommées le 16 Octobre 1925, par décision du Conseil Municipal: Groupe Scolaire Pasteur.

L'initiative privée n'était pas en reste sur l'initiative publique et pendant que les constructions industrielles et administratives s'édifiaient, des maisons de commerce et des habitations privées se construisaient tout le long des vieilles rues et faisaient perdre, petit à petit, sa figure ancienne au village d'antan.

Ce nouveau monde nécessitait des besoins multiples que les finances municipales ne permettaient pas de réaliser aussi vite qu'ils se faisaient sentir, et, l'une des premières questions vitales qui se posa fut celle de l'eau. Jusqu'à ces temps l'alimentation en eau potable était effectuée par des puits, tant particuliers que publics, qui se trouvaient disséminés à travers tout le village aux bords des rues et des ruelles. Pour le bétail, quelques simples abreuvoirs aux eaux stagnantes existaient. Suite aux travaux miniers, les niveaux s'asséchèrent et, en 1900, l'on constata le tarissement des puits. La Compagnie des Mines de Marles, responsable de cet état de chose, passa en 1906, avec la commune, une convention par laquelle elle se chargea d'alimenter la ville de Marles en eau potable. Deux châteaux d'eau avec machines de pompage existent à cet effet. Quant aux abreuvoirs, l'établissement de l'eau courante, la diminution extraordinaire des cultures au fur et à mesure des constructions minières, l'hygiène et l'esthétique militèrent pour leur suppression. Ils furent comblés un à un.

La chrysalide des temps anciens commençait à livrer passage à un Marles nouveau; certes le terrain à parcourir était encore long et la transformation complète était loin d'être à son point final, mais il y avait commencement. Marles était devenu Marles-les-Mines depuis 1905, et c'est dans cet embryon de réalisations que les événements de 1914-18 survinrent.

Ici, comme ailleurs, le son alarmant d'un triste tocsin s'échappa du clocher et en cet instant, solennel, chacun sentit peser lourdement sur soi sa destinée. Après l'accablement des premiers jours, un calme relatif s'installa, durant les premiers mois, jusqu'à la fin de 1914. A cette époque, les troupes anglaises débarquèrent et s'installèrent en Artois, et, durant toute la guerre, Marles, comme une grande partie des communes de la province, servit de lieu de cantonnement aux troupes alliées en repos.

L'allée et venue continuelle des troupes donnèrent à Marles-les-Mines, la figure spéciale qu'ont connue nos villages artésiens pendant la grande guerre; une vie intense les animait et dès l'arrivée des populations des régions envahies, cette animation s'accrut encore.

En 1915, lors de la "Course à la mer", les combats se rapprochèrent de chez nous; la bataille fit rage à Lorette et les Marlésiens furent bercés par la canonnade. Les obus commencèrent à pleuvoir, et nos régions furent survolées par l'aviation allemande. Après l'échec des troupes ennemies à Lorette, les combats se reportèrent vers la Somme et l'année 1916 se passa assez calmement pour nos régions.

En 1917, les Allemands reprirent l'offensive sur front d'Artois, afin de renforcer ce dit front, les alliés prirent des mesures nécessaires parmi lesquelles l'installation d'un champ d'aviation à la limite d'Auchel et Lozinghem, au lieu dit "Mont de Lozinghem", juste face à Marles, ce qui augmenta les dangers auxquels cette

commune était exposée, et quand les combats reprirent avec intensité, surtout au cours d'Avril et Mai 1918 où les raids et bombardements se succédèrent, la situation devint sérieuse, pour devenir critique quand le front anglo-portugais fut défoncé. Les troupes allemandes furent à moins de 20 kilomètres de Marles où de nombreux ménages s'évacuèrent vers le Midi de la France. Enfin, Foch rétabli le front, et par sa grande offensive victorieuse, mit fin à l'une des plus terribles guerres de l'histoire.

Du clocher s'échappa à nouveau le son des cloches, mais ici, leur joyeux carillon de victoire remplaça le triste tocsin qui, hélas, sonna encore en bien des foyers où plus d'un Marlésien ne revint pas, car la victoire a coûté cher, et Marles fut atteinte, elle aussi dans sa chair vive: 112 Marlésiens sont tombés sur les champs d'honneur. Le 6 Août 1919, une stèle rappelant leur souvenir a été inaugurée sur la place de l'Eglise, aujourd'hui Place Pierre Carette.

Dès la paix revenue, Marles allait vivre la période la plus active de son existence. Durant les tragiques événements que nous venons de relater, la Compagnie des Mines de Marles, pour les besoins de la défense nationale, avait intensifié sa production et mis en exploitation le nouveau siège 2 bis qui, après le fonçage du 2 ter, en 1917, prit une extension et une importance considérables. Situé sur l'une des plus belles concessions de France, d'une exploitation facile, juste au moment où les besoins d'après guerre sont énormes, ce siège allait prendre un développement, sans cesse croissant, ayant sa répercussion sur la commune de Marles qui une cité des plus grouillantes.

Les installations de la Compagnie houillère, bien que situées à la limite du front d'Artois, n'eurent pas à souffrir des opérations de la guerre, et, dès l'armistice signé, grâce à un programme de modernisation réalisé de façon intensive, surtout en ce qui concerne les deux plus jeunes sièges le 6 et le 2 bis, elle fut l'une des premières sociétés, en 1920 à répondre aux nombreuses demandes du marché charbonnier. C'est de cette époque que date la mise en activité sur une grande échelle des puits situés à Marles. Activité qui allait être génératrice de la troisième phase de transformation de Marles-les-Mines.

Cette troisième forme, celle d'aujourd'hui, que nous connaissons tous, allait donner à cette commune une importance considérable par rapport à son passé et allait influencer de façon extraordinaire, la composition de sa population.

Avant 1921, la population marlésienne est presque entièrement française, le pourcentage des étrangers est insignifiant, on y remarque surtout des belges qui ont suivi M. Raimbeaux lors de l'installation des mines. Durant la guerre elle subit une augmentation occasionnée par l'arrivée de familles évacuées des régions envahies mais celles-ci n'y élirent pas domicile, bon nombre, dès 1919, regagnent leur commune d'origine. En dix ans, de 1911 à 1921, la population a passé de 2983 à 4560 avec une proportion de près de 21 % d'étrangers. Il faut arriver en 1921 pour noter le commencement du phénomène spécial aux cités industrielles qui poussèrent comme des champignons et connurent des afflux considérables de population.

L'activité intense qui a marqué les années 1922 et 1923; la position très favorable des Mines de Marles continuant, après les hostilités, leur exploitation, sur son rythme accéléré, nécessitant une main d'oeuvre considérable difficile à trouver sur le marché français et en conséquence, qu'il faut se procurer sur le marché étranger; vont donner à Marles sa figure nouvelle.

Les chiffres parlent de façon plus saisissante que n'importe quel langage et les tableaux de recensement nous montrent que de 1921 à 1926 la population passe de 4560 habitants à 13755, avec une proportion de 60% d'étrangers.

Cette augmentation considérable de la population étrangère, qui passe de 21 % à 60 %, s'explique par la venue à Marles de nombreux ouvriers originaires de l'Europe Centrale et composés en majorité de polonais, auxquels se trouvaient mêlés des yougoslaves, des tchèques, quelques hongrois et roumains.

L'installation de tout ce monde, bien que rapide, s'effectua tout de même en plusieurs stades. Dès 1921, arrivèrent des colonies d'hommes qui furent rassemblés dans des camps de travailleurs organisés par la compagnie minière. On se souvient tous de régiments d'ouvriers, venant de régions bien différentes de la nôtre, tant au point de vue géographique, qu'historique et civilisation et dont les moeurs effarouchèrent quelque peu, aux débuts nos populations. Les premières colonnes se composaient d'un ramassis d'hommes où les mauvais, mélangés aux bons, rendirent souvent difficile la tâche des administrations françaises. La promiscuité dans laquelle vivait ces gens, au tempérament bruyant, ayant la nostalgie du pays, méconnaissant entièrement les moeurs et coutumes du nôtre en faisant des îlots d'êtres remuants et bien souvent insupportables. Un triage des travailleurs honnêtes, ce à quoi s'employèrent les autorités administratives et industrielles.

Pour loger toutes ces personnes, la Société des Mines de Marles entreprit, immédiatement après la guerre 1914-18, un vaste programme de constructions de cités minières sur les terrains de cultures qui s'étendaient entre Marles, Calonne-Ricouart et Auchel. En cinq années, là où ne s'étaient que les blondes moissons et les vertes prairies, une énorme agglomération s'éleva, transformant ces paisibles coins en un rucher à la vie intense. Mieux conçues que les vieilles cités ouvrières aux mornes coronas, ces nouvelles maisons, d'un type plus moderne, répondent mieux, sans encore être parfaites, aux conditions de la vie actuelle; claires, espacées, on a voulu rompre la monotonie, par la diversité des architectures, elles offrent un logement potable aux familles ouvrières qui les occupent moyennant un loyer minime.

Cette agglomération nouvelle, aux trois quarts bâtie sur Marles, a pour artère centrale l'ancien chemin champêtre qui unissait Auchel à Marles et que l'on a baptisé, après sa transformation en longue et large avenue, du nom de Boulevard Gambetta en 1924. De chaque côté de ce nerf vital, s'étendent les longues files de maisonnettes, des coronas modernes, qui, du côté droit en allant vers Auchel, s'étendent de la Vallée Carreau au boulevard et qui, du côté gauche, s'étendent du Boulevard à la Vallée de la Clarence. Particularité à ce côté, elles sont groupées en forme d'étoile, aux multiples branches, dont le centre est formé par une place nommée Rond-Point, d'où partent et rayonnent dix rues.

Dès qu'ils purent installer leur famille dans la nouvelle cité, de nombreux ménages d'émigrés dont nous avons parlé plus haut, vinrent les rejoindre à Marles-les-Mines qui devint, comme le faisait ressortir un grand périodique parisien (1) un village polonais en pleine France.

(1) *"Matin" du 28 Septembre 1939.*

Le groupe polonais, composant près de 90% des étrangers installés à Marles, a pu se développer et conserver son caractère ethnique pour plusieurs raisons: en premier lieu l'assimilation dans la population française d'une masse aussi considérable venue s'installer chez nous en si peu de temps, était une chose quasiment impossible; la prudence du gouvernement français dans l'étude des dossiers de naturalisation; la sollicitude de leur gouvernement d'origine qui, par ses consulats, entretient le contact avec la mère-patrie; le maintien d'un culte catholique polonais avec églises et paroisses polonaises, la fondation des sociétés folkloriques, sokol, chorales, etc ... leur donnaient une figure bien autonome; en second lieu: la barrière qui sépare deux races, deux civilisations dissemblables de langages et de mœurs, explique la lenteur de l'assimilation qui se fera beaucoup plus rapide avec la jeune génération dont la plupart des membres ont vu le jour en France et ont reçu l'instruction dans nos écoles, car non seulement, ces noyaux étrangers se francisent, peu à peu, mais déjà ils se fondent dans la masse française et l'on constate, plus fréquemment, les mariages mixtes, surtout entre polonaises et français. Un argument, qui ouvre aussi une nouvelle voie vers l'assimilation, est la facilité avec laquelle les jeunes polonais apprennent le français que même les adultes se mettent à comprendre. D'autre part, les ménages français viennent maintenant habiter la nouvelle cité et se trouvent mélangés avec les ménages polonais; au début ces derniers réservaient exclusivement leur clientèle aux commerçants polonais, aujourd'hui, il n'est pas rare de voir les Polonais dans les magasins français et les Français dans les boutiques polonaises. Ce mélange de deux races, bien différentes, apportera au vieux sang artésien la fougue du sang polonais, qui le rajeunira, et en retour celui-ci, recevra le calme et la sagesse de notre terre d'Artois.

Quant à la population française, le rythme de son accroissement, que nous avons noté depuis la Révolution, a lui aussi, suite aux années d'après guerre, augmenté de façon très sensible et continue; de 3617 unités en 1921, il passe à 4744 en 1926, à 5240 en 1931 et à 5474 en 1936.

Pour la première fois, en 1936, un phénomène spécial se remarque dans la population marlésienne: alors que l'élément français marque une augmentation progressive, l'élément étranger diminue considérablement, et le recensement, effectué cette année là, fait ressortir une nette diminution de la population totale qui de 13.755 habitants en 1926, passe à 13.391 en 1931 et à 11249 en 1936. Ce phénomène est dû à l'abaissement du chiffre des étrangers qui passe de 9011 en 1926, à 8151 en 1931 et à 5775 en 1936. Cette diminution est corollaire de la crise économique qui a sévi dans nos régions et a atteint fortement le marché charbonnier. La Compagnie des Mines de Marles, réduisant sa production, organisa surtout en 1934, le rapatriement de nombreux ménages polonais, ce qui occasionna, un équilibre dans la composition raciale de la population marlésienne qui compte presque actuellement 50 % de français pour 50 % de polonais. L'on peut se demander si les fluctuations de population vont encore s'y mouvoir de façon si marquante ou si elles sont arrivées à stabilisation? En réponse à cette question, il faut noter que tout est fonction de l'industrie houillère qui, de nos jours, semble avoir atteint son plafonnement.

Pendant que le Marles minier se construisait, que devenait le Marles ancien que nous avons laissé au début de ce chapitre à la troisième phase de transformation ?

L'extension considérable, prise en si peu de temps, par ce bourg, n'a pas permis de mettre en harmonie le développement des installations communales et particulières avec l'essor industriel et commercial qui s'est produit. Sous la sage administration des municipalités qui se sont succédées, des programmes importants d'urbanisme ont vu le jour et ont reçu des commencements de réalisation. L'électrifications, les services des eaux, les routes, les écoles, etc ... reçoivent toutes l'attention des pouvoirs publics. Certes, il reste à faire et l'on ne transforme pas un village ancestral en ville moderne en un tour de main. Les temps des baguettes magiques sont révolus. Il faut de nos jours compter avec les événements et surtout avec l'argent.

Afin de répondre aux énormes besoins, la ville de Marles-les-Mines, aidée de l'administration supérieure et de la Compagnie des Mines de Marles, s'est mise à la besogne et le Marles ancien est entré dans sa quatrième phase de transformations.

Le réseau routier s'agrandit. En 1924, le Conseil municipal prend une délibération baptisant les rues de Marles de leur nom d'aujourd'hui. Nous avons vu plus haut la transformation du chemin d'Auchel devenu Boulevard Gambetta sur le parcours rectifié duquel, en 1925, la Compagnie des Mines de Marles construisit l'important groupe scolaire "Gambetta". Une autre rue, qui elle aussi se transforme, est le chemin de grande communication No 70 qui conduit à Calonne-Ricouart. Il devient la rue Jean Jaurès; la rue Pasteur voit les bâtisses s'élever le long de son parcours et ces trois grandes routes deviennent les trois artères principales de la cité. Le réseau urbain se modernise: la rue des Mareyeurs ou du Lavoir devient un chemin urbain que l'on dénomme rue Philippin; des embryons de rue se dessinent: rue Beaufromé, rue Basly, Chemin Vert et un projet de transformation des trois vieilles rues du village: rue de la République, rue Pierre Titrant, rue de l'Egalité est à l'étude.

Le plan d'aménagement et d'embellissement, adopté en 1931, prévoit de nouvelles artères et aussi des nouveaux immeubles communaux: salle des fêtes, parc des sports, école maternelle, etc ... qui doteront le nouveau Marles de toutes les institutions utiles à un grand centre, et, c'est avec fierté que les Marlésiens ont vu, en 1933, s'élever à l'emplacement du "Mont Coleau", qui fut amputé de plus de 50.000 m³ de terre que l'on dut enlever pour niveler cette butte, un moderne Hôtel de Ville précédé d'une place et entouré d'un joli square public avec kiosque et pergola. La réalisation de ce magnifique ensemble, conçu par M. Godart Albert, architecte à Auchel, a complètement transformé ce coin de Marles qui est devenu le nouveau centre de la cité. Pour la troisième fois avec l'installation de l'Hôtel de Ville, à l'intersection des trois artères principales de la ville le coeur de cette commune a enfin trouvé son définitif emplacement.

C'est un beau coup d'oeil que l'étranger embrasse lorsqu'il arrive à Marles soit d'Auchel ou soit de Lapugnoy, en apercevant cette admirable réalisation.

Face à une place publique triangulaire, dont les côtés sont fermés par l'écartement du Boulevard Gambetta et une portion de la rue Pasteur, s'élève la masse imposante du moderne Hôtel de Ville qui élance ses fins pignons vers le ciel tourmenté d'Artois. L'ensemble de la composition est de style flamand, XVII^e siècle, le style de notre pays (1) qui s'accorde le mieux avec la lumière de notre province et que l'on réalise avec des matériaux trouvés sur place. Toutes les façades extérieures de ce bâtiment sont en briques rehaussées de nombreuses sculptures en pierres de taille dont la blancheur s'alliant au rouge vif des briques lui donne, quand le soleil dore cette construction, un aspect des plus riants.

(1) *Il ne faut pas oublier qu'Arras était capitale du monde flamand moyenâgeux.*

L'ensemble de cet Hôtel de Ville comprend un bâtiment principal de 31m36 de longueur sur 16m64 de largeurs, ayant, en façade, un avant corps surmonté d'un grand pignon flamand découpant en dentelle son faite à redents. Ce pignon décoré de sculptures diverses, supporte une grande horloge qui complète son ornementation. La façade de cet avant corps est garnie d'un porche desservant le hall central et est flanquée des deux branches latérales d'un grand perron qui y mène.

Les façades latérales de ce bâtiment principal, se terminent, elles aussi, par un pignon du même style que celui de l'avant corps; au sud-ouest, du côté du parc, trois bâtiments en ailes, deux sur les extrémités et un au centre, viennent s'appuyer sur le bâtiment central. Ceux des extrémités ont 4m50 de largeur sur 8m82 de longueur et celui du centre 4m50 de largeur sur 7m40 de longueur. Ils sont conçus comme le reste et dans le même style.

Les toitures, recouvertes d'ardoises grises, sont élancées et limitées à leurs extrémités par les pignons dont les élégantes silhouettes agrémentent, de façon parfaite, l'édifice tout entier et en font ressortir tout le caractère architectural.

L'intérieur a été étudié pour répondre aux exigences d'une ville de près de 13.000 âmes et aux contingences de l'administration française. Le porche central s'ouvre sur un hall d'honneur face au grand escalier qui conduit au premier étage; une galerie d'attente pour le public donne accès aux bureaux qui se trouvent dans les ailes du bâtiment: à droite la conciergerie, les bureaux de fonctionnaires de passage (contrôleur des contributions, percepteur, etc ...) à gauche, le cabinet de Monsieur le Maire, le Secrétaire Général, les Services courants de la Mairie.

On accède directement par le grand escalier, situé dans l'aile centrale du bâtiment, au premier étage où là, une galerie distribue les grandes salles et les divers bureaux. Dans le corps central du bâtiment sont situées : la salle des mariages, la salle des délibérations, la salle des Commissions; un jeu de cloisons mobiles permet de réunir toutes ces pièces en une seule qui constitue une vaste salle d'honneur pour réunion ou manifestation de tout ordre. Dans les deux galeries latérales se trouvent des bureaux divers.

Un escalier de service permet l'accès direct aux combles. (Voir hors-texte V).

Si l'on se reporte quelques années en arrière, que l'on se remémore l'état dans lequel se trouvait le "Mont Coleau", informe tas d'argile, et que l'on effectue, en soi, une comparaison avec l'aspect présent de ce lieu: la place, l'Hôtel de Ville, le Jardin public, qui donne un fond de décor de verdure et de fleurs à tout cet ensemble, l'on réalise immédiatement l'oeuvre accomplie.

PHOTO V – Hôtel-de-Ville de MARLES-LES-MINES: (Façade centrale) construit en 1933. Albert Godart, architecte, AUCHEL

Dans ce nouveau Marles minier, peuplé où la vie fourmille de mille intensités, il est curieux de jeter un coup d'oeil sur les manifestations de cette vie et d'apercevoir l'évolution des moeurs depuis le XIX^e siècle. La vie agricole que nous avons essayé de décrire au chapitre Six: "Marles du XIX^e", est presque complètement disparue; Marles ne compte plus, en effet, que six fermiers; une autre vie plus fébrile, d'une activité débordante l'anime aujourd'hui: c'est la vie du bassin minier du Pas-de-Calais, vie que l'on trouve dans tous ses grands centres industriels.

Le mineur éprouve de besoin, dès qu'il est revenu à la lumière, de vivre de façon active, malgré le dur travail musculaire auquel il est astreint et cette façon active de vivre se traduit par des besoins familiaux, physiques, intellectuels et sociaux.

La famille, car chez la corporation minière elle a toujours existé et ne connaît point de crise de dénatalité, donne au mineur bien des soucis. Il lui faut faire preuve d'initiatives pour suppléer à son salaire, afin de nourrir sa nichée. Une des principales occupations, qui lui apporte une aide très substantielle, est le jardinage; dans tous ces hommes, qui sont en fait les descendants d'ouvriers agricoles, l'instinct et l'amour de la terre nourricière sont restés vivants. A la belle maison, c'est plein d'admiration que l'on visite les jardins ouvriers où le travail de tous ces jardiniers amateurs est digne de professionnels. L'élevage est aussi pratiqué, surtout celui des lapins et, par distraction, celui des pigeons voyageurs et des coqs de combat.

Dans ses besoins de détente, le mineur a su conserver deux passions essentiellement nordistes: celle des combats de coq et celle des concours de pigeons voyageurs.

Le combat de coqs, vieux jeu légué, dit-on par les grecs, a toujours eu de nombreux adeptes au pays flamand et à Marles comme partout en Flandre, les éleveurs se lancent des défis. Quelle animation lorsqu'autour d'une sorte de ring grillagé, les pauvres bêtes, s'entre-tuent en un combat où leur instinct, haineux et belliqueux, se réveille et fait voler bien des plumes, casser bien des ailes et des pattes, et bien souvent, se termine par la mort de l'un de ces concurrents qui reçoit, de son adversaire, un terrible coup d'épée d'acier dont on armé leurs ergots; coup mortel qui le tue; avec quelle fierté le propriétaire du vainqueur prend le gagnant dans ses bras pour le faire admirer à la galerie, pendant que, la tête dressée orgueilleusement, l'oiseau au roux plumage, rayé d'un vert mordoré, lance un cocorico triomphateur. Certes il n'y a rien de moral dans ce jeu, mais il est toléré parce qu'en général le fruit de ces compétitions vont à des oeuvres de bienfaisances et, cela est tellement flamand, que ses racines sont dans chaque homme du Nord et ne peuvent pas se perdre de si tôt.

Plus pacifique et plus utile est l'élevage des pigeons voyageurs. De nombreuses sociétés colombophiles ont vu le jour à Marles et, à la belle saison, elles organisent des compétitions mettant aux prises les produits d'élevage des "coulonneux" qui savent vous vanter les mérites de leurs champions.

Nos temps modernes ont apporté à ce besoin de détente physique la saine pratique des sports et, surtout chez les jeunes, à Marles, le football et la course à vélo sur route, en attendant la construction d'un parc de sports, comptent de nombreux amateurs. Un vieux jeu artésien, pratiqué par l'une des vieilles sociétés marlésiennes, est celui du jeu de paume et de la balle au tamis; depuis 1892 sur la place de l'église, transformée en cours, nos sportifs, le dimanche, au beau temps, s'en donnent à coeur joie. La gymnastique suédoise est enseignée par deux groupements où la jeunesse peut prendre d'utiles leçons pour se développer les muscles.

Il est regrettable que les besoins intellectuels, qui élèvent et ennoblissent l'homme, ne soient pas à la même échelle que les besoins de détente de cette corporation. Il est regrettable de constater la lenteur avec laquelle la masse ouvrière se porte vers les choses de l'esprit; il est vrai qu'elle est très peu guidée, dans cette voie, et, dès que l'enfant a quitté l'école, il n'existe pratiquement plus rien pour lui permettre de maintenir et parfaire ce qu'il y a appris. Seule la musique s'est développée; le nordiste aime la musique autant, si ce n'est plus, que l'homme du Midi, et à Marles, en 1929, sous l'effort de la municipalité, s'est créée la "Fanfare Municipale".

La vie sociale et corporative a été la source du mouvement mutualiste qui anime tout le bassin minier et Marles n'est pas en reste sur ses voisins: les ouvriers réunis en sociétés de secours moyennant une minime cotisation mensuelle, s'assurent une aide en cas de maladie.

Le travail, qui à Marles n'est pas un vain mot et se présente sous une de ses formes les plus frappantes, a lui aussi nécessité, afin de s'adapter à la vie moderne, d'importantes sections syndicales affiliées aux syndicats du Pas-de-Calais. L'on comprend qu'une puissante corporation comme celle des mineurs, occupés dans une industrie toujours en évolution, ait matière à revendications.

Afin de faire ressortir le caractère de la laborieuse cité qu'est Marles-les-Mines et pour lui créer sa marque distinctive et individuelle, le Conseil Municipal, dans sa séance du 11 Mai 1941, a adopté des armoiries qui par leur composition, allient le passé au présent et forment un résumé concret de l'Histoire de Marles. En voici la description héraldique:

Portant: "*D'azur à deux léopards d'or adossés et accroupis la queue passée en sautoir qui sont les anciennes armes du comté de Marles.*"

Tenant: "*En un cartouche orné de feuilles de fougères – qui rappellent la houille – et timbré d'une couronne murale à quatre créneaux; le cartouche portant à la base de l'écu les attributs du mineur: pioche, en sautoir avec une hache, la lampe du mineur suspendue au croisement, le tout surmonté de la barrette traditionnelle de la corporation minière.*" (1)

(1) Note de l'auteur: Cet additif, concernant les armoiries de la Ville de Marles, a été inséré au texte de mon livre en Mai 1941, avant son impression. Le dessin de ces armoiries est reporté sur la couverture et sur la feuille de tête de ce volume.

Et voici terminé le long pèlerinage à travers les temps; nous espérons, cher lecteur, avant de clore ce livre, avoir réussi à te donner, par cet essai d'histoire, une idée de ce que fut Marles et t'aider à suivre la vie de ce village depuis ses premiers temps jusqu'à nos jours. Vie bien longue que tu ne connaissais pas. Plus on connaît quelqu'un, plus on est à même de l'apprécier. Puisse nous t'avoir appris à mieux l'aimer et ensemble souhaitons que Marles-les-Mines, au labeur intense, ait un jour une figure digne de son travail pour le mieux être et la prospérité de ses enfants qui l'aimeront doublement parce qu'il est le sol natal, où s'enlacent les racines familiales, et qu'il est aussi le père nourricier.

CARDON, Marie François Eugène Joseph

Le 14 Juillet 1759 naquit à Marles, Marie François Eugène Joseph CARDON, fils de Martin CARDON, fermier audit Marles et de Marie Bernardine Joseph Carré, son épouse. Son acte de baptême nous apprend qu'il eut pour parrain le comte d'Hinnisdaël de Ferfay, seigneur du Wetz-à-Marles et pour marraine la Comtesse de Calonne-Ricouart.

Marie, François, Eugène, Joseph Cardon est le type de ces épiques héros français: soldat de la République et de l'Empire. Ceux, dont les grands romanciers du XIX^e siècle nous ont raconté la vie, toute de bravoure et de véritable gloire militaire.

Il entra volontairement au service le 12 Mai 1780 dans le corps royal des carabiniers, y devint brigadier le 15 Mars 1784, maréchal des logis le 5 Novembre 1785, fourrier le 29 Novembre 1786, maréchal des logis en chef le 18 Avril 1788 et adjudant sous-officier le 5 Mai 1792.

La guerre étant survenue, les occasions de s'illustrer ne tardèrent-elles pas à se présenter, et le soldat qui avait mis douze années à devenir adjudant sous-officier, au milieu des ennuis et des travaux, va en moins de deux ans être fait capitaine. En effet, promu sous-lieutenant au moment d'entrer en campagne, il avait reçu au combat d'Arlon sur l'épaule gauche, un coup de sabre qu'on avait cicatrisé avec le brevet de lieutenant, et dès le 8 Nivôse AN II, il était capitaine. Le 9 Prairial suivant, il commandait un piquet de cent carabiniers chargés de soutenir un corps de quinze cent hommes d'infanterie. L'affaire était chaude, on se battait contre les Anglais; ils étaient supérieurs en nombre; fatigué de la résistance de l'ennemi, le capitaine Cardon charge à fond avec ses cent hommes, culbute tout ce qui veut lui résister, reprend un canon qui nous avait été enlevé et décide de la victoire. Après avoir fait, avec une grande distinction, les campagnes de l'an IV et l'an VII, il se couvrit de gloire à l'armée du Rhin, le 11 Frimaire an VIII: tous les officiers supérieurs du 1er Carabinier venaient d'être mis hors de combat à l'attaque des gorges d'Odenghein. A la tête de cette cavalerie d'élite, il enleva les gorges si vaillamment défendues et fit mordre la poussière à quatre cent cuirassiers autrichiens. Cette brillante action de guerre eut les honneurs de l'ordre du jour de l'armée. Cardon prit part à toutes les campagnes suivantes: il fut décoré de la Croix d'Honneur le 26 Frimaire An XII. A Austerlitz, il eut un cheval tué sous lui au milieu des escadrons de la garde russe. A Augustadt, il venait de conduire la charge qui avait décidé la victoire, quand il fut mortellement atteint.

C'est dans ce ciel de bataille que le destin mit fin à la carrière de ce légendaire soldat originaire de Marles-les-Mines, et dont la famille s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans les environs de notre cité.

Auchel, le 1er Mai 1939.

Table des matières

Avant-propos	13
Chapitre 1er: Les Origines	19
Chapitre 2: La Seigneurie	35
Chapitre 3: Marles à travers les temps	65
Chapitre 4: Marles sous l'ancien Régime	77
Chapitre 5: Période Révolutionnaire	97
Chapitre 6: Marles au XIX. siècle	117
Chapitre 7: Les Mines	143
Chapitre 8: Organisation Municipale	159
Chapitre 9: Cultes	165
Chapitre 10: Marles Moderne	185
Note Biographique: Marie François Eugène Joseph CARDON	213